



**Plan Ministériel Administration Exemplaire 2015 – 2020
du ministère de l'Intérieur**

Bilan 2016

Juin 2017



**Direction de l'évaluation de la performance et des affaires financières et immobilières
Sous-direction des programmes et de l'achat
Mission développement durable**

Sommaire

Introduction

I. Le pilotage de la démarche administration exemplaire au ministère de l'intérieur

1. Le ministère de l'Intérieur en chiffres
 - 1.1. Les personnels
 - 1.2. Le parc immobilier
2. La gouvernance de la démarche
 - 2.1. Les acteurs
 - 2.2. Les modalités d'animation des réseaux
 - 2.3. Les outils

II. Le bilan 2016

1. La synthèse des indicateurs
2. Le bilan par fiche-action
 - 2.1. Économies d'énergie
 - 2.2. Le parc de véhicules – Constituer un parc automobile moins émissif en CO2
 - 2.3. Mobilité durable
 - 2.4. Économies de ressources et réduction des déchets
 - 2.5. Préservation de la biodiversité
 - 2.6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée – Exercer la responsabilité de l'État employeur

Conclusion

Annexes

1. Fiches-action de référence
2. Programme de travaux d'amélioration énergétique du parc immobilier de l'administration centrale, Issu du bilan carbone de l'administration centrale 2016 sur les données 2015
3. Exemple de fiches de suivi immobilières



Introduction

Le plan ministériel administration exemplaire 2015-2020, validé en mai 2015 par le secrétaire général du ministère de l'Intérieur, haut fonctionnaire au développement durable, se décline en 21 fiches-action, autour de six thématiques :

- les économies d'énergie ;
- un parc de véhicules moins émissif en CO₂ ;
- la mobilité durable ;
- les économies de ressources et la réduction des déchets
- la préservation de la biodiversité ;
- la responsabilité sociale et environnementale intégrée.

Le bilan 2016 est positif. Il permet d'évaluer les progrès réalisés par rapport à 2015 et le degré d'appropriation des actions par les services. Pour chaque fiche, les avancées sont mesurées au regard des travaux et des réalisations des services d'une part, et des indicateurs ministériels et interministériels d'autre part.

Ce bilan se caractérise par :

- > un périmètre d'intervention plus important qui a associé fortement les services déconcentrés (SGAMI, préfectures, DDSP...) et qui englobe désormais les opérateurs ;
- > la poursuite et un déploiement plus large de démarches engagées précédemment ;
- > le lancement de nouvelles investigations.

S'agissant des indicateurs interministériels, le ministère de l'Intérieur, à la suite de plusieurs saisines du Commissariat général au développement durable, tient à souligner quelques points sur les modalités de définition et de mise en œuvre :

- Indicateurs 2.3.7 – Le suivi des consommations d'énergie et d'eau
Seules les informations sur le périmètre de l'administration centrale sont disponibles. Le déploiement de l'outil de suivi des fluides permettra d'obtenir ultérieurement des informations sur l'ensemble du périmètre ministériel (cf. fiches-action n°1-2 et 10).
- Indicateur 4 – Les bilans carbone
Une première campagne de bilans a été réalisée par les services du ministère en 2013, sur les données 2012. Une nouvelle campagne est engagée en 2016, sur les données 2015. Dans le présent document, le ministère réalise un point d'étape sur le déploiement de la démarche dans les services ; l'évolution des émissions des gaz à effet de serre ne pourra être mesurée qu'en 2018 (cf. fiche-action n°1-3).
- Indicateur 6 – L'éco conduite
Le ministère ne délivrant pas d'autorisation de conduite, il n'est pas possible de mesurer le nombre d'agents habilités formés à l'éco conduite. Toutefois, l'éco conduite est une priorité pour les services du ministère qui déploie d'importantes actions de sensibilisation et de formation (cf. fiche-action n°4-1).
- Indicateur 8 – Les déchets
Le ministère a mis en place un suivi des volumes des déchets collectés en administration centrale. Au sein des services déconcentrés, cette donnée n'est souvent pas encore disponible, les collectes étant mutualisées entre plusieurs administrations et assurées dans le cadre d'un ramassage plus global de la ville. Toutefois, plusieurs actions ont été menées au titre de la réduction du volume des déchets et du déploiement de dispositifs de tri (cf. fiches-action n°11 et 12).

Le bilan PMAE 2016 du ministère de l'Intérieur s'articule en deux parties : la présentation du pilotage de la démarche et un point d'étape sur chacune des fiches-action.



I. Le pilotage de la démarche administration exemplaire au ministère de l'intérieur

Le ministère de l'intérieur en chiffres

Les personnels

| Structure | ETP au 31 décembre 2015 |
|---|-------------------------|
| Police nationale | 146 738 |
| Gendarmerie nationale | 98 296 |
| Autres (SG / Sécurité routière / Sécurité civile) | 33 944 |
| Total M.I. | 278 978 |

Source : DRH

Le parc immobilier

Il représente 20,75 millions de m² SHON pour 42 241 bâtiments, répartis sur près de 20 000 sites. Il se caractérise par la prédominance du patrimoine de la Gendarmerie nationale.

| Structure | SHON en m ² | Nombre de sites | Nbre de bâtiments |
|--|---|-----------------|-------------------|
| Administration centrale | 300 440 | 29 | 43 |
| Administration territoriale dont Cultes | 1,8 millions | 823 | 1 545 |
| Police nationale | 3,04 millions | 1 882 | 3 333 |
| Gendarmerie nationale | 15,12 millions (70 % de bâtiments de logement) | 17 027 | 36 722 |
| Sécurité civile | 465 472 | 90 | 576 |
| Action sociale | 13 447 | 4 | 22 |
| Total | 20,75 millions | 19 855 | 42 241 |

La gouvernance de la démarche

Les acteurs

La démarche PMAE est coordonnée au niveau ministériel par des comités de pilotage au développement durable, organisés à raison d'un par semestre, qui font l'objet de relevés de décision. Ils sont présidés par le secrétaire général du ministère, haut fonctionnaire au développement durable, ou le directeur de l'évaluation de la performance et des affaires financières et immobilières, haut fonctionnaire au développement durable adjoint. Ils réunissent l'ensemble des directions du ministère ainsi que les opérateurs.

- Les directions métiers : Direction générale de la police nationale, Direction générale de la gendarmerie nationale, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, Direction de la modernisation de l'administration territoriale.
- Les directions transversales de soutien : Secrétariat général – Direction des ressources humaines, Direction des systèmes d'information et de communication, Délégation à l'information et à la communication, Sous-direction des affaires immobilières.
- Les préfetures : L'intégration du développement durable au sein de ces structures se mesure à partir de trois indicateurs « INDIGO » permettant d'évaluer la performance environnementale et sociale des actions engagées dans la mise en œuvre de plans d'actions relatifs au taux de diminution des émissions de GES et l'insertion de clauses dédiées dans les marchés.



Au titre des actions 2016, la mission développement durable s'est fixée pour objectif de dresser un état des lieux des projets éco responsables réalisés par les préfectures en vue d'identifier les pratiques exemplaires pour les valoriser et les actions à engager pour progresser, en tenant compte du contexte de chaque structure. Des liens privilégiés ont été établis avec certaines préfectures particulièrement engagées – notamment les préfectures des départements du Calvados et du Nord.

- Les opérateurs : La circulaire relative au plan d'action interministériel « administration exemplaire » du 17 février 2015 intègre les établissements publics et opérateurs sous tutelle ministérielle. Les structures de plus de 250 agents sont tenues de se doter d'objectifs de développement durable dans leur contrat d'objectifs ; les entités de taille inférieure sont invitées à s'engager dans la démarche.

Huit opérateurs sont rattachés au ministère :

> Effectif supérieur à 250 agents – l'École Nationale Supérieure de Police (ENSP), l'Institut National de Police Scientifique (INPS), l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) et l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA),

> Effectif inférieur à 250 agents – l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTA), l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS), l'École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers (ENSOSP) et le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS).

La mission développement durable s'appuie également sur quatre réseaux de référents. Dans son rôle d'animation et de coordination, elle accompagne les référents et leurs structures dans le cadre de leurs travaux ; elle assure une veille réglementaire et technique, et leur apporte toute information utile.

Cette organisation soutient l'animation inter-directions et contribue à la poursuite et à la mise en œuvre de bonnes pratiques de développement durable dans les services du ministère.

| | |
|--|--|
| Les correspondants au sein des directions métier en administration centrale | Ils disposent eux-mêmes d'un réseau de correspondants. <ul style="list-style-type: none"> – Travail de reporting – Mission d'ingénierie et/ou de coordination stratégique au sein de leur périmètre – Actions de développement des compétences du référent – Actions d'animation tournées vers la structure et son périmètre d'influence – Participation à des réflexions sur des thématiques de développement durable ministérielles |
| Les référents immobilier durable au sein des SGAMI | En 2015, la mission développement durable a initié ce réseau avec les deux SGAMI Nord et Sud-Est ; les résultats ont été jugés positifs. En 2016, le réseau a été déployé sur les sept SGAMI. <p><i>Les missions</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – Identifier les actions relevant d'une démarche développement durable (maintenance, investissement d'amélioration énergétique, suivi des consommations de fluides, bilan carbone) – Suivre la mise en œuvre des actions – Apporter leur expertise sur les questions environnementales des projets immobiliers – « Reporting » des travaux d'amélioration énergétique et de réduction des gaz à effet de serre – Initier des actions de sensibilisation des occupants des bâtiments dans le domaine de la maîtrise de l'énergie – Participer aux réflexions conduites par la mission développement durable |
| Les référents locaux | À la suite d'une première sollicitation, la mission développement durable a mis en place un dispositif d'accompagnement de structures volontaires pour élaborer des plans d'actions éco responsable locaux – fiches de mission (pilotage/action), support de formation, création de réseaux locaux... L'objectif est de définir et mettre en œuvre un plan d'actions au regard du PMAE en intégrant les caractéristiques du site en termes d'activités, d'actualités, de priorités... <p>À titre d'exemple, la démarche est conduite avec la DDSPP64, les préfectures du Doubs et du Calvados.</p> |
| Les engagements volontaires développement durable | Lancée à l'occasion de la semaine européenne du développement durable, en mai, la charte d'engagement volontaire développement durable 2016-2020 vise à inciter les agents à adopter un comportement éco responsable au regard des objectifs que s'est |



fixé le ministère pour ses services. Elle repose sur quatre axes majeurs :

- >maîtriser son bilan carbone
- >contrôler sa consommation d'énergie
- >rationaliser sa consommation de papier
- >partager et encourager les pratiques éco responsables

Les signataires de la charte ainsi que les engagements personnels sont valorisés au sein d'une rubrique dédiée sur l'intranet développement durable.



Développement durable 2016-2020

La stratégie ministérielle de transition écologique vers un développement durable

Charte d'engagement volontaire

4 engagements clés pour le ministère

- Partager et encourager les comportements « vertueux » au regard de la protection de l'environnement et du climat au quotidien.
- Maîtriser sa consommation de papier
Impression limitée, papier recyclé...
- Maîtriser son bilan carbone
Réduction des déchets, alimentation bio...
- Maîtriser sa consommation d'énergie
Immobilier éco énergétique, véhicules propres...

Et moi ?
Je signe mon engagement en envoyant un courriel à mission-developpement-durable@interieur.gouv.fr
j'écris « je m'engage ! »



Le développement durable a pour but de répondre aux besoins du présent sans compromettre le bien-être des générations futures.



Je m'engage...



A maîtriser mon bilan carbone

- J'ai recours aux outils de téléconférence pour réduire mes déplacements
- Je privilégie les transports en commun lors des mes déplacements
- J'utilise un véhicule électrique plutôt que thermique
- Je me forme à l'éco conduite
- J'évite le gaspillage
- Je trie mes déchets
- J'imprime en couleur uniquement si c'est indispensable

A maîtriser ma consommation de papier

- Je n'imprime que lorsque c'est nécessaire
- Je réalise mes impression en recto/verso, 2 pages par feuille si possible
- Je me sers du verso des feuilles imprimées en brouillon
- Je jette le papier que j'ai utilisé dans les cartons prévus pour le recyclage

A maîtriser ma consommation d'énergie

- Je règle la température de mon bureau sur 19°
- Je profite au maximum de la lumière naturelle si mon bureau me le permet
- J'éteins la lumière de mon bureau et des salles de réunions lorsque je n'y suis pas
- J'utilise mon ordinateur de manière à limiter sa consommation : je l'éteins en quittant mon bureau, j'utilise le mode veille avec discernement
- Je rationalise mes envois de courriels : je limite au nécessaire le nombre de destinataires et de pièces jointes

A partager mes pratiques éco responsables

- J'utilise un mug aux distributeurs de boissons chaudes et à la fontaine à eau, plutôt qu'un gobelet.
- Je pratique la marche et le vélo
- Je m'informe des enjeux du réchauffement climatique et en discute avec mes collègues
- J'évite de laisser couler l'eau du robinet inutilement
- Je signale immédiatement toute fuite d'eau

mission-developpement-durable@interieur.gouv.fr est aussi une boîte à idées, n'hésitez pas à vous exprimer.

Merci de votre implication !



Focus sur l'adhésion des opérateurs à la démarche État exemplaire, objectif 2016

L'intégration des objectifs développement durable par les opérateurs du ministère de l'Intérieur est en cours. Les niveaux d'engagement sont différents selon les structures. Le plus souvent, des actions éco responsables sont mises en œuvre au regard des exigences de rationalisation des organisations et de maîtrise des coûts, sans être formalisées dans le cadre d'un plan d'actions dédié développement durable. La mission intervient, depuis cette année, régulièrement auprès des établissements, soit dans des réunions bilatérales, soit à l'occasion des clubs des tutelles et des opérateurs. La démarche sera renforcée progressivement, avec la nomination de référents.

Par ailleurs, Le club des établissements publics du Commissariat général au développement durable constitue un réseau efficace pour favoriser la réflexion stratégique et la mise en œuvre du développement durable dans les organismes publics.

| Entités | Renouvellement des COP | Plan d'actions développement durable | Réalisation du bilan carbone |
|---------------|----------------------------|---|---|
| OFII* | En cours de renouvellement | <p>Une démarche particulièrement complète est engagée qui intègre les dimensions environnementale et sociale – fonctionnement et cœur de métier en choisissant de décliner les orientations stratégiques définies par le PMAE en 9 axes.</p> <ul style="list-style-type: none"> > Monter un groupe de travail et un réseau en DT > Immobilier > Mobilité > Économies de ressources > Réduction des déchets > Égalité des droits et diversité > Marchés publics > Biodiversité > Accompagnement des personnels dans leur travail. <p>Afin d'intégrer au mieux ces enjeux, l'Office leur fait correspondre une série de mesures à mettre en œuvre sous la responsabilité d'un référent.</p> <p>Des indicateurs et un calendrier prévisionnel ont été établis en vue de garantir l'efficacité des actions entreprises.</p> | <p>L'OFII a entrepris une démarche exemplaire, en faisant le choix de réaliser son bilan carbone sur les trois périmètres : émissions directes de sources contrôlées (chaudières, véhicules, climatisation), émissions indirectes liées à la consommation d'énergie (électricité, vapeur, chaleur, froid), autres émissions (matériaux entrants, fret, déplacement de personnes). L'action est menée avec un bureau d'études.</p> |
| INPS* | Pas de COP | | <p>Pour l'entité située à Lyon, le BEGES sera réalisé par le SGAMI Sud-est.</p> |
| OFPRA* | 2018 | <p>Des actions éco responsables sont menées dans de nombreux domaines, sans être à ce jour formalisées dans le cadre d'un plan d'actions développement durable.</p> <ul style="list-style-type: none"> > Rationalisation du parc de véhicules (de 5 à 2 véhicules non polluants, garage à vélos, covoiturage et télétravail) > Maîtrise de la consommation de papier (dématérialisation, impressions recto-verso) > Tri sélectif et traitement des déchets (40 % papier, 60 % DIB) ; > Marché de nettoyage éco labellisé | <p>L'action devrait être conduite prochainement.</p> |
| ENSP* | 2018 | | |
| ANTAI | 2019 | | |
| ANTS | En cours de renouvellement | | |
| ENSOSP | 2018 | <p>Des actions sont menées dans de nombreux domaines, sans être à ce jour formalisées dans le cadre d'un plan d'actions développement durable.</p> <ul style="list-style-type: none"> > « Verdissement » du parc de véhicules comprenant 3 véhicules électriques > Gestion éco responsable des espaces verts > Intégration de clauses sociales et environnementales dans les marchés > Tri sélectif (recyclage papier, gobelets plastiques, piles, conteneurs à verre) > Maîtrise de la consommation d'électricité (éclairage, climatisation, chauffage) > Maîtrise de la consommation d'eau (réducteurs de débit, récupération des eaux de pluie) | <p>L'action devrait être conduite prochainement, à la suite d'un recrutement supplémentaire qui permettra de nommer un référent nommé.</p> |
| CNAPS | En cours de renouvellement | | |

* opérateurs de plus de 250 agents



Les modalités d'animation des réseaux

- Des réunions et des groupes de travail thématiques
- Des interactions avec les services porteurs de projets
- La conception et la diffusion d'outils pédagogiques susceptibles d'être repris par toutes entités intéressées (éco gestes, quiz, charte...)
- Des diffusions d'informations et des échanges réguliers (visioconférence, courriels...)
- La mise à disposition de ressources, guides ministériels et interministériels, modèle de documents, recueils de bonnes pratiques
- Un espace collaboratif dédié sur l'intranet développement durable du ministère
L'accès au groupe collaboratif est réservé aux référents développement durable du ministère et aux agents en charge de projets éco responsables. C'est un espace de partage d'informations et de dialogue pour favoriser la collaboration autour de préoccupations et de projets professionnels communs. Sont proposés des comptes rendus de réunions et des groupes de travail, des documents de référence utiles, des liens utiles vers des sites pertinents, des billets d'actualité, des appels à contributions... sur lesquels les membres sont invités à réagir, à questionner leurs collègues, à partager leurs bonnes pratiques et à faire part de leurs initiatives. Ces informations sont destinées à évoluer en fonction de l'actualité et des contributions de tous les acteurs.
- La participation de la mission développement durable aux réunions des réseaux (communicants en administration centrale, comité des achats...).
- Des déplacements de la mission développement durable dans les structures qui le souhaitent pour informer, sensibiliser, accompagner des temps particuliers.

Les outils

Un site Intranet dédié

Vecteur d'animation de la démarche développement durable qui s'adresse à tous les agents et services. Le site est le lieu privilégié d'informations, de recueils d'idées et d'échanges. Actualisé et enrichi chaque semaine, de nombreux articles sont publiés régulièrement pour informer les agents sur les actions au ministère, les colloques et conférences, les publications, les initiatives intéressantes relevant du développement durable, les offres de formation...

Un outil évolutif, actualités 2016 :

> La création d'une rubrique sur les engagements volontaires : l'objectif de cette rubrique est de partager des actions qui témoignent de l'appropriation des enjeux du développement durable par des services ou des agents à titre personnel. La charte d'engagement volontaire développement durable valorise la mobilisation individuelle en faveur de bonnes pratiques à la portée de tous.

> Une offre de covoiturage élaborée en 2016 pour un lancement en janvier 2017, afin de répondre à un triple objectif : réduire l'empreinte carbone, réaliser des économies et favoriser le lien entre les agents.

> Une nouvelle rubrique « Infos déchets » à compter de janvier 2017 : à visée pédagogique, cette rubrique a vocation à sensibiliser les agents aux bénéfices d'une gestion vertueuse des déchets. Des outils à leur disposition au sein du ministère (conventions, collectes spécifiques, dispositifs de réduction de déchets...) sont présentés dans un objectif d'appropriation.

> Chaque publication est désormais mise en lien avec la réalisation des ODD associés.

Le magazine Civique

Des articles y sont publiés régulièrement sur des thématiques développement durable

Des animations ponctuelles

La journée mondiale de la biodiversité, la semaine européenne du développement durable, la semaine européenne de la mobilité, la semaine européenne de la réduction des déchets

> À la suite de la diffusion de la charte d'engagement développement durable, des agents se sont portés volontaires pour participer à l'organisation et à l'animation



d'actions de sensibilisation proposées lors d'événements internationaux et européens. Le rôle de ces agents est essentiel et leur implication en 2016 a permis le succès des actions de sensibilisation, notamment à l'occasion de la semaine européenne de la réduction des déchets en novembre, et leur déploiement sur cinq sites d'administration centrale (Beauvau, Garance, Lumière, Lognes et sur le site d'Oudinot en partenariat avec le ministère des affaires étrangères).

> Pour chaque événement, des outils d'animation (quiz...) sont proposés aux services en région qui se l'approprient. La mission prend en charge la conception des documents, leur déclinaison territoriale avec l'intégration des logos des structures et parfois l'impression.

| | |
|---|---|
| Des conférences | Sensibilisation à des thématiques de développement durable |
| Des actions de formation Cf. fiches n°4.1 et 19 | <ul style="list-style-type: none"> > Éco conduite > Gestion de l'eau > Achat responsable > Bilan carbone |
| Des fiches pratiques sur les gestes éco responsables | <p>Le ministère déploie des outils pédagogiques pour inciter les agents à adopter au quotidien des comportements éco responsables.</p> <p>Un kit devrait être disponible courant 2017, avec des affiches, des flyers « bonnes pratiques » et des stickers sur plusieurs thématiques – le chauffage, la lumière, les équipements électriques, l'eau, les outils de téléconférence, le covoiturage et les transports en commun, le papier.</p> |
| La réalisation d'un film sur l'éco responsabilité dans les services du ministère | <p>Au titre des actions de sensibilisation identifiées dans le cadre du PMAE 2015-2020, la mission, en collaboration avec la DICOM pilote la réalisation d'un film sur l'éco responsabilité dans les services du ministère au regard des enjeux de la stratégie ministérielle de transitoire écologique vers un développement 2016-2020.</p> <p>Les objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Faire connaître les enjeux, donner le sens > Inciter les personnels à adopter de bonnes pratiques > Valoriser les actions déjà réalisées par les services sur le périmètre ministériel <p>Un travail a été engagé avec l'IFORE et l'unité audiovisuelle de la DICOM pour écrire la trame du film qui se décline en quatre temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le cadre : le changement climatique, la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable, la stratégie ministérielle ; – les objectifs nationaux et les enjeux pour les services du ministère de l'Intérieur autour de six axes (maîtrise des consommations de fluides, mobilité douce et active, achat durable, économies de ressources, diminution des déchets et le recyclage, préservation de la biodiversité) ; – des engagements volontaires ; – conclusion du secrétaire général du ministère, HFDD. <p>L'idée est d'illustrer chaque axe par l'action d'un service du ministère – avec le souci que chaque direction soit représentée.</p> <p>Il s'agit d'un premier film qui posera les enjeux de l'éco responsabilité ; il devrait être suivi de films thématiques qui permettront d'approfondir chacun des six axes.</p> <p>Le film devrait être prêt pour être diffusé lors de la semaine européenne du développement durable 2017.</p> |



II. Le bilan 2016

Le bilan 2016 s'inscrit dans la continuité de la démarche de l'État exemplaire. Les résultats sont globalement très positifs, en progrès par rapport à 2015 ; ils témoignent de l'implication des services.

Les objectifs ministériels

Sur vingt-huit actions, vingt-quatre ont été conduites de manière à atteindre les objectifs 2016.

Quatre actions, qui avaient été l'objet d'états des lieux en 2015, sont maintenant engagées. Elles seront l'objet d'une investigation particulière en 2017 ; il s'agit notamment de l'évolution du parc de véhicules dans une perspective de mobilité propre.

Le bilan 2016 permet d'identifier des axes forts de travail au sein des services du ministère : appropriation des enjeux, performance énergétique et économies de ressources.

Les indicateurs interministériels

Trois sont atteints.

Quatre sont partiellement atteints, car la démarche demande un temps de maturité – réalisation des BEGES, évolution du parc de véhicules, gestion responsable des espaces verts et restauration responsable.

Deux sont partiellement atteints et renseignés uniquement sur le périmètre de l'administration centrale du fait de l'indisponibilité des données : absence d'un outil de suivi des fluides interministériel déployé sur le périmètre national, absence de délivrance d'habilitation à la conduite aux agents du ministère.

Un n'est pas atteint, faute de données disponibles – volume de déchets résiduel par agent 2016.

Dans la continuité du bilan 2015, le bilan se décline en deux niveaux de présentation :

- une synthèse de l'atteinte des indicateurs ministériels et interministériels autour d'un tableau récapitulatif et d'une fiche de synthèse par domaine d'actions ;
- un bilan détaillé par fiche-action.

Les fiches-action de référence sont disponibles pour rappel en annexe 1.

Acronymes

| | |
|--|---|
| BCPPA – Bureau de la commande publique et de la performance des achats | MDD – Mission développement durable |
| BEGES – Bilan des émissions de gaz à effet de serre | PN – Police nationale |
| BGPRH – Bureau de la gestion prévisionnelle des ressources humaines | SAELSI – Service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure |
| BGSAC – Bureau de gestion des sites de l'administration centrale | SDAI – Sous-direction des affaires immobilières |
| CEE – Certificats d'économies d'énergie | SDPA – Sous-direction du programme et de l'achat |
| DEPAFI – Direction de l'évaluation et de la performance des affaires financières et immobilières | SDRF – Sous-direction du recrutement et de la formation |
| DICOM – Direction de l'information et de la communication | SICoP – Service d'information et de communication de la Police nationale |
| DMAT – Direction de la modernisation et de l'action territoriale | SIRPA – Service d'informations et de relations publiques des armées |
| DSIC – Direction des systèmes d'information et de la communication | ST(SI) ² – Service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure |
| GN – Gendarmerie nationale | € – petit budget / €€ – budget moyen / €€€ – budget d'investissement important / €€€€ – gros investissement |
| IFORE – Institut de formation de l'environnement | |



La synthèse des indicateurs

▲ atteint ► partiellement atteint ▼ en cours de mise en œuvre

| | Objectifs ministériels | | Indicateurs interministériels | | Pages – Bilan (Réf.) |
|--|------------------------|---------|-------------------------------|-------------|----------------------|
| | 2015 | 2016 | 2015 | 2016 | |
| Remise annuelle du bilan respectant l'instruction du 17 février 2015 | - | | ▲ | ▲ | - |
| 1. Économies d'énergie | | | | | |
| Fiche-action n°1-1 : Coordonner un plan d'action immobilier Constituer des réseaux de référents | ▲ | ▲ | - | - | 22 (72-73) |
| Fiche-action n°1-2 : Coordonner un plan d'action immobilier Déployer l'outil expert de suivi des fluides | ▲ | ► | ► sur AC | ► sur AC | 23-24 (74-75) |
| Fiche-action n°1-3 : Coordonner un plan d'action immobilier Réaliser les BEGES et les plans d'actions | ▲ | ▲ | ► sur AC | ► sur AC | 25 à 27 (76) |
| Fiche-action n°1-4 : Coordonner un plan d'action immobilier Conduire un plan d'actions amélioration énergétique | ▲ | ▲ | - | - | 28-29 (77-78) |
| Fiche-action n°1-5 : Coordonner un plan d'action immobilier Promouvoir le recours aux certificats d'économies d'énergie | ▲ | ▲ | - | - | 30-31 (79) |
| Fiche-action n°2-1 : Les équipements informatiques Rationaliser les Data Centers | ▼ | ▲ | - | - | 32 (80) |
| Fiche-action n°2-2 : Les équipements informatiques Le parc des matériels informatiques | ▲ | ▲ | - | - | 33 (81) |
| Fiche-action n°3 : Changer les comportements pour maîtriser l'énergie | ▲ | ▲ | - | - | 34-35 (82) |
| 2. Le parc de véhicules | | | | | |
| Fiche-action n°4-1 : Périmètre flotte de service | ▼ | ► | ► | ► | 36 à 39 (83) |
| Fiche-action n°4-2 : Périmètre véhicules opérationnels | ▼ | ► | - | - | 40-41 (84) |
| 3. Mobilité durable | | | | | |
| Fiche-action n°5 : Se déplacer autrement | ▲ | ▲ | - | - | 42 (85) |
| Fiche-action n°6 : Systématiser le recours à la téléconférence | ▲ | ▲ | - | - | 43 (86) |
| Fiche-action n°7 : Le télétravail | ▲ | ▲ | - | - | 44 (87) |
| Fiche-action n°8 : Sensibiliser à la mobilité durable | ▲ | ▲ | - | - | 45-46 (88) |
| Fiche-action n°9 : Mieux se déplacer | ▲ | ▲ | - | - | 47-48 (89-90) |
| 4. Économies de ressources et réduction des déchets | | | | | |
| Fiche-action n°10 : Rationaliser la gestion de l'eau | ▼ | ► | ► sur AC | ► sur AC | 49-50 (91-92) |
| Fiche-action n°11 : Déployer un dispositif de traitement des déchets de bureaux visant une réduction du volume des déchets | ▲ | ▲ | ▼ | ▼ | 51-52 (93) |
| Fiche-action n°12 : Une collecte de tri sélective | ▲ | ▲ | | | 53-54 (94) |
| Fiche-action n°13 : Maîtriser la consommation de papier | ▲ | ▲ | ▲ | ▲ | 55-56 (95) |
| Fiche-action n°14 : Prolonger, donner une seconde vie à des objets ou à des matériaux usagés | ▲ | ▲ | - | - | 57 (96-97) |
| Fiche-action n°15 : Sensibiliser à l'économie circulaire | ▲ | ▲ | - | - | 58-59 (98) |
| 5. Préservation de la biodiversité | | | | | |
| Fiche-action n°16 : Déployer le zéro pesticides | ▲ | ▲ | ▼ | ► | 60-61 (99) |
| Fiche-action n°17 : Une restauration responsable | ▲ | ▲ | ▼ | ► | 62-63 (100) |
| Fiche-action n°18 : Des actions en faveur des écosystèmes | ▲ | ▲ | - | - | 64-65 (101) |
| 6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée – Exercer la responsabilité de l'État employeur | | | | | |
| Fiche-action n°19 : Développer une offre de formation | ▲ | ▲ | | - | 66 (102-103) |
| Fiche-action n°20 : Agir en faveur de l'insertion sociale | ▲ | ▲ | ▲ | ▲ | 67-68 (104) |
| Fiche-action n°21-1 : Agir en faveur de l'égalité des droits – Mise en œuvre du protocole relatif à l'égalité professionnelle hommes – femmes | ▲ | ▲ | - | - | 69 (105) |
| Fiche-action n°21-2 : Agir en faveur de l'égalité des droits – Lutter contre les discriminations et promouvoir la diversité | ▲ | ▲ | - | - | 70 (106) |
| Total 2016 | 24 4 | 24 4 | 3 4 3 | 3 6 1 | |
| Taux de réalisation 2016 | 85 % | 93 % | 50 % | 60 % | |



1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

1.2 – Changer les comportements

L'immobilier est un enjeu fort du ministère de l'Intérieur. Le PMAE constitue un levier qui soutient des actions au titre d'une meilleure maîtrise des consommations et des coûts de l'énergie.

Indicateurs ministériels

| Fiche-action | Indicateurs | Résultats 2015 | Résultats 2016 |
|---|--|---|---|
| 1-1 : Coordonner un plan d'action immobilier – Constituer des réseaux de référents | Nombre de référents | 3 | 7 |
| | Nombre de réunions | 2 | 4 |
| 1-2 : Coordonner un plan d'action immobilier – Déployer l'outil expert de suivi des fluides | Nombre de compteurs créés | 5.415 (hors périmètre gendarmerie nationale) | Dans l'attente de l'acquisition d'un outil de suivi des fluides interministériel piloté par la DAE, le déploiement de l'outil interne a été suspendu. |
| | Nombre de compteurs renseignés | Non répertoriés | Non répertoriés |
| 1-3 : Coordonner un plan d'action immobilier – Réaliser les BEGES et les plans d'actions | Nombre de bilans carbone réalisés en 2016 sur les données 2015 et en 2019 sur les données 2018 et définition de plans d'actions correspondants | BEGES 2016 en cours de déploiement : données indisponibles au titre du bilan 2015 | > 71 BEGES remis > Report de la date de remise des bilans carbone et des plans d'actions associés au 30 juin 2017 L'objectif est double : > élaborer un état des lieux sur l'ensemble du ministère de manière à identifier les actions et leur périmètre en vue d'une diminution des émissions de gaz à effet de serre ; > réaliser un comparatif des émissions de GES entre les BEGES réalisés en 2012 et en 2015. |
| 1-4 : Coordonner un plan d'action immobilier – Conduire un plan d'actions amélioration énergétique | Nombre de KWH économisés suite à la réalisation d'opérations de travaux | Opération de travaux sur les logements du groupement de gendarmerie de l'Allier à Moulins (03) – cf. annexe 2 Construction de l'hôtel de police de Tourcoing | Actions significatives au titre de 2016 dans le domaine de la performance énergétique > Construction des sites de déminage de Lyon et de Montpellier et de la BASC de Nîmes-garons. > Opérations de raccordement de la gendarmerie nationale à un réseau de chaleur : casernes de « Dessaix », « Mdc Bongéot » et « Adjudant Frobert » > Installation de thermostats permettant la quantification précise des consommations relatives au chauffage des locaux. > Sites de Gap et Moulins : point de suivi en 2017 |
| | Écart des consommations par rapport à la consommation de référence dans le cadre des dispositifs de maintenance | Pas d'action répertoriée en 2015 | Les actions répertoriées au titre de 2016 ne permettent pas de comparaison entre l'année N et N+1. |
| 1-5 : Coordonner un plan d'action immobilier – Promouvoir le recours aux certificats d'économies d'énergie | Nombre d'opérations inscrites dans une démarche de CEE | Action en cours de déploiement Sur le périmètre de la gendarmerie nationale : 206 596 900 KWH cumacs pour un montant total facturé de 607 790,71 € | Volume de CEE délivré pour la Gendarmerie nationale en 2016 : 226 131 MWh cumacs |
| | Nombre de KWH cumacs et montant des subventions | Sur le périmètre de la police nationale : 25 254 000 KWH cumacs pour un montant total versé de 75 762 € | |
| 2-1 : Les équipements informatiques – Rationaliser les Data Centers | Evolution des consommations du parc en KWH | État des lieux en cours de réalisation | Gains non encore mesurables |



| | | | |
|--|---|---|---|
| 2-2 : Les équipements informatiques – Le parc des matériels informatiques | Nombre d'équipements mobiles mis en service | Indicateur non renseigné | Sur le périmètre du Secrétariat général : 950 |
| | Évaluation de la satisfaction des utilisateurs par le biais d'une enquête | Indicateur non mesurable en 2015 | Indicateur non mesurable en 2016 |
| 3 : Changer les comportements pour maîtriser l'énergie | Nombre de connexions sur le site intranet DD et l'espace collaboratif | 93 657 connexions sur l'intranet développement durable au cours de 2015 La consultation de l'intranet développement durable apparaît en nette augmentation par rapport aux années antérieures. | 82 978 connexions sur l'intranet développement durable au cours de 2016 Malgré une diminution au regard de 2015, qui avait été marqué par la refonte du site, le niveau de consultation reste très satisfaisant. |
| | Nombre d'actions de sensibilisation | 2 – semaine européenne du développement durable et support de communication | Semaine européenne du développement durable |

Indicateurs interministériels

| Fiche-action | Indicateurs | Résultats 2015 | Résultats 2016 |
|--|---|---|---|
| 1-2 : Coordonner un plan d'action immobilier – Déployer l'outil expert de suivi des fluides | Quantité d'énergie réelle en kWh consommée chaque année pour les bâtiments propriétés de l'État et occupés par les services | Périmètre administration centrale : Bâtiments propriété de l'État : 36 181 823 kWh | Périmètre administration centrale : Bâtiments propriété de l'État : 37 255 833 kWh |
| | Consommation annuelle moyenne d'énergie par m ² | Périmètre administration centrale : Bâtiments propriété de l'État : 318 kWh/m ² | Périmètre administration centrale : Bâtiments propriété de l'État : 323 kWh/m ² |
| 1-3 : Coordonner un plan d'action immobilier – Réaliser les BEGES et les plans d'actions | Taux des bilans de gaz à effet de serre attestant d'une baisse des émissions sur les périmètres obligatoires 1 et 2 | BEGES 2016 en cours de déploiement : données indisponibles au titre du bilan 2015 | Rendu BEGES 2016 reporté au 31 juin 2017 – données indisponibles au titre du bilan 2016 |



2. Le parc de véhicules – Constituer un parc automobile moins émissif en CO2

Le ministère de l'Intérieur doit mettre en place un dispositif incitatif pour remplir les objectifs réglementaires en termes de véhicules propres au sein de la flotte de service. S'agissant des véhicules opérationnels, une réflexion est engagée avec les services prescripteurs.

Indicateurs ministériels

| Fiche-action | Indicateurs | Résultats 2015 | Résultats 2016 |
|---|--|--|--|
| 4-1 : Constituer un parc automobile moins émissif en CO2 – Périmètre flotte de service | Conception et mise en œuvre d'un plan d'accompagnement des services par la MDD | La mission développement mène des actions de sensibilisation. Elle valorise les actions exemplaires du ministère sur l'intranet et contribue au partage des bonnes pratiques, par son réseau de référents locaux | La mission développement mène des actions de sensibilisation auprès des services en faveur d'un parc automobile moins émissif en CO2. Elle valorise les actions exemplaires du ministère sur l'intranet développement durable et contribue au partage des bonnes pratiques, notamment par son réseau de référents locaux |
| | Nombre de bornes de rechargement installées sur le parc | La mission développement durable a engagé une démarche de recensement qui reste à consolider en 2016 | <ul style="list-style-type: none"> – SGAMI Ouest : 1 – SGAMI Sud-Ouest : 0 – SGAMI Est : ne dispose pas d'équipement de borne de rechargement ; toutefois, certains fonctionnaires utilisent à titre privé des véhicules électriques pour venir travailler ; le SGAMI étudie les éventuelles évolutions du parc de véhicules et des infrastructures associées – SGAMI Nord : 0 – SGAMI Sud-Est : 0 – SGAMI Sud : ne dispose toujours pas d'équipement de borne de rechargement, mais d'un véhicule hybride – Préfecture de Police : 13 bornes – Gendarmerie : à ce jour, le nombre de borne de recharge au sein du parc immobilier de la gendarmerie est très faible (moins de 0,5 % du parc). La gendarmerie nationale a entrepris fin 2016 un important travail de recensement de l'offre d'équipements de recharge électrique disponible sur le marché auprès de nombreux fabricants – Sécurité Civile : 2 – Préfectures : les structures s'équipent progressivement en bornes électriques, mais toutes n'en disposent pas. – Administration centrale : 15 (Beauvau : 4 ; Lognes : 3 ; Lumière : 2 ; Garance : 6) |
| 4-2 : Constituer un parc automobile moins émissif en CO2 – Périmètre véhicules opérationnels | Evolution du nombre de véhicules propres sur l'ensemble des véhicules opérationnels | Indicateur non mesurable en 2015 | Pas de véhicules propres sur le périmètre opérationnel, mais une première étape avec une part de véhicules essence acquise supérieure à la part des véhicules Diesel |
| | Conception et mise en œuvre d'un plan d'accompagnement et de sensibilisation des services par la MDD | Un plan d'accompagnement sera intégré au plan d'actions global relatif à l'évolution du parc de véhicules opérationnels | Un plan d'accompagnement sera intégré au plan d'actions global relatif à l'évolution du parc de véhicules opérationnels 2016 – État des lieux 2017 – Définition d'un plan d'actions |



Indicateurs interministériels

| Fiche-action | Indicateurs | Résultats 2015 | Résultats 2016 |
|---|--|---|---|
| 4-1 : Constituer un parc automobile moins émissif en CO2 – Périmètre flotte de service | Proportion de véhicules propres acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc | Sur l'ensemble du ministère : proportion de renouvellement du parc, soit : – 3 % de véhicules électriques – 7 % de véhicules hybrides | Sur l'ensemble du ministère au 31 décembre 2016 : proportion de véhicules propres acquis lors du renouvellement du parc : – au titre des V.P. : 6,34 % – au titre de l'ensemble des véhicules : 1,2 % |
| | Sous-indicateur : proportion de véhicules électriques ou hybrides acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc | | |
| | Nombre d'agents bénéficiant d'une autorisation de conduite d'un véhicule de l'administration formés à l'éco conduite | Le ministère ne délivre pas d'autorisation de conduite. L'éco conduite est une priorité pour les services du ministère qui déploie d'importantes actions de sensibilisation et de formation | Le ministère ne délivre pas d'autorisation de conduite. L'éco conduite est une priorité pour les services du ministère qui déploie d'importantes actions de sensibilisation et de formation. |



3. Mobilité durable

3.1 – Rationaliser les déplacements

3.2 – La politique voyage du ministère : mieux se déplacer

Le ministère de l'Intérieur est engagé depuis plusieurs années sur le déploiement des outils de téléconférence. Des actions plus ciblées sont programmées pour une rationalisation des déplacements (covoiturage, télétravail...), la valorisation des transports ferroviaires et la mutualisation des déplacements.

Indicateurs ministériels

| Fiche-action | Indicateurs | Résultats 2015 | Résultat 2016 |
|---|---|--|---|
| 5 : Se déplacer autrement | Evolution des émissions de gaz à effet de serre des services ayant adopté de nouvelles pratiques de déplacements | Action en cours de déploiement | Action en cours de déploiement À ce stade, seuls les déplacements effectués dans le cadre du marché voyageur sont pris en compte (Cf. fiche n°9). |
| | Sondage tous les deux ans sur l'évolution des usages auprès des services ciblés par le plan d'actions | Déploiement ultérieur de l'action | Déploiement ultérieur de l'action |
| 6 : Systématiser le recours à la visio et l'audio conférence | Taux d'équipements de visio conciergerie | Reformulation de l'indicateur en termes d'évolution du nombre et de la qualité des équipements 2015 : 1 295 terminaux de télécommunication recensés | 2016 : 985 terminaux de télécommunication recensés |
| | Taux d'utilisation des équipements | Indicateur non mesurable en 2015 | Reformulation de l'indicateur en nombre d'heures d'utilisation 2016 : 53 837 heures |
| 7 : Le télétravail | Définition du cadre ministériel réglementaire | Action en cours de réalisation | Réunion du groupe de travail, organisation du dialogue social informel et du comité technique ministériel |
| | Nombre d'agents en télétravail | Recensement : > en administration centrale : 4 > en préfectures : 33 | Recensement : > en administration centrale : 18 > en préfectures : 32 (recensement en cours) |
| 8 : Sensibiliser à la mobilité durable | Nombre d'actions de sensibilisation | 6 actions réalisées dans le cadre de la SEDD | 7 actions réalisées dans le cadre de la SEDD |
| | Nombre de supports rédigés et diffusés auprès des services | – Affiche de sensibilisation, « Bougez autrement » – Diffusion d'un « quiz vélo » à l'occasion de la SEM | – 3 kalémos : programme, réchauffement climatique, marquage des vélos – La fiche « Bonnes pratiques » du jeu – Un set de table annonçant le programme et le quiz, ; diffusé aux restaurants des personnels – Quiz vélo » à l'occasion de la semaine européenne de la mobilité durable |
| 9 : Mieux se déplacer | Evolution des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements en train et en avion, dans le cadre du marché voyageur | 2015 : état de référence – l'évolution sera mesurée à compter de 2016 | 2015 – Émissions cumulées : 40 405 413 kgeqCO2 2016 – Émissions cumulées : 42 534 224 kgeqCO2 Cette hausse de 5,2 % des émissions s'explique par une augmentation du nombre de trajets en 2016 par rapport à 2015 (16 490 trajets supplémentaires), induite par un volume d'activités plus important. |



4. Économies de ressources et réduction des déchets

4.1 – Rationaliser la gestion de l'eau

4.2 – L'optimisation du tri

4.3 – Maîtriser la consommation de papier

4.4 – La réparation, le recyclage

En 2015, cette thématique correspond à un axe d'action prioritaire pour le ministère de l'Intérieur. Des démarches de différentes natures ont été engagées sur un calendrier pluriannuel, dont le déploiement se poursuivra sur l'ensemble du périmètre ministériel.

Indicateurs ministériels

| Fiche-action | Indicateurs | Résultats 2015 | Résultats 2016 |
|--|---|--|---|
| 10 : Rationaliser la gestion de l'eau | Nombre d'actions réalisées pour installer des systèmes hydro économes et gains générés (consommation et coût) | En 2015, le ministère de l'Intérieur est en capacité de répondre sur les périmètres de l'administration centrale et de la gendarmerie nationale, sur lesquels des actions ponctuelles ont été menées | En 2016, le ministère de l'Intérieur est en capacité de répondre sur les périmètres de l'administration centrale et de la gendarmerie nationale, sur lesquels des actions ponctuelles ont été menées. |
| 11 : Déployer un dispositif de traitement des déchets de bureaux visant une réduction du volume des déchets | Nombre de sites ayant adhéré au dispositif | Un site en administration centrale (site de Garance) | Un site en administration centrale (site de Garance) |
| 12 : Une collecte des déchets sélective | Nombre de sites du ministère ayant recours aux conventions passées avec des éco organismes | 27 sites au titre de la convention avec l'éco organisme Ecologic | 30 sites au titre de la convention avec l'éco organisme Ecologic |
| | Volumes collectés par nature de déchet | Indicateur en cours de déploiement – 120 tonnes de DEEE au titre de la convention avec l'éco organisme Ecologic | Indicateur en cours de déploiement – 130,2 tonnes de DEEE au titre de la convention avec l'éco organisme Ecologic |
| | Nombre de sites disposant du tri sélectif | La réalisation du PMAE 2015 amène le ministère à supprimer cet indicateur, en doublon de l'indicateur de la fiche-action n°11 | Indicateur supprimé en 2015 |
| 14 : Prolonger, donner une seconde vie à des objets ou à des matériaux usagés | Nombre d'actions réalisées | – Réalisation d'objets patrimoine à partir de drapeaux usagés – Nombreuses actions de sensibilisation auprès des services | – Réalisation d'objets patrimoine à partir de drapeaux usagés et de blousons réformés de la Gendarmerie – Nombreuses actions de sensibilisation auprès des services |
| | Évaluation des gains notamment économiques (calcul à préciser concernant l'impact environnemental) | Cet indicateur sera complété à compter de 2016 | Les gains ne sont pas mesurables à ce jour. |
| 15 : Sensibiliser à l'économie circulaire | Nombre d'actions de sensibilisation | Deux volets d'actions dans le cadre des semaines européennes de la réduction des déchets et du développement durable | 5 types d'actions déployées sur 5 sites dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets |
| | Nombre de supports rédigés et diffusés auprès des services | Articles sur l'intranet développement durable | – Articles sur l'intranet développement durable : – Conception d'une news letter « Infos déchets » publiée tous les deux mois sur l'intranet développement durable, avec « 'La question à recycler » ! |



Indicateurs interministériels

| Fiche-action | Indicateurs | Résultats 2015 | Résultats 2016 |
|--|--|---|---|
| 10 : Rationaliser la gestion de l'eau | Évolution de la quantité d'eau consommée dans l'année pour les bâtiments propriétés des services et occupés par les services | Périmètre administration centrale (parc domanial, hors site de Rosny) : 2014 : 65 907 m3 2015 : 65 653 m3 | Périmètre administration centrale (parc domanial, hors site de Rosny) : 2014 : 65 653 m3 2015 : 60 320 m3 |
| 11 : Déployer un dispositif de traitement des déchets de bureaux visant une réduction du volume des déchets | Quantité de déchets résiduels produits par agent | Le ministère ne dispose pas de cette information en 2015 – une démarche doit être engagée par la mission développement durable pour une mise en place de ce suivi | Le ministère ne dispose pas de cette information en 2016. |
| 13 : Maîtriser la consommation de papier | Quantité de papier recyclé acheté / quantité de papier acheté | 1 804 550 ramettes achetées dont 35 500 ramettes de papier recyclé, soit 2% | 1 745 528 ramettes achetées dont 3 % de papier recyclé |
| | Évolution du nombre de ramettes consommés entre l'année N et l'année N-1 | 2015 : 1 804 550 ramettes consommées 2014 : 1 674 965 ramettes consommées Soit 7,7% d'augmentation | 2016 : 1 745 528 ramettes achetées 2015 : 1 804 350 ramettes achetées Soit – 3,3 % de diminution |



5. Préservation de la biodiversité

5.1 – Déployer le zéro pesticide pour l'entretien des espaces verts

5.2 – Une restauration responsable

5.3. Des actions en faveur des écosystèmes

L'ensemble des directions du ministère est particulièrement sensible à la gestion responsable des espaces verts et à la préservation de la biodiversité depuis plusieurs années. S'agissant de la restauration, une démarche formalisée est conduite avec les services en vue de l'atteinte des objectifs nationaux.

Indicateurs ministériels

| Fiche-action | Indicateurs | Résultats 2015 | Résultats 2016 |
|---|--|--|--|
| 18 : Des actions en faveur des écosystèmes | Nombre d'actions en faveur des écosystèmes | <ul style="list-style-type: none"> – Participation à la journée mondiale de la biodiversité – Animation sur la thématique de la biodiversité dans le cadre de la semaine européenne du développement durable | <ul style="list-style-type: none"> – Une animation lors de la journée mondiale de la biodiversité sur le site de Beauvau, relayée sur l'intranet développement durable et la diffusion du quiz en version numérique – Des articles sur l'intranet sur les enjeux de la biodiversité et l'engagement des services et des personnels |

Indicateurs interministériels

| Fiche-action | Indicateurs | Résultats 2015 | Résultats 2016 |
|--|--|---|---|
| 16 : Déployer le zéro pesticide | Pourcentage de sites ayant au moins un espace vert ou non bâtis mettant en œuvre une gestion éco responsable | Peu d'éléments chiffrés disponibles au titre de l'année 2015 – état des lieux en cours de réalisation | 2016 : poursuite de l'état des lieux et conduite d'actions de sensibilisation – les éléments chiffrés disponibles ne permettent pas d'établir un bilan exploitable. |
| 17 : Une restauration responsable | Nombre de restaurants administratifs réalisant le tri des bio-déchets / nombre total de restaurants administratifs | Données indisponibles en 2015 État des lieux prévu ultérieurement | Les restaurants administratifs du ministère mettent progressivement en œuvre les obligations réglementaires. |
| | Valeur des denrées et produits alimentaires biologiques achetés / valeur totale des denrées et produits alimentaires achetés | Données indisponibles en 2015 État des lieux prévu ultérieurement | Données AC : 1,4 % Données Gendarmerie / cercles-mixte : 7,10 % |



6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée – Exercer la responsabilité de l'État employeur

La direction des ressources humaines du ministère, en collaboration avec toutes les directions, conduit des actions au titre de la responsabilité de l'État employeur selon plusieurs axes : formation et développement des compétences, égalité professionnelle, label diversité, insertion sociale.

Indicateurs ministériels

| Fiche-action | Indicateurs | Résultats 2015 | Résultats 2016 |
|--|---|---|---|
| 19 : Développer une offre de formation | Nombre d'actions programmées par thématique | 5 actions | 3 actions |
| | Nombre de personnes ayant suivi les actions programmées (formation/sensibilisation) | 56 personnes | 54 personnes |
| 21-1 : Agir en faveur de l'égalité des droits – Mise en œuvre du protocole ministériel relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes | Augmentation du taux de données sexuées | Le ministère ne dispose pas des éléments nécessaires pour calculer cet indicateur. Celui-ci est toutefois à la hausse, avec le suivi de nouvelles données sexuées Proposition d'un indicateur de remplacement : Nombre de réunions du comité de suivi du protocole, 2/an | Depuis 2013, le rapport de situation comparée ministériel présente une photographie et une évolution des données sexuées au MI. Le RSC 2016 sera publié au cours de l'année 2017. |
| | Nombre d'actions conduites dans le cadre de la démarche | Le plan d'action rassemble 51 actions dont 40 ont été conduites à ce jour, le reste étant en cours d'élaboration ou de finalisation | Le plan d'action rassemble 51 actions, dont 40 ont été conduites à ce jour, le reste étant en cours d'élaboration ou de finalisation. |
| | Flux annuels de nominations aux emplois supérieurs et dirigeants | On dénombre 278 nominations au ministère de l'Intérieur (75% d'hommes et 25% de femmes). Parmi ces nominations, 93 étaient des primo-nominations (dont 67% d'hommes et 33% de femmes) | On dénombre 350 nominations au ministère de l'intérieur (29 % de femmes et 71 % d'hommes). Parmi ces nominations, 118 représentent les primo-nominations (32 % de primo-nominations femmes et 68 % de primo-nominations hommes). |
| | Ratios promus/promouvables par grade et durée moyenne entre deux promotions | <i>Filière administrative</i> >Premier détachement dans un emploi fonctionnel de CAIOM Promouvables : 930, soit 430 hommes et 500 femmes Promus : 78, soit 38 hommes et 40 femmes >Attaché d'administration Promouvables : 8 087, soit 1 814 hommes et 6 273 femmes Promus : 110, soit 21 hommes et 89 femmes >Secrétaire administratif Promouvables : 20 219, soit 2 792 hommes et 17 427 femmes Promus : 170, soit 19 hommes et 151 femmes Les données concernant la filière technique ne sont pas encore disponibles | <i>Filière administrative</i> > Attaché d'administration Promouvables : 6 408, (76,5 % de femmes et 23,5 % d'hommes) Promus : 123 (74,7 % de femmes et 25,3 % d'hommes) > Secrétaire administratif Promouvables : 23 175 (75,3 % de femmes et 24,7 % d'hommes) Promus : 163 (91,4 % de femmes et 8,6 % d'hommes) <i>Filière technique et spécialisée des services d'information et de communication</i> >Ingénieur SIC Promouvables : 423 (19,4 % de femmes et 80,6 % d'hommes) Promus : 11 (18,2 % de femmes et 81,8 % d'hommes) >Technicien SIC en préfecture Promouvables : 423 (30,9 % de femmes et 69,1 % d'hommes) Promus : 24 (37,5 % de femmes et 62,5 % d'hommes) <i>Filière sécurité routière</i> >Délégué du permis de conduire et de la sécurité routière Promouvables : 518 (28,7 % de femmes et 67,3 % d'hommes) Promues : 2 (100 % de femmes) |



| | | | |
|---|--|---|--|
| | Part des femmes dans la composition des jurys de concours et examens professionnels | 44,2 % au titre de 2015 pour le périmètre du secrétariat général | 46,7 % au titre de 2016 pour le périmètre SG (44,2 % en 2015). |
| Fiche action 2015 21-1 : Agir en faveur de l'égalité des droits – l'obtention du label diversité | Indicateur 2015 Obtention du label | Un plan d'actions est en cours d'élaboration dans le cadre de la candidature du ministère aux labels égalité et diversité | Dans une volonté de marquer l'exemplarité de son engagement en faveur de la diversité et de la lutte contre les discriminations, le ministère s'est engagé dans l'obtention d'une double labellisation « égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « diversité », pour l'intégralité de ses services – Secrétariat général, Police nationale, Gendarmerie nationale. Cette démarche permet de valoriser la diversité des métiers, des corps et des statuts représentés au sein du ministère. |
| fiche action 2016 21-1 : Agir en faveur de l'égalité des droits – lutter contre les discriminations et promouvoir la diversité | Indicateur 2016 Obtention de la double labellisation « égalité professionnelle entre les hommes et les femmes » et « diversité » | | |
| | Indicateur 2015 Nombre d'actions conduites dans le cadre de la démarche | Un plan d'actions est en cours d'élaboration dans le cadre de la candidature du ministère aux labels égalité et diversité | Un protocole « Diversité » est en cours d'élaboration par la mission du pilotage de la fonction ressources humaines ministérielle (MPFRHM), avec la collaboration de l'ensemble des périmètres du ministère de l'Intérieur et, en concertation avec les organisations syndicales. |
| | Indicateur 2016 Nombre d'actions conduites dans le cadre de la lutte contre les discriminations | | Il sera décliné dans un plan d'actions ministériel, afin de structurer le pilotage et les actions du Secrétariat général, de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale. |

Indicateurs interministériels

| Fiche-action | Indicateurs | Résultats 2015 | Résultats 2016 |
|---|--|--|--|
| 20 : Agir en faveur de l'insertion sociale | Pourcentage de marchés supérieurs à 90 000€ HT et plus comprenant au moins une disposition sociale au sens du PNAAPD | 12,8 % sur l'ensemble du ministère Soit 122 marchés sur un total de 2 083 | 14,6 % sur l'ensemble du ministère Soit 173 marchés sur un total de 1 885 |



Le bilan par fiche-action

1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°1-1 : Coordonner un plan d'action immobilier – Constituer des réseaux de référents

Bilan 2016

En 2015, une phase d'expérimentation a été menée avec la désignation de :

> deux référents immobilier durable, ingénieurs, en SGAMI Nord et Sud-Est :

> deux référents au sein de la sous-direction des affaires immobilières – l'un issu du bureau de la gestion des sites de l'administration centrale et l'autre issu du bureau des affaires immobilières de la police, des préfectures et de la sécurité civile.

En 2016, le réseau a été étendu au sept SGAMI.

Quatre groupes de travail se sont tenus en visioconférence sur les thématiques identifiées par la mission développement durable en collaboration avec les référents :

– le lancement du réseau des référents immobilier durable (sa constitution, ses missions, ses attentes, les dossiers en cours) ;

– le contrôle des températures pour optimiser les consommations de chauffage et de climatisation (enjeux et méthodologie) ;

– l'immobilier et la performance énergétique, la norme BBC ;

– la réglementation relative à la performance énergétique ;

– la gestion des déchets de chantier ;

– la mise en œuvre de conventions CEE relatives à la valorisation des travaux d'amélioration énergétique.

Les échanges sont construits autour d'informations générales et de la mise en perspective à partir d'exemples de réalisations au sein du ministère.

Une conférence a également été programmée en mars 2016 sur le raccordement des opérations neuves ou de réhabilitation à une installation de géothermie ; le thème a été illustré par les travaux menés à l'hôtel de police de Tourcoing.

Les supports pédagogiques des réunions et des conférences sont mis à la disposition de tous sur le site intranet développement durable.

L'enquête sur les actions immobilier durable, initiée en 2015 avec les deux SGAMI Nord et Sud-Est devrait être prochainement reconduites.

Un espace collaboratif est à la disposition des référents afin d'échanger et d'approfondir les sujets abordés lors des réunions. L'un des objectifs de la mission au titre de l'année 2017 est d'inciter les référents à recourir à cet outil afin de renforcer le réseau, d'échanger et d'améliorer leurs compétences sur les sujets traités, afin de renforcer les échanges directs entre les référents.

Indicateurs

| | | |
|--------------|---------------------|--------------------------------------|
| Ministériels | Nombre de référents | 7 |
| | Nombre de réunions | 4 groupes de travail et 1 conférence |



1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°1-2 : Coordonner un plan d'action immobilier – Déployer l'outil expert de suivi des fluides

Bilan 2016

Les consommations 2015-2016 gaz, électricité CPCU (KWH)

| Site | m2 SHON (chorus) | 2015 | 2016 | Évolution |
|--|------------------|-------------------|-------------------|-----------------|
| Locatif | | | | |
| Lognes | 5 613 | 517 800 | 534 087 | 3,1 % |
| Levallois-Perret | 28 423 | - | - | - |
| Asnières | 9 772 | 1 470 247 | 1 111 715 | - 24,4 % |
| Issy-les-Moulineaux | 47 542 | 10 139 038 | 9 759 574 | - 3,7 % |
| Nanterre | 21 226 | 2 663 551 | 2 566 738 | - 3,6 % |
| Lumière | 41 960 | 4 260 622 | 3 825 900 | -10,2 % |
| Garance (4 ^e trimestre en 2015) | 27 704 | 1 195 590 | 5 016 564 | 319,6 % |
| Sous-Total | 182 240 | 20 246 848 | 22 814 578 | + 12,7 % |
| Domanial | | | | |
| Rosny | 3 040 | 4 529 325 | 4 710 726 | 4 % |
| Lognes | 21 331 | 12 319 060 | 11 892 453 | - 3,5 % |
| BCSP | 41 774 | 11 311 323 | 11 131 131 | -1,6 % |
| Pantin | 22 076 | 5 373 968 | 5 898 658 | 9,8 % |
| Oudinot | 27 204 | 3 260 865 | 3 622 865 | 11,1 % |
| Sous-total | 115 425 | 36 794 541 | 37 255 833 | 1,3 % |
| Total | 297 665 | 57 653 759 | 60 420 226 | + 4,8 % |

Les DJU relevés sur l'Île-de-France témoignent d'une baisse des températures de 2016 par rapport à 2015, en particulier en janvier, février, mars, avril, octobre novembre et décembre.

Plusieurs sites connaissent une baisse significative :

- > Sur BCSP, l'abandon de deux immeubles au cours du premier semestre et les températures en baisse en 2016 par rapport à 2015 expliquent la réduction des consommations (-1,6 %).
- > Concernant le site d'Asnières, la baisse de 24 % s'explique par une occupation partielle du site, pendant six mois en raison d'un transfert de l'un des services vers le site Garance.
- > S'agissant du site de Nanterre, les variations climatiques peuvent expliquer en partie la diminution.
- > Les données relatives aux consommations du site de Levallois-Perret sont indisponibles à ce jour. Jusqu'au 31 décembre 2016, l'occupation du site par le ministère s'inscrivait dans le cadre d'un dispositif de location avec option d'achat ; le mainteneur doit prochainement fournir les données.

L'acquisition d'un outil de suivi des fluides

Le déploiement sur le périmètre ministériel d'un outil expert de suivi des fluides constituait l'un des indicateurs de la circulaire État exemplaire au titre de l'année 2009. Avec l'accord du Commissariat général au développement durable, en février 2010, le ministère de l'Intérieur a opté pour le recours à Geaude Compteur, développé par le service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure – gendarmerie nationale. Dans ce cadre, les services du ministère étaient tenus d'enregistrer dans l'application les données de consommations et les coûts afférents à l'ensemble du parc immobilier, soit 40 826 bâtiments.



Après les résultats contrastés de l'exercice 2015, le ministère s'est associé au projet d'acquisition d'un outil de suivi des fluides interministériel du secteur privé, piloté par la direction des achats de l'État. Le ministère a participé à la définition et à la rédaction du cahier des charges de l'outil.

Le dispositif initialement prévu par la DAE portait sur un système de management de l'énergie (SME) composé de quatre lots :

Lot 1 : logiciel OSF – acquisition et traitement de données « SMART DATA » ;

Lot 2 : télé relève de compteurs, restitution graphique, alertes ;

Lot 2 bis : mise en place d'instrumentation provisoire pour relève ;

Lot 3 : AMO management de l'énergie ;

Lot 3 bis : AMO achat d'énergie ;

Lot 4 : certification système de management.

Par note en date du 30 décembre 2016, le DEPAFI a sollicité la DAE et la DIE sur les points suivants :

– l'accompagnement financier proposé par la DIE la première année, soit 350 000 euros destinés à couvrir les frais de raccordement, sont estimés insuffisants pour confirmer l'engagement du ministère ;

– un levier d'incitation pourrait consister en un engagement au niveau interministériel en faveur d'un réinvestissement des gains obtenus grâce au déploiement de l'outil expert dans des actions de maintenance ou des travaux concourant à améliorer la performance énergétique et à réduire les consommations de fluides.

Lors de la réunion du CNIP du 21 février 2017, la DAE a apporté les précisions suivantes :

– une démarche progressive est privilégiée ; la consultation portera d'abord sur les lots 1,2 et 3 ;

– les coûts fixes initiaux de l'outil expert seront pris en charge intégralement par la DIE sur le compte d'affectation spéciale.

L'appel d'offres relatif à l'acquisition et au déploiement de l'outil expert devrait être lancé en septembre 2017.

Indicateurs

| | | |
|--------------------------|---|---|
| Ministériels | Nombre de compteurs créés | non répertoriés |
| | Nombre de compteurs renseignés | non répertoriés |
| Interministériels | Quantité d'énergie réelle en kWh consommée chaque année pour les bâtiments propriétés de l'État et occupés par les services | Périmètre administration centrale : Bâtiments propriété de l'État : 37 255 833 kWh Bâtiments pris à bail (hors Levallois-Perret) : 22 814 578 kWh |
| | Consommation annuelle moyenne d'énergie par m ² | Périmètre administration centrale : Bâtiments propriété de l'État : 323 kWh/m ² Bâtiments pris à bail : 148 kWh/m ² <i>Point d'attention ; le relevé des surfaces a été réalisé pour 2016 de manière très précise concernant le locatif par la sous-direction des affaires immobilières ; les écarts entre 2015 et 2016 s'expliquent par l'évolution du parc et les nouvelles modalités de calculs des surfaces.</i> |



1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°1-3 : Coordonner un plan d'action immobilier – Réaliser les BEGES et les plans d'actions

Bilan 2016

En 2016, après la campagne réalisée en 2013 sur les données 2012, de nouveaux bilans d'émissions de gaz à effet de serre – BEGES ont été engagés sur le périmètre du ministère, en référence :

- au décret du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat-énergie territorial pour les établissements publics et à la circulaire du 21 février 2013 du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie relative à la réalisation des bilans carbone dans les services de l'État d'une part,
- à la circulaire SG du 4 février 2016 qui définit les modalités de réalisation de ces bilans carbone obligatoires sur les périmètres 1 et 2 – consommations énergétiques et consommation des véhicules.

Il s'agit de mesurer la réduction des émissions de gaz à effet de serre consécutive à la mise en œuvre des plans d'actions 2013-2015 et de poursuivre la démarche de diminution sur la période 2016-2019.

Le bilan carbone de l'administration centrale

La mission développement durable a réalisé le BEGES de l'administration centrale, soit 11 sites qui représentent 297 665 m² SHON. Le recueil des données a été effectué auprès du Bureau de la Gestion des Sites de l'Administration Centrale pour les données du parc immobilier et le service de la protection pour les caractéristiques des véhicules de service et les données de consommation en carburant.

Les émissions de gaz à effet de serre sont réparties comme suit :

- émissions relatives au parc immobilier : 10 651 TCO²
- émissions relatives aux fuites de fluides frigorigènes : 38 TCO²
- émissions induites par l'utilisation des véhicules de service : 35 436 TCO².

Le plan d'action relatif à la réduction des émissions de gaz à effet de serre défini repose sur trois axes forts.

| | |
|---|---|
| Les actions immobilières à coût zéro | Elles portent en particulier sur l'optimisation des installations de génie climatique du parc immobilier, le recours au bail vert, la rationalisation des surfaces ainsi que la sensibilisation des agents à la maîtrise de l'énergie |
| Les travaux d'amélioration énergétique | <p>Le programme de travaux sur la période 2017-2019 porte sur les opérations les plus significatives en termes de réduction des consommations et par conséquent de réduction des émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>En outre, les opérations identifiées devraient permettre d'obtenir des certificats d'économies d'énergie.</p> <p>La mission développement durable procédera prochainement à la passation d'une convention avec un obligé ou un prestataire afin de valoriser les travaux entrepris avec le dispositif des CEE.</p> |
| les actions relatives aux véhicules de service | Il s'agit de poursuivre les efforts en matière de visioconférence, d'éco conduite et de s'inscrire dans une démarche de progrès avec la définition d'un plan de gestion tenant compte de l'évolution du parc sur la période 2017-2019 au regard des objectifs de développement durable. |

La démarche a été menée en étroite concertation avec les services, à travers des échanges de courriels, des rendez-vous et des réunions plénières.

L'ensemble des documents du BEGES de l'administration centrale est en ligne sur le site Intranet développement durable. Il sera mis en ligne sur le site Internet en 2017.



Les bilans carbone des services déconcentrés

La mission développement durable accompagne les services en vue de la réalisation des bilans carbone et des plans d'actions :

- mise à disposition d'une boîte courriel dédiée – bilanges@interieur.gouv.fr ;
- informations relatives aux formations dispensées par l'IFORE ou par les plates-formes RH au niveau régional ;
- organisation d'ateliers de sensibilisation sur la réalisation du BEGES et la définition du plan d'actions ;
- rubrique dédiée sur le site intranet développement durable et mise à disposition de supports techniques (FAQ, tableau type de collecte, modèle de plan d'actions...).

La mission coordonne la démarche et ses avancées ; elle assure un suivi régulier des travaux entrepris par les services déconcentrés.

La conduite de la démarche dans les préfectures

Dans le cadre d'un questionnaire produit par la mission développement durable, les préfectures ont été sollicitées sur la réalisation de leur BEGES. Il s'agissait d'identifier les structures s'étant inscrites dans la démarche et ayant dégagé un plan d'actions visant à la réduction de leurs émissions. Sur les 47 retours enregistrés, 26 témoignent de la réalisation d'un BEGES accompagné de l'élaboration d'un plan d'actions.

Certaines d'entre elles sont en mesure de fournir des données chiffrées de diminution de leurs émissions. C'est, par exemple, le cas de la préfecture de la Haute-Garonne qui fait état d'une baisse de 3 % de ses émissions – à mettre en perspective avec la diminution moyenne de 3,9 % des émissions des préfectures au titre de 2016 (Cf. indicateur INDIGO IF910).

Les bilans des travaux réalisés au titre de 2016

| | T 1 | T 2 | T 3 | T 4 | Total |
|---|-----|-----|-----|-----|-------|
| Nombre d'ateliers de sensibilisation animés par la MDD | 3 | 3 | 3 | 1 | 10 |
| Nombre de participants à l'ensemble des ateliers | 12 | 7 | 10 | 3 | 32 |
| Nombre d'agents formés par l'IFORE à la base Bilan carbone - 76 référents dont 14 déjà formés | 4 | 13 | 3 | 11 | 31 |
| Nombre de bilans carbone réalisés en 2016 sur les données | 0 | 1 | 9 | 61 | 71 |

Au total, 71 bilans carbone et plan d'actions ont été réalisés par les services déconcentrés sur le périmètre ministériel. Il est demandé à chaque service de renseigner une fiche de suivi qui détaille l'état d'avancement de leurs travaux ainsi que leur calendrier prévisionnel.

S'agissant des plans d'actions, la mission propose notamment des actions à « coût zéro » dont l'objectif est d'inciter les services à définir et mettre en œuvre des actions ne nécessitant pas d'investissement. Elle intervient également pour suggérer des améliorations sur le contenu et la forme des documents transmis par les services.

À titre d'exemple, les rapports déjà transmis par les régions de gendarmerie ont conduit la mission développement durable à insister sur certaines préconisations relatives aux attendus :

- le descriptif du parc immobilier doit intégrer la surface, l'effectif et la consommation en KWH, de manière à apprécier l'importance du parc. Un descriptif sommaire du parc de véhicules permet également d'appréhender son importance ;
- le plan d'actions porte sur la période 2016-2019. Les actions déjà réalisées doivent apparaître dans le tableau de synthèse ;
- chaque action fait l'objet d'une évaluation financière pour s'inscrire dans une programmation ;
- des actions à coût zéro peuvent être intégrées au plan d'actions ;
- il est utile d'identifier les actions susceptibles de bénéficier de certificats d'économie d'énergie ;
- le plan d'action doit intégrer un volet sur la réduction des émissions du parc de véhicules de service ;
- chaque fois que cela est opportun, intégrer des actions avec un recours aux énergies renouvelables.



Lors du comité de pilotage qui s'est tenu en décembre 2016, la date de remise des BEGES des différentes entités du ministère a été différée au 30 juin 2017 de manière à disposer d'un état le plus exhaustif possible à l'instant T pour identifier les périmètres de diminution.

Une fiche de suivi (annexe 2) relative aux travaux en cours a été diffusée auprès des services déconcentrés, qui détaille les différentes phases du BEGES et du plan d'actions ainsi qu'un calendrier prévisionnel.

Sur la base de cette fiche, la mission peut solliciter les services pour les accompagner dans la poursuite de leurs travaux.

Indicateurs

| | | |
|--------------------------|--|---|
| Ministériels | Nombre de bilans carbone réalisés en 2016 sur les données 2015 et en 2019 sur les données 2018 et définition de plans d'actions correspondants | 71 |
| Interministériels | Taux des bilans de gaz à effet de serre attestant d'une baisse des émissions sur les périmètres obligatoires 1 et 2 | BEGES 2016 en cours de déploiement : données indisponibles au titre du bilan 2015 |



1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°1-4 : Coordonner un plan d'action immobilier – Conduire un plan d'actions amélioration énergétique

Bilan 2016

Les objectifs du plan d'actions :

- définir une stratégie d'amélioration énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- mettre en cohérence la politique et la stratégie immobilière du ministère avec les objectifs de développement durable ;
- valoriser les opérations les plus significatives et inciter ensuite les responsables de programme à les renouveler.

À partir d'opérations ciblées, il s'agit d'évaluer la pertinence des travaux projetés et réalisés.

La réalisation de fiches de suivi

Une fiche type d'opération « État exemplaire » a été conçue pour présenter une situation immobilière avant et après travaux.

Cette fiche a été déclinée pour trois opérations en 2016 – les nouveaux sites de déminage de Lyon et de Montpellier, et la Base avions de la Sécurité Civile de Nîmes-garons. Ces fiches détaillent les atouts environnementaux des réalisations, notamment le choix des cibles Haute Qualité Environnementale :

Sites de déminage - cibles choisies

Site de Lyon

- insertion dans le paysage en respectant les équilibres existants par une vaste toiture végétalisée
- protection solaire par un large débord de toiture
- création de talus plantés
- gestion des eaux pluviales

Site de Montpellier

- utilisation des engins de travaux publics de la Sécurité Civile (sur site pendant toute l'intervention)
- économie de moyen et intervention des équipes de la Sécurité Civile
- utilisation des terres du site
- gestion des eaux pluviales

Site BASC de Nîmes-garons - cibles choisies

- haute qualité de l'enveloppe (niveau très performant en termes de gestion de l'énergie)
- niveau de facteur lumière du jour des locaux supérieur aux exigences HQE (3 %)
- qualité des luminaires permettant de réduire fortement la puissance installée
- contraintes acoustiques prises en compte sur le mode constructif et le choix des matériaux
- mise en place d'une charte de chantier vert, relative à la limitation et au traitement des déchets, à la réduction des consommations en ressources ainsi qu'à la limitation des pollutions

De plus, les bâtiments de la BASC ont été développés afin de limiter leurs impacts énergétique et environnemental. Cette approche pourra donner lieu à un projet de certification Bâtiment Durable Méditerranéen. Dans la démarche BDM, le projet est analysé à travers sept facteurs (gestion de projet, territoire et site, matériaux, énergie, eau, confort et santé, social et économie).

Les actions sur le parc immobilier de la Gendarmerie

Les données relatives au suivi des logements de la Gendarmerie nationale dont le parc fait l'objet d'un vaste programme de rénovation (sites de Moulins et de Gap notamment) n'ont pas pu être recueillies en 2016. Elles ont fait l'objet d'une présentation dans le bilan 2015. Le ministère s'engage à dresser un point de suivi sur ces actions au titre du bilan 2017.



Des travaux d'amélioration énergétique au titre de l'impact environnemental et de l'amélioration énergétique ont été entrepris sur d'autres sites dans le courant de l'année 2016.

Trois opérations notables de la gendarmerie nationale ont fait l'objet d'un raccordement à un réseau de chaleur :

- La Caserne « Dessaix » à Annecy (74)

Les travaux ont porté sur le remplacement des chaudières par des sous-stations. L'économie d'énergie induite est estimée à 19 % et le temps de retour sur investissement à 10 ans.

- La caserne de gendarmerie « Mdc Bongeot »

L'ensemble immobilier a fait l'objet d'un raccordement au réseau de chaleur biomasse de la ville de Guéret. Les chaudières en place ont été rachetées par l'opérateur (Coffely).

- la caserne de gendarmerie « Adjudant Frobert »

Les gains induits par cette opération sont évalués à 5 145 euros TTC par an par rapport à une solution gaz seule. Les négociations menées auprès de l'opérateur ont permis un raccordement à coût zéro.

Par ailleurs, au regard de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, la répartition des frais de chauffage privilégie désormais une facturation à l'occupant en fonction de ses consommations. Cette mesure vise à responsabiliser et à informer les occupants à échéance rapprochée sur le niveau de leur consommation. D'ici décembre 2019, tout immeuble collectif disposant d'un système de chauffage commun devra être équipé des appareils de mesure permettant de déterminer la quantité de chaleur fournie à chaque local – sauf impossibilité technique ou coût excessif résultant de la nécessité de modifier l'ensemble de l'installation de chauffage. Pour répondre à cette obligation, la gendarmerie a décidé d'équiper son parc de logement de thermostats – des appareils de comptage et de répartition des charges de chauffage – afin d'assurer la maîtrise des consommations par logement. La Gendarmerie nationale a reçu quatre opérateurs à même de fournir les équipements nécessaires – ISTA, ENGIE, EDF, Schneider Electric ; ils proposent la télé-relevé des consommations jusqu'à une fois par jour (relevé des index automatiques) afin d'être restitués via un portail web. À l'issue de ces rencontres, une consultation sera lancée pour retenir l'opérateur le plus à même de répondre aux besoins de la Gendarmerie. Le calendrier prévisionnel fixe une mise en service au plus tard le 1^{er} janvier 2018.

Des actions de sensibilisation

Dans le cadre du plan d'action énergétique, la mission développement durable promeut le recours aux énergies renouvelables – rédaction de fiches techniques, conférences à l'attention des ingénieurs et contrôleurs des services immobiliers.

Indicateurs

| | | |
|---------------------|---|---|
| Ministériels | Nombre de KWH économisés suite à la réalisation d'opérations de travaux | Actions significatives au titre de 2016 dans le domaine de la performance énergétique > Construction des sites de déminage de Lyon et de Montpellier et de la BASC de Nîmes-garons. > Opérations de raccordement de la gendarmerie nationale à un réseau de chaleur : casernes de « Dessaix », « Mdc Bongeot » et « Adjudant Frobert » > Installation de thermostats permettant la quantification précise des consommations relatives au chauffage des locaux. > Sites de Gap et Moulins : point de suivi en 2017 |
| | Écart des consommations par rapport à la consommation de référence dans le cadre des dispositifs de maintenance | Les actions répertoriées au titre de 2016 ne permettent pas de comparaison entre l'année N et N+1. |



1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°1-5 : Coordonner un plan d'action immobilier Promouvoir le recours aux certificats d'économies d'énergie

Bilan 2016

État des lieux des conventions du ministère de l'Intérieur

| | Police nationale | Police nationale | Administration centrale | Gendarmerie nationale | Gendarmerie nationale | Administration territoriale | Sécurité civile |
|-----------------------------|---|---|---|---|--|-----------------------------|------------------------|
| Périmètre de la convention | - | Ensemble du patrimoine <i>Une convention EDF/DRCPN signée le 21 novembre 2007 et un avenant en date du 21 novembre 2010 relatifs aux travaux entrepris sur le parc immobilier de la police nationale.</i> Nouvelle convention 2013-2016 Nouvelle convention | Ensemble du patrimoine sur l'Île-de-France <i>Une convention société « partager la croissance » – GEO PLC/DEPAFI signée le 16 octobre 2012 pour le parc immobilier de l'administration centrale. Cette convention est arrivée à échéance.</i> Nouvelle convention en cours de négociation | AG 308/307 avec SGAMI Ouest, Est, SUD <i>Une convention EDF/DGGN signée en avril 2009 et renouvelée par avenant le 1er décembre 2011 relative aux travaux entrepris sur le parc immobilier de la gendarmerie nationale – 400 dossiers CEE environ ont été enregistrés pour une subvention globale de l'ordre de 2,4 M€.</i> Nouvelle convention | AG 306/307 avec SGAMI Nord, IDF, Corse et Sud-est | Ensemble du patrimoine | Ensemble du patrimoine |
| Surface m ² SHON | 3 023 614 | 3 023 614 | 499 536 | 14 799 120 ensemble du périmètre | 14 799 120 ensemble du périmètre | 178 2734 | 465 472 |
| Convention | - | oui | en cours de passation | oui | oui | non | non |
| Date début | - | 30/04/2017 | - | 30/04/2017 | 30/05/2014 | - | - |
| Date fin | 31/12/2017 | 31/12/2019 | - | 31/12/2019 | 31/12/2017 | - | - |
| Partenaire | PLC | EDF | EDF | EDF | Ener'cert | - | - |
| Objet de la convention | Établir un partenariat entre les parties en visant à inciter la réalisation d'opérations d'économies d'énergie par le bénéficiaire et la valorisation de ces opérations par PLC dans l'intérêt commun des parties | Définir les conditions et les objectifs du partenariat afin de : -permettre la réalisation d'actions de maîtrise de l'énergie sur les sites ; -accompagner le ministère dans l'identification d'opérations d'efficacité énergétiques et l'inciter à conduire des réalisations | Définir les objectifs et les conditions de partenariat entre le bénéficiaire et EDF : -pour le bénéficiaire permettre la réalisation d'actions de MDE -pour EDF accompagner le bénéficiaire dans l'identification d'opérations d'efficacité énergétique. | | Mise en place d'un partenariat afin d'inciter le bénéficiaire à la réalisation d'économies d'énergie | - | - |



Les actions conduites

| | |
|--|---|
| En administration centrale | <p>> Dans le cadre du plan d'actions BEGES sur la période 2017-2019, la mission développement durable, avec le BGSAC, a identifié :</p> <ul style="list-style-type: none">– les travaux d'amélioration énergétique éligibles aux certificats d'économies d'énergie ;– une information relative aux CEE qui visera à familiariser les techniciens au dispositif afin qu'ils y recourent systématiquement pour les opérations éligibles. <p>> Une consultation simplifiée a été engagée, fin 2016, pour sélectionner un prestataire ou un obligé en charge de la valorisation des travaux éligibles.</p> |
| En Police et Gendarmerie nationales | <p>Dans les périmètres Police et Gendarmerie nationales, les conventions relatives à la valorisation des travaux d'amélioration énergétique sont passées par les responsables de programme.</p> <p>Au sein de la Gendarmerie, le pilotage est assuré au niveau central. Des réunions trimestrielles sont organisées pour suivre les résultats et traiter les difficultés éventuelles. La gestion est conduite à l'échelon régional à deux niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none">> par des référents CEE zonaux ;> par des ingénieurs affaires grands comptes d'EDF en lien avec les correspondants immobiliers de la Gendarmerie. <p>Ce dispositif assure une bonne autonomie de gestion dans les dossiers tout en conservant un niveau décisionnaire pertinent ancrée sur le terrain (référents CEE). La direction générale de la Gendarmerie nationale fixe les règles, pilote les grosses opérations et dénouent les difficultés éventuelles qui peuvent faire jour sur le terrain.</p> |
| En services déconcentrés | <p>L'administration territoriale ne dispose actuellement pas de convention.</p> |
| En interministériel | <p>Le ministère participe aux réflexions conduites au sein du comité national de l'immobilier public sur le dispositif des CEE appliqué au parc immobilier de l'État.</p> <p>La mission développement durable pilote un groupe de travail interministériel dont les travaux portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none">– un questionnaire permettant de réaliser un état des lieux par ministère ;– un bilan par ministère ;– l'actualisation du guide élaboré en 2012 dans le cadre du comité national de suivi de l'immobilier de l'État ;– une convention type ;– l'optimisation du dispositif ;– l'opportunité de créer un réseau d'experts. <p>Lors de la réunion CNIP du 21 février 2017, la mission développement durable a présenté la méthodologie proposée pour mener ces travaux ainsi qu'un calendrier prévisionnel.</p> |

Indicateurs

| | | |
|---------------------|---|--|
| Ministériels | <p>Nombre d'opérations inscrites dans une démarche de CEE</p> | <p>2016 : État des lieux sur le périmètre ministériel</p> <ul style="list-style-type: none">> Administration centrale : aucune opération> Services déconcentrés : pas de comptabilisation en 2016 |
| | <p>Nombre de KWH cumacs et montant des subventions</p> | <p>Volume de CEE délivré pour la Gendarmerie nationale en 2016 : 226 131 MWh cumacs</p> |



1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°2-1 : Les équipements informatiques – Rationaliser les Data Centers

Bilan 2016

Une mission d'audit énergétique a été proposée par la mission développement durable à la direction des systèmes d'information et de communication pour les trois Data Centers localisés en Île-de-France. Elle a été réalisée au cours de l'année 2016.

Cette étude a permis d'initier un plan d'actions visant à améliorer l'efficacité énergétique des Data Centers et de rationaliser les locaux existants :

- optimisation de l'urbanisation des salles (séparation flux d'air, positionnement de dalles perforées) ;
- optimisation du fonctionnement des équipements techniques (répartition de charge ou mode veille) ;
- optimisation des paramètres de régulation (températures de consigne, courbe de paramétrage) ;
- optimisation de la supervision (instruments de mesures et tableaux de bord).

Un gain sur la facture électrique annuelle supérieur à 300 000 euros par an (diminution supérieure à 25 % par rapport à la facture actuelle) pourrait être atteint sur un Data Center nouvelle génération pour un même besoin de systèmes informatiques.

Pour pallier l'atteinte des limites en capacité des Data Centers existants, le nouveau Data Center B015 est en cours de construction. Il sera énergiquement efficace puisque les gains sur la facture électrique réalisés par rapport aux performances des sites actuels seront supérieurs à 1 million d'euros par an.

Indicateurs

| | | |
|--------------|--|-----------------------------|
| Ministériels | Evolution des consommations du parc en KWH | Gains non encore mesurables |
|--------------|--|-----------------------------|



1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°2-2 : Les équipements informatiques – Le parc des matériels informatiques

Bilan 2016

Le schéma directeur des systèmes d'information et de communication

Le schéma directeur des systèmes d'information et de communication pour la période 2015-2018 fixe les bonnes pratiques, les principes et les orientations qui doivent guider l'action du ministère :

- faciliter les outils de travail collaboratif et la dématérialisation au sein de ministère ;
- favoriser l'accès au système d'information du ministère en situation de mobilité et en sécurité ;
- assurer la cohérence et la soutenabilité budgétaire des investissements SIC ;
- moderniser et inscrire les infrastructures SIC dans un cadre interministériel.

Le déploiement progressif de nouveaux postes de travail basse consommation

La consommation électrique d'un poste de travail est essentiellement liée à la consommation du processeur. Depuis 15 ans, cette consommation se réduit de manière conséquente – moins 80 % en dix ans. Cette réalité s'accroît avec la miniaturisation des formats.

Cette évolution doit se traduire par l'acquisition de petits formats consommant entre 50 à 80 % de moins que les formats classiques. Ainsi, si le coût de l'électricité est évalué à environ 15 euros par an et par PC, ce coût diminuera fortement d'année en année avec le renouvellement du parc.

L'évolution du parc informatique et le déploiement d'équipements mobiles

Le poste nomade sécurisé, baptisé SPAN, permet l'accès aux infrastructures du ministère et la prise en main à distance de son environnement de travail de façon totalement sécurisée. L'outil fonctionne depuis internet ou le réseau du ministère, par une liaison filaire, Wifi ou 3G/4G (partage de connexion).

Sur le périmètre de l'administration centrale, 5 476 postes de travail sont recensés, dont 690 portables et 517 portables SPAN. Sur le périmètre du Secrétariat général, le nombre d'équipements portables mis en service en 2016 est de 950.

Afin de compléter l'offre SPAN, la DSIC développe deux modèles de tablettes hybrides, adaptés à un usage SPAN.

Indicateurs

| | | |
|---------------------|---|---|
| Ministériels | Nombre d'équipements mobiles mis en service | Sur le périmètre du Secrétariat général : 950 |
| | Évaluation de la satisfaction des utilisateurs par le biais d'une enquête | Indicateur non mesurable en 2016 |



1. Économies d'énergie

1.2 – Changer les comportements

Fiche-action n°3 : Changer les comportements pour maîtriser l'énergie

Bilan 2016

L'adoption de nouveaux comportements au regard de la préservation de l'environnement est un vecteur essentiel de l'appropriation des enjeux de développement durable. Aussi, un intérêt tout particulier est porté aux actions de sensibilisation et de formation pour promouvoir les changements de comportements. Pour impulser une dynamique sur l'ensemble des services et à tous les niveaux hiérarchiques, la mission développement durable s'appuie sur des outils de communication interne et des événements européens et mondiaux d'actualité développement durable.

Lors de la semaine européenne de développement durable 2016, l'objectif était de valoriser l'engagement individuel dans les démarches de réduction des gaz à effet de serre et de limitation du changement climatique.

La semaine européenne du développement durable, 30 mai-5 juin 2016

En collaboration avec la direction de la communication et de l'action sociale, sur les sites de Lumière, Beauvau et Garance

| | |
|--------------------------|--|
| Actions | <p>Chaque jour, des animations ont été proposées sur le thème du PMAE et des actions associées :</p> <ul style="list-style-type: none">– un jeu de cartes sur le sujet du réchauffement climatique, à travers lequel les agents ont été invités à calculer leurs propres émissions de CO2 sur une journée type à la maison et au travail ;– des témoignages d'acteurs sur les pratiques d'« achat pour une économie solidaire et respectueuse de l'environnement », en présence de la Maison de l'Emploi de Paris, de l'Éducation nationale pilote du dispositif de formation sous statut scolaire, et de plusieurs services achats du ministère (SAELSI, BCPPA..) ;– une « Troc party », des échanges d'objets dont les agents n'ont plus l'usage contre ceux déposés par d'autres troqueurs ;– un déjeuner-débat sur les enjeux de l'éco responsabilité, en présence de deux acteurs de l'économie circulaire et d'un expert des modes de vie durable ;– une charte d'engagement volontaire pour susciter l'adhésion individuelle. |
| Lien avec le PMAE | <p>Démontrer que l'action conduite par chacun à son niveau est importante à plusieurs niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none">> la prise de conscience de l'impact des pratiques individuelles en termes d'émissions individuelles de GES ;> les émissions individuelles sont produites par des millions de personnes ;> des pratiques vertueuses à l'échelle individuelle participent donc directement à engager des évolutions positives en faveur de la réduction des GES et de la limitation du réchauffement climatique. |
| Bilan | <p>Les points marquants de la semaine :</p> <ul style="list-style-type: none">– trouver les clés pour lutter au niveau personnel contre le réchauffement climatique. 200 agents ont participé au jeu de cartes et ont reçu des cadeaux éco responsables ;– les agents ont été sensibilisés à l'achat éco responsable ;– des échanges et des réflexions sur les pratiques quotidiennes, ainsi que sur les bons comportements à adopter pour préserver l'environnement ; la charte a notamment permis d'initier un nouveau réseau de correspondants. |

Des actions pour des publics ciblés

Des articles ont été publiés régulièrement sur l'Intranet pour enrichir les rubriques sur « Les enjeux » de l'immobilier et de la maîtrise de l'énergie ainsi que la rubrique « Les outils d'une démarche éco responsable » – informations et Retex sur la géothermie et les réseaux de chaleur, supports pédagogiques



relatifs à la conduite d'un bilan carbone, dispositif des certificats d'énergie...).

Un travail a également été engagé avec la DICOM sur la conception d'un kit de communication sur les éco gestes qui devrait être diffusé en 2017. La sensibilisation des agents à la maîtrise de l'énergie est l'un des leviers permettant de réduire les consommations. Cette action rejoint l'axe « actions coût zéro » du plan d'actions issu du BEGES de l'administration centrale.

Indicateurs

| Ministériels | Nombre de connexions sur le site intranet DD et l'espace collaboratif | Nombre de connexions sur l'intranet développement durable, par mois en 2016 : |
|--------------|---|---|
| | | – Janvier 3 899 |
| | | – Février 5 860 |
| | | – Mars 10 405 |
| | | – Avril 4 919 |
| | | – Mai 6 831 |
| | | – Juin 4 953 |
| | | – Juillet/août 10 610 |
| | | – Septembre 6 638 |
| | | – Octobre 8 676 |
| | | – Novembre 7 099 |
| | | – Décembre 13 088 |

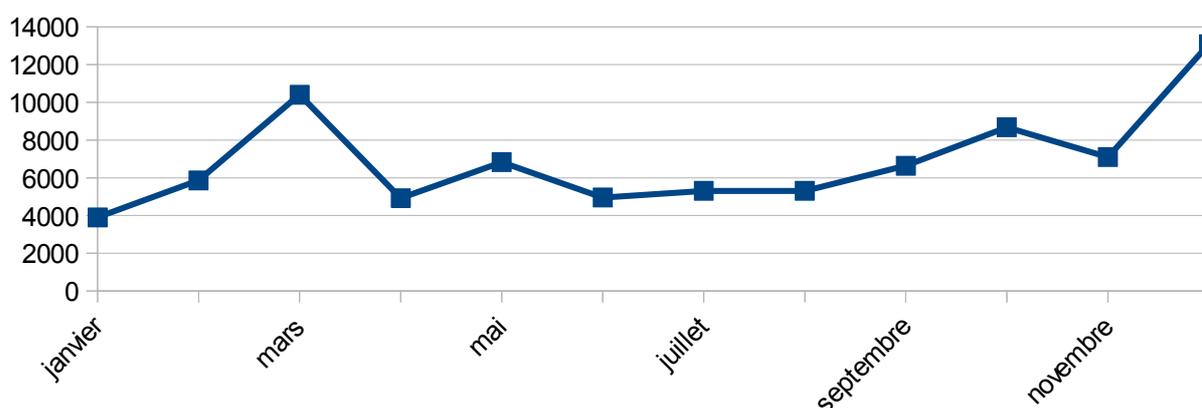
Soit un total pour l'année 2016 de 82 978 connexions.

La consultation de l'intranet développement durable apparaît en baisse par rapport à 2015 (93 657 connexions), qui avait été marquée par la forte actualité de la COP21 et la refonte du site.

Cependant, dès le mois de janvier 2017, les consultations s'inscrivent dans la dynamique du mois de décembre avec 14 168 connexions.

S'agissant de l'espace collaboratif, il reste peu fréquenté ; un dispositif incitatif devra être trouvé pour déclencher l'adhésion pour cette nouvelle pratique de partage et de travail.

Fréquentation de l'intranet DD en 2016



Nombre d'actions de sensibilisation

3 actions

- > La semaine européenne du développement durable
- > La publication d'articles sur l'Intranet développement durable
- > Première étape de conception d'un support de communication



2. Le parc de véhicules – Constituer un parc automobile moins émissif en CO2

Fiche-action n°4-1 : Constituer un parc automobile moins émissif en CO2 – Périmètre flotte de service

Bilan 2016

L'évolution du parc de véhicules est un enjeu majeur pour le ministère de l'Intérieur qui compte près de 60 000 véhicules – 1 832 véhicules pour l'administration centrale et 1 656 pour les préfetures.

Les objectifs

L'action du ministère s'inscrit dans le cadre des circulaires du Premier ministre du 16 février 2015 relative à la mutualisation et à l'optimisation de la gestion du parc automobile de l'État et de ses établissements publics et du 20 février 2017 relative à la gestion du parc automobile de l'État, qui vise à l'exemplarité de l'État tant en matière environnementale qu'en termes de bonne gestion des deniers publics.

| Objectif 2015 d'acquisitions annuelles | Objectif 2016 d'acquisitions annuelles |
|--|--|
| – 33 % maximum en diesel – 33 % minimum en essence – 33 % minimum en hybride et électrique, dont au moins la moitié de véhicules électriques | – 50 % des achats doivent être des achats de véhicules propres |

Le bilan des acquisitions de véhicules (source UGAP)

Sur le périmètre ministériel

| TYPOLOGIE | MOTORISATION | | | | | Total 2016 |
|--|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|--------------|
| | Électrique | Hybride | Essence | Diesel | Non classé | |
| Total V.P. | 12 | 43 | 191 | 621 | | 867 |
| Total V.U.L. | 5 | | 28 | 416 | | 449 |
| TOTAL V.P. + V.U.L. | 17 | 43 | 219 | 1 037 | | 1 316 |
| Véhicules 4 × 4, Véhicules spécifiques, Cycles et motocycles | | | | | 3 809 | 3 809 |
| Location Longue Durée | | 3 | 4 | 1 | | 8 |
| TOTAL V.P. + V.U.L. | 17 | 46 | 223 | 1 038 | 3 809 | 5 133 |
| | 0,3 % | 0,9 % | 4,4 % | 20,2 % | 74,2 % | 100 % |

Sur le périmètre de l'administration centrale

| | essence | diesel | hybride | électrique | Total |
|---------------|------------|------------|-----------|------------|-------------|
| SG | 10 | 52 | 13 | 13 | 88 |
| Directions AC | 789 | 946 | 7 | 2 | 1 744 |
| Total | 799 | 998 | 20 | 15 | 1832 |
| % | 43,6 % | 54,4 % | 1,1 % | 0,9 % | 100 % |

Malgré une information incitative auprès des services (la diffusion de l'information concernant les critères relatifs à l'acquisition de véhicules de fonction, sur la base de la note du SAE aux Secrétaires généraux des ministères sur l'ajustement des critères de choix des véhicules de fonction M2 et H) et la mise à disposition d'informations et de conseils par le bureau de la commande publique et de la performance des achats, il y a peu d'évolution significative du parc.

Les achats de véhicules propres au titre des catégories V.P. et V.U.L., notamment en administration centrale représentent 4,6 % des acquisitions sur le périmètre ministériel pour près de 30 % pour le secrétariat général.

Cette situation s'explique par un certain nombre de contraintes :

– la contrainte de représentation pour les préfets qui se doivent de se déplacer dans des véhicules de



marque française au regard de l'évolution de l'offre notamment caractérisée par l'arrêt de la production de la version hybride de la Peugeot 508 par le constructeur PSA ;

– la contrainte budgétaire liée à la consommation : le rapport coût/consommation des véhicules diesel reste le plus avantageux, ce qui explique qu'il représente 79 % des acquisitions V.P. et V.U.L. 2016. Malgré les prescriptions de la MIPA de retenir les motorisations essences en l'absence de solution hybride proposée par les constructeurs français, ce type de motorisation demeure minoritaire (17 % des acquisitions V.P. et V.U.L.) ;

– les usages et l'évolution des pratiques : la voiture hybride ou électrique est souvent considérée moins puissante et moins fiable ; par ailleurs, les conséquences de santé publiques ne sont pas encore prises en compte par les acheteurs et les utilisateurs.

Le déploiement de véhicules électriques en administration déconcentrée

L'évolution du parc automobile en faveur des véhicules électriques est engagée depuis plusieurs années en administration centrale, mais également en administration déconcentrée.

Les préfetures sont engagées dans cette dynamique ; on estime aujourd'hui que chaque préfeture dispose d'au moins une borne de rechargement.

Les SGAMI s'approprient la démarche, avec la mise en place progressive de bornes – Cf, bilan PMAE 2015.

Un engagement fort de la Direction générale de la gendarmerie nationale

Le remplacement de la flotte de véhicules thermiques programmé entre 2018 et 2020 permettra l'achat de véhicules électriques dans le respect de la réglementation en vigueur. Ce remplacement sera conditionné par la mise en place progressive de borne de recharge électrique sur toutes les emprises de gendarmerie.

Aujourd'hui, le nombre de bornes de recharge est faible (moins de 0,5 % du parc). La gendarmerie nationale a entrepris fin 2016 un important travail de recensement de l'offre d'équipements de recharge électrique disponible sur le marché auprès de nombreux fabricants (Legrand, ENGIE, EDF, Schneider electric...) qui doivent répondre à une triple contrainte :

– être 100 % compatibles avec tous les véhicules électriques actuellement disponibles sur le marché ;
– être évolutifs, car la puissance de recharge devra être modifiable sans remplacement de la borne et ce afin de répondre, dans le futur, à l'évolution des batteries rechargeables ;
– être adaptés au mode d'organisation de la gendarmerie nationale dont le parc immobilier éclaté sur tout le territoire comporte, au sein d'une même caserne, à la fois des logements privés et des bureaux.

Le besoin en matière de recharge de véhicule de liaison ne pose pas de difficulté majeure dans la mesure où la Gendarmerie nationale financera à la fois l'achat de l'équipement, sa pose, l'abonnement qui en découle, la maintenance et la recharge en elle-même. En revanche, la logique concernant la recharge des véhicules électriques appartenant à des personnels logés en caserne est différente. Pour des raisons d'équité avec les personnels équipés de véhicules thermiques, le coût de la recharge devra être pris en charge par les personnels concernés.

Différentes modalités d'accès et de fléchage des consommations sont à l'étude (forfaitisation, carte rechargeable, intégration dans les modalités de répartition des charges prévues dans @utocharge...).

La formation à l'éco conduite

- Au sein de la police nationale

La formation initiale des gardiens de la paix, des adjoints de sécurité et des cadets de la République intègre, dans le cadre d'enseignements relatifs à la prévention aux risques routiers, des éléments de formation à l'éco conduite (anticipation, maîtrise de la vitesse, des trajectoires, des distances de sécurité...). En 2016, 4 731 élèves ont bénéficié de ces enseignements, comportant deux heures de cours et huit heures d'ateliers pratiques (sur véhicule automobile ou simulateurs de conduite selon la faisabilité des structures) ; 4 310 élèves adjoints de sécurité et 238 cadets de la République ont suivi un enseignement spécifique à l'éco conduite d'une durée d'une heure, en complément aux deux heures dédiées à la conduite responsable dans le cadre de la prévention aux risques routiers.

Par ailleurs, de nombreuses actions de formation continue sont dispensées sur le champ de l'éco conduite au bénéfice des agents de la Police nationale, soit par les directions opérationnelles, soit par le réseau des structures de la formation. D'autres services, comme la DOSTL de la préfeture de police de Paris, mettent en place des formations à la conduite préventive et à l'éco conduite sécuritaire pour leurs agents. En 2016, 1 693 fonctionnaires ont ainsi été formés à l'éco conduite.



La SDFDC a mis en place, depuis 2013, une formation intitulée « la conduite éco responsable à l'aide du simulateur de conduite ». D'une durée de 6 heures, l'objectif de cette action est d'adopter une conduite éco responsable lors de l'utilisation des véhicules de service (discerner les enjeux de la conduite économique, évaluer son comportement de conduite, optimiser ses techniques et attitudes de conduite par l'acquisition de techniques simples de conduite économique...). Celle-ci est déclinée autour d'un outil, un simulateur de conduite, installé de manière pérenne dans sept directions zonales au recrutement et à la formation (DZRF) ou écoles (DZRF Paris/Île-de-France, DZRF Sud-Est et les ENP de Sens, Rouen-Oissel, Roubaix, Périgueux et Nîmes).

L'offre de formation, inscrite parmi les objectifs prioritaires de formations des DZRF, relative à la conduite éco responsable, est proposée à tous les agents actifs et administratifs du périmètre du ministère de l'Intérieur, amenés à conduire un véhicule de service.

| Intitulé du stage | Nombre de formés | | | |
|---|------------------|-------------|-------------|-------------|
| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
| Sensibilisation et perfectionnement à la conduite des véhicules de police | 112 | 160 | 199 | 278 |
| Initiation à l'éco conduite sécuritaire | 26 | 27 | 7 | 5 |
| La conduite éco responsable à l'aide du simulateur de conduite | 0 | 320 | 142 | 80 |
| La conduite et l'utilisation des véhicules administratifs (DRRF) | 188 | 77 | 28 | 16 |
| La conduite et l'utilisation des véhicules administratifs (DPUP) | 3 | 117 | 0 | 35 |
| Stage de formation et de sélection pour la conduite des véhicules rapides de la PN | 264 | 244 | 218 | 195 |
| Conduite de protection et anti agression | 24 | 36 | 48 | 60 |
| Stage de conduite sécurité au profit des brigades anti criminelles | 261 | 245 | 210 | 234 |
| Stage de recyclage moniteurs de l'école de conduite spécialisée du SDLP | 11 | 0 | 12 | 12 |
| Stage de remise à niveau des moniteurs de l'école de conduite spécialisée du SDLP | 7 | 7 | 8 | 9 |
| Sensibilisation sur la conduite de sécurité | 236 | 79 | 43 | 0 |
| Évaluation de la capacité à conduire des véhicules de police en situation d'urgence | 398 | 253 | 467 | 553 |
| Conduite sécurité (Guyane) | 41 | 56 | 17 | 51 |
| Stage de conduite sécurité d'un véhicule léger en milieu urbain pour service opérationnel | 20 | 80 | 0 | 0 |
| Conduite en situation d'urgence | 189 | 225 | 212 | 165 |
| Stage d'éco conduite d'un véhicule léger pour service opérationnel | 20 | 0 | 0 | 0 |
| Total | 1800 | 1926 | 1611 | 1693 |

- Au sein de la Direction générale de la gendarmerie nationale

La gendarmerie nationale, après avoir mené un vaste plan de formation des conducteurs professionnels effectuant plus de 5 000 kilomètres par an dans les années précédentes (12 789 personnels formés depuis 2012 dont 440 personnels formés en 2016 sur le site de l'école de Fontainebleau) a décidé de s'orienter vers une action globale de formation via la diffusion d'un guide de formation à l'éco conduite sous format dématérialisé et papier couleur (30 000 exemplaires imprimés et envoyés aux régions de gendarmerie). La version dématérialisée a été envoyée à l'ensemble des groupements de gendarmerie nationale pour être diffusée à l'ensemble des personnels de chaque département.

La gendarmerie s'est également orientée, fin 2016, vers la possibilité de mettre à disposition des régions de gendarmerie (rotation) plusieurs cabines de simulation reproduisant, dans des conditions proches du réel, des situations de parcours sur route où seront travaillés les aspects de la conduite liés à la sécurité routière et de l'éco conduite. L'achat de 5 simulateurs est actuellement à l'étude.



Indicateurs

| | | |
|-------------------|--|--|
| Ministériels | Conception et mise en œuvre d'un plan d'accompagnement des services par la MDD | La mission développement durable mène des actions de sensibilisation auprès des services en faveur d'un parc automobile moins émissif en CO2. Elle valorise les actions exemplaires du ministère sur l'intranet développement durable et contribue au partage des bonnes pratiques, notamment par son réseau de référents locaux |
| | Nombre de bornes de rechargement installées sur le parc | <ul style="list-style-type: none"> – SGAMI Ouest : 1 – SGAMI Sud-Ouest : 0 – SGAMI Est : ne dispose toujours pas d'équipement de borne de rechargement ; toutefois, certains fonctionnaires utilisent à titre privé des véhicules électriques pour venir travailler ; le SGAMI étudie les éventuelles évolutions du parc de véhicules et des infrastructures associées – SGAMI Nord : 0 – SGAMI Sud-Est : 0 – SGAMI Sud : ne dispose toujours pas d'équipement de borne de rechargement, mais d'un véhicule hybride – Préfecture de Police : installation d'une borne de rechargement sur 7 implantations parisiennes et de 6 bornes sur le site de l'immeuble "Cité-Hôtel Préfectoral-Lutèce", pour deux types de véhicule, soit un total de 13 bornes – Gendarmerie : à ce jour, le nombre de borne de recharge au sein du parc immobilier de la gendarmerie est très faible (moins de 0,5 % du parc). La gendarmerie nationale a entrepris fin 2016 un important travail de recensement de l'offre d'équipements de recharge électrique disponible sur le marché auprès de nombreux fabricants – Sécurité Civile : 2 – Préfectures : les structures s'équipent progressivement en bornes électriques, mais toutes n'en disposent pas. – Administration centrale : 15 (Beauvau : 4 ; Lognes : 3 ; Lumière : 2 ; Garance : 6) |
| Interministériels | Proportion de véhicules propres acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc Sous-indicateur : proportion de véhicules électriques ou hybrides acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc | Sur l'ensemble du ministère au 31 décembre 2016 : proportion de véhicules propres acquis lors du renouvellement du parc : > au titre des V.P. : 6,34 % > au titre de l'ensemble des véhicules : 1,2 % |
| | Nombre d'agents bénéficiant d'une autorisation de conduite d'un véhicule de l'administration formés à l'éco conduite | Le ministère ne délivre pas d'autorisation de conduite. L'éco conduite est une priorité pour les services du ministère qui déploie d'importantes actions de sensibilisation et de formation (cf. information ci-dessus) |



2. Le parc de véhicules – Constituer un parc automobile moins émissif en CO2

Fiche-action n°4-2 : Constituer un parc automobile moins émissif en CO2 – Périmètre véhicules opérationnels

Bilan 2016

Le parc de véhicules opérationnels du ministère de l'Intérieur représente un enjeu fort en termes de déploiement de véhicules propres et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le ministère doit construire un plan d'actions, élaboré à partir des orientations et des initiatives déjà engagées selon la disponibilité des services. Il s'agira d'identifier des actions prioritaires qui seraient déployées dans un premier temps sur un périmètre limité dans la perspective d'une adhésion plus large. La démarche devra convaincre les services de l'efficacité de nouveaux équipements, notamment électriques, et de l'évolution des organisations, au service du bon accomplissement de leurs missions.

En 2016, près de 75 % des acquisitions concernent des véhicules opérationnels spécifiques.

La sous-direction de l'achat et des programmes (mission développement durable et bureau de la commande publique et de la performance des achats) a conduit des échanges avec le service de l'achat, de l'équipement et de la logistique de la sécurité intérieure – SAELSI – qui ont permis d'identifier un certain nombre de pistes de réflexion à approfondir en 2017.

Les besoins

- Dans un contexte de renforcement de la sécurité, les forces de l'ordre sont amenées à devoir transporter, lors de leurs déplacements, des équipements et du matériel de plus en plus volumineux et lourd ; cela suppose des véhicules adaptés en termes d'ergonomie et de puissance. En outre, les véhicules sont tenus d'être de plus en plus protégés, ce qui augmente leur poids et implique une puissance encore supérieure.
- Le parc de véhicules de la sécurité intérieure doit être prêt à intervenir 24h/24. Avec un parc qui impose des temps de rechargement, cela supposerait une adaptation en volume et/ou une organisation adaptée nouvelle.
- Des expérimentations de véhicules électriques ont été menées pour des missions de liaison inter-services – de 15 jours à 4 mois selon la typologie des véhicules (motocyclettes, fourgonnettes, véhicules légers, bus) –. Elles ont permis de dégager des premiers constats.
 - > La faible autonomie des modèles de véhicules expérimentés induit d'indéniables contraintes en matière d'emploi, pour ce qui relève de l'autonomie et du rechargement des batteries.
 - > Hors bornes dédiées permettant une charge optimale et plus brève, le rechargement sur prise « domestique » s'effectue sur une durée trop importante – 8 heures en moyenne.
 - > Si l'usage de ce type de véhicule doit se développer en l'état, il conviendrait de le limiter à des liaisons. Un emploi opérationnel – prévention de proximité – n'est actuellement pas opportun, compte tenu du caractère imprévu inhérent aux interventions réalisées par les unités.

Les objectifs de verdissement du parc

- Des critères de respect de l'environnement sont d'ores et déjà pris en compte dans le cadre des acquisitions : norme Euro 6, technologie « stop and start », expérimentation de motorisations alternatives...
- Une évolution est engagée pour diminuer le nombre de véhicules Diesel au profit de l'essence ; les achats se répartissent désormais en 2/3 essence – 1/3 Diesel – à l'inverse de la période précédente.
- Si l'acquisition de véhicules électriques et hybrides doit être étudiée, une autre solution pourrait être le recours au biogaz, qui nécessiterait le développement d'infrastructures et également des évolutions d'organisation.

L'offre

- L'offre de véhicules électriques disponible dans le catalogue UGAP ou répondant au critère d'autonomie pour des véhicules comportant de nombreux équipements embarqués est très peu développée. Des discussions sont en cours pour identifier des solutions adaptées.



Focus sur la situation de Direction générale de la gendarmerie nationale

En termes de véhicules opérationnels, l'évolution du nombre de véhicules propres est faible en 2016. Des initiatives locales ont toutefois été menées avec des retours positifs, qui consistent en des prêts de véhicules électriques de type Bluecar entre juillet et octobre 2016 dans le cadre de missions de patrouille – prêt de deux Bluecar pour la Brigade de Quimper et de Fouesnant ; prêt de deux Bluecar à la Gendarmerie de Saint-Tropez.

Indicateurs

| | | |
|---------------------|--|---|
| Ministériels | Evolution du nombre de véhicules propres sur l'ensemble des véhicules opérationnels | Pas de véhicules propres sur le périmètre opérationnel, mais une première étape avec une part de véhicules essence acquise supérieure à la part des véhicules Diesel |
| | Conception et mise en œuvre d'un plan d'accompagnement et de sensibilisation des services par la MDD | Un plan d'accompagnement sera intégré au plan d'actions global relatif à l'évolution du parc de véhicules opérationnels 2016 – État des lieux 2017 – Définition d'un plan d'actions |



3. Mobilité durable

3.1 – Rationaliser les déplacements

Fiche-action n°5 : Se déplacer autrement

Bilan 2016

Des actions de sensibilisation sont menées par la mission développement durable auprès des agents, afin de promouvoir :

- le recours à des modes de transports propres ;
- la rationalisation et la mutualisation des déplacements ;
- le covoiturage ;
- la réduction du nombre de déplacements et le recours aux outils de téléconférence (cf. fiche action n°6).

Dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité durable, du 16 au 22 septembre 2016, des animations ont été proposées sur plusieurs sites d'administration centrale du ministère et sur l'intranet développement durable - Cf. n°8

Les correspondants de la mission développement durable dans les directions du ministère relayent ces messages auprès des services.

Des initiatives de la gendarmerie nationale

La Gendarmerie nationale encourage l'utilisation de modes de déplacement alternatifs à la voiture par :

- la formation à distance, permettant de restreindre le nombre de déplacements (exemple de la formation au logiciel de gestion patrimoniale de la gendarmerie GEAUDE 2GAI COMPTEUR) ;
- le financement de cartes de transports en commun dans les grandes agglomérations et la distribution de tickets de transports en régions (bus).

Indicateurs

| | | |
|---------------------|--|--|
| Ministériels | Evolution des émissions de gaz à effet de serre des services ayant adopté de nouvelles pratiques de déplacements | Action en cours de déploiement À ce stade, seuls les déplacements effectués dans le cadre du marché voyageur sont pris en compte (Cf. fiche n°9). |
| | Sondage tous les deux ans sur l'évolution des usages auprès des services ciblés par le plan d'actions | Déploiement ultérieur de l'action |



3. Mobilité durable

3.1 – Rationaliser les déplacements

Fiche-action n°6 : Systématiser le recours à la visio et l'audio conférence

Bilan 2016

Le renforcement des équipements

Pour 2016, on recense 985 équipements de visio conférence, soit :

- > 78 % systèmes fixes dans les salles de réunions et dans certains bureaux – +11 % par rapport à 2015 ;
- > 22 % systèmes portables.

On comptabilise 53 837 heures d'utilisation pour 81 214 sessions (un taux d'utilisation d'environ 10 %, sur la base d'un potentiel horaire 1 600 heures par an). Le recours à la visio conférence a permis d'éviter de générer près de 73 tonnes de CO2.

En complément de cette solution, la DSIC travaille sur un dispositif de communication unifiée pour réaliser des appels interpersonnels via la webconférence. Il suffira d'être muni d'un micro, d'écouteurs et d'une webcam pour organiser, depuis son environnement de travail, une conférence de son bureau ou en mode de nomadisme.

État des lieux des équipements de visioconférence

| Localisation | Descriptif de l'équipement | Nombre de visioconférences | Durée moyenne d'utilisation | Services d'assistance, conciergerie |
|---|---|----------------------------|-----------------------------|---|
| Administration centrale (Beauvau, Lumière, Garance et Levallois) | 149 terminaux et des logiciels spécifiques | 6 474 | 1h | SDSU (service support multimédia dont la visio conciergerie) |
| Administration territoriale (préfectures de région dont PRIF, sous-préfectures et SGAMI) | 395 terminaux, des serveurs de connexion et des logiciels spécifiques | 10 535 | 1h15 | SGAMI (service support DZSIC), préfectures (service support SIDSIC) et SDSU (service support multimédia dont la visio conciergerie) |
| Préfecture de Police | 77 terminaux, des serveurs de connexion et des logiciels spécifiques | 3 927 | 45 min | DOSTL (service support SIC de la PP) et SDSU (service support multimédia dont la visio conciergerie) |
| Police nationale | 350 terminaux, des serveurs de connexion et des logiciels spécifiques | 17 401 | 45 min | Service support SIC de police assisté des SIDSIC et de la SDSU (service support multimédia dont la visio conciergerie) |
| Mutualisé | 14 ponts | 5 020 | 143 h | SDSU (service support multimédia dont la visio conciergerie) |
| Total | | 985 | 42 997 | |

La charte de la téléconférence

Une charte sur le bon usage des outils de téléconférence a été élaborée à destination des agents du ministère de l'Intérieur, et diffusée en 2016 sur l'intranet développement durable. Ce document de sensibilisation rappelle les enjeux et les atouts de l'audio et de la visioconférence et promeut un recours plus large à ces outils – Cf PMAE 2015.

Indicateurs

| | | |
|---------------------|--|--|
| Ministériels | Taux d'équipements de visio conciergerie | Reformulation de l'indicateur en termes d'évolution du nombre et de la qualité des équipements 2016 : 985 terminaux de télécommunication recensés |
| | Taux d'utilisation des équipements | Reformulation de l'indicateur en nombre d'heures d'utilisation 2016 : 53 837 heures |



3. Mobilité durable

3.1 – Rationaliser les déplacements

Fiche-action n°7 : Le télétravail

Bilan 2016

Le décret d'application de la loi du 12 mars 2012 pose le cadre et les principes généraux du télétravail. Chaque ministère décline ensuite, en fonction de son mode de fonctionnement et de ses contraintes propres, les modalités concrètes d'application à ses services – décret du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature.

Pour le ministère, il a été décidé de mettre en place un cadre réglementaire ministériel collectif et unique garantissant une égalité de traitement entre tous les agents.

Un groupe de travail composé de représentants de l'administration centrale (Secrétariat général, Police et Gendarmerie nationales) ainsi que des représentants d'opérateurs (OFII, OFPRA et ENSOSP) et des entités locales (Préfectures du Haut-Rhin et de l'Essonne, SGAMI Nord) a été constitué par la direction des ressources humaines. Les travaux de ce groupe ont permis la rédaction d'un projet d'arrêté ministériel ainsi que d'un vade-mecum dans l'objectif de préciser certaines dispositions de l'arrêté en complément du guide de la DGAFP. Ces deux projets ont été présentés aux organisations syndicales représentatives du comité technique ministériel lors de deux réunions informelles en août et en octobre 2016.

Indicateurs

| | | |
|--------------|---|---|
| Ministériels | Définition du cadre ministériel réglementaire | Réunion du groupe de travail, organisation du dialogue social informel et du comité technique ministériel |
| | Nombre d'agents en télétravail | Recensement en cours de finalisation avec le bilan social 2016 pour le périmètre des préfectures |



3. Mobilité durable

3.1 – Rationaliser les déplacements

Fiche-action n°8 : Sensibiliser à la mobilité durable

Bilan 2016

Dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité durable, du 16 au 22 septembre 2016, des animations ont été proposées sur les sites d'administration centrale.

La semaine européenne de la mobilité durable, du 16 au 22 septembre 2016

En collaboration avec la direction de la communication, de l'action sociale et des partenaires extérieurs (Go Sport pour le prêt des équipements électriques, l'association *Mieux se Déplacer en Bicyclette...*), sur les sites de Lumière, Beauvau, Garance et Oudinot

| | |
|--------------------------|---|
| Action | <p>Des animations en collaboration étroite avec la délégation à la sécurité et la circulation routière :</p> <ul style="list-style-type: none">– un jeu conçu et réalisé par la mission développement durable pour mieux comprendre l'impact des déplacements sur l'environnement « découvrez les émissions de CO2 induites par vos trajets de l'été », en indiquant les trajets, les distances parcourues et les modes de transport utilisés. À partir de ces informations, la mission calcule vos émissions : tous les participants sont récompensés !– des ateliers animés par la Préfecture de Police – simulateur de conduite et tapis couplé avec des lunettes à prisme simulant la fatigue, la consommation d'alcool et de cannabis au volant ;– un jeu de la roue « Vélib » pour sensibiliser les agents à ce dispositif de mobilité propre ;– une promenade à vélo afin d'en tester les avantages ;– un atelier de marquage de vélos pour les retrouver en cas de vol ;– une action de sensibilisation « Conduisons responsable, une voiture comme un vélo ! », proposée par la Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routière ;– l'opération « Le jonquillomètre de Curie » : mise à disposition des agents de vélos fixes, chaque kilomètre parcouru donnant lieu au versement d'un euro à l'institut – un exemple de démarche qui associe préservation de l'environnement et solidarité. |
| Lien avec le PMAE | <p>Une action pour encourager chaque agent à repenser les modes de déplacements au quotidien : privilégier les transports plus écologiques et économiques.</p> |
| Bilan | <ul style="list-style-type: none">– Plus de 300 agents ont calculé l'impact environnemental de leurs déplacements de l'été 2016, et tous les participants sont repartis avec des équipements de sécurité pour le vélo.– 38 vélos ont été « marqués » sur les sites de Beauvau, Garance et Lumière ;– La balade à vélo à assistance électrique a rencontré un tel succès qu'un troisième départ a dû être organisé ;– 710 € ont été collectés au profit de l'Institut Curie ;– En région, l'Hôtel de Police de Pau a organisé plusieurs animations sur les thèmes suivants :<ul style="list-style-type: none">> La mobilité, c'est la santé, dans la cadre d'un cours à la salle de sport ;> Des essais de véhicules 100 % électriques grâce à des partenariats avec des acteurs locaux ;> Une information sur le dispositif de la ville mettant à disposition des vélos standards et des vélos à assistance électrique ;> La découverte de nouveaux moyens de locomotion.– Sur l'intranet : une sensibilisation sur les enjeux de la mobilité et les modes de déplacements alternatifs, avec des informations sur les déplacements professionnels des agents du ministère et des témoignages sur les bonnes pratiques mises en œuvre par les services. |



Plusieurs supports de sensibilisation ont également été diffusés par la mission développement durable à destination des agents, relayés sur l'intranet développement durable (cf. indicateur).

Indicateurs

| | | |
|---------------------|--|--|
| Ministériels | Nombre d'actions de sensibilisation | 7 actions réalisées dans le cadre de la semaine européenne du développement durable |
| | Nombre de supports rédigés et diffusés auprès des services | <ul style="list-style-type: none"> - 3 kalémos : programme, réchauffement climatique, marquage des vélos - La fiche « Bonnes pratiques » du jeu - Un set de table annonçant le programme et le quiz, ; diffusé aux restaurants des personnels - Quiz vélo » à l'occasion de la semaine européenne de la mobilité durable |



SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ
16 - 22 SEPTEMBRE

Semaine européenne de la mobilité 2016

La mobilité en questions !

Le programme des animations

Savez-vous ce que signifie le terme « mobilité durable » ? On pourrait croire qu'il s'agit de rester longtemps en mouvement, mais non ! Le principe est de privilégier des moyens de transport respectueux de l'environnement : vélo et train, notamment, afin de limiter l'émission de gaz à effet de serre.

Alors, êtes-vous mobiles durablement ? Testez vos connaissances et gagnez un cadeau éco responsable !

Une tonne de CO₂, c'est :

3 à 4 années de randonnée pédestre Un aller-retour Paris/New-York en avion
 10 000 km parcourus en voiture 550 trajets Paris/Lyon en train

Un trajet Beauvais/Lognes représente en voiture un taux d'émission de CO₂ de 3 693 g/m³ ; quel est le taux d'émission pour le même trajet effectué en métro et RER ?

71 g 1 460 g
 133 g 3 693 g

Quel est le coût moyen par mois de l'utilisation d'une voiture thermique ?

125 euros 275 euros
 200 euros 350 euros

Quel est le moyen de locomotion le plus doux parmi ces quatre choix ?

La voiture Le tramway
 Le bus Le train

Qu'est-ce qu'une voiture hybride ?

Une voiture qui fonctionne au gaz - GNV ou au GPL
 Une voiture qui associe un moteur thermique et électrique
 Une voiture capable de se transformer en habitation
 Une voiture à trois roues

Comment s'appelait le tout premier vélo fabriqué dans les années 1800 ?

Un vélocipède Un vélocifère
 Un vélocipède Une dracienne

Combien de pièces compte, en moyenne, une bicyclette complète ?

500 pièces 1 500 pièces
 1 000 pièces 2 000 pièces

Quel est le pays qui produit le plus de bicyclettes ?

Le Japon Les Pays-Bas
 La Chine Les États-Unis

Quelle ville compte le plus gros trafic de cyclistes ?

Paris Munich
 Amsterdam Copenhague

Quel pourcentage du trafic est effectué en vélo dans cette ville ?

20% 40%
 30% 50%

Combien de vélos sont vendus chaque année en France ?

1 million 3 millions
 2 millions 4 millions

Combien d'emplois représente le secteur du vélo en France (fabrication, vente, location, réparation...)?

5 000 emplois 25 000 emplois
 15 000 emplois 35 000 emplois

Le Maire de Paris propose de se déplacer en vélo grâce au dispositif Vélib'. Quelle est la date de mise en service de ce dispositif dans la capitale ?

2000 2007
 2004 2010

Combien de stations Vélib' recense-t-on à Paris ?

995 pour 15 500 vélos 1 439 pour 19 300 vélos
 1 241 pour 17 800 vélos 1 751 pour 23 600 vélos

En 2015, quel est le nombre de trajets effectués en Vélib' ?

19,7 millions 27,5 millions
 22,6 millions 39,4 millions

Quelle est la durée moyenne d'un trajet en Vélib' ?

16 minutes 35 minutes
 25 minutes 55 minutes

Quel est le coût par mois d'un abonnement Vélib' ?

2,5 euros 7,5 euros
 5 euros 10 euros

En France, combien compte-t-on de vélos marqués et enregistrés dans la base de données de la Fédération française des usagers de la bicyclette (FFUB) ?

175 000 220 000
 200 000 250 000

Combien de calories (kcal) sont brûlées en moyenne pour une heure de vélo ?

100 kcal 400 kcal
 200 kcal 800 kcal

L'employeur peut-il rembourser les indemnités kilométriques vélo (IKV) à ses salariés ?

OUI NON

Nom : _____
 Prénom : _____
 Courriel : _____
 Téléphone : _____

A retourner à mission-developpement-durable@interieur.gouv.fr

11 h 30 - 14 h 30
Découvrez la solution Vélib'
 Lumière, Atrium - Lundi 19 et mardi 20 septembre

Testez votre conduite
 Lumière, Atrium - Lundi 19 septembre
 La Préfecture de Police vous invite à suivre deux ateliers :
 > un simulateur de conduite 4 roues
 > un tapis couplé avec des lunettes à prisme simulant la fatigue, la consommation d'alcool et de cannabis au volant

Déplacez-vous sans polluer...
 Lumière, Atrium - Jeudi 22 septembre
 Profitez d'une balade à vélo gratuite et testez les avantages du vélo électrique. Deux départs, 12 et 13 heures, inscriptions sur mission-developpement-durable@interieur.gouv.fr

Marquez vos vélos
 Garance, Jardin - Lundi 19 septembre
 Lumière, Atrium - Mardi 20 septembre
 Beauvais, Hall George Sand - Jeudi 22 septembre
 Marquez gratuitement votre vélo pour le retrouver en cas de vol. Echangez avec des fans de vélos !

Tous les jours
Participez et gagnez !
 Agissons contre le réchauffement climatique, nous sommes tous concernés !
 Pour mieux comprendre l'impact de vos déplacements sur l'environnement, découvrez les émissions de CO₂ induites par vos trajets d'été. Tous les participants seront récompensés ! ...

Conduisons responsable, une voiture comme un vélo !
 La Délégation à la Sécurité et à la Circulation Routières vous informe.

Soutenons l'action caritative
 En faveur de l'Institut Curie avec Tishman Speyer, pédalez sur des vélos connectés à un compteur kilométrique ; pour chaque kilomètre parcouru, Tishman Speyer reversera 1€ à l'Institut Curie.

Le ministère s'engage à faire évoluer ses pratiques.
 Nous sommes acteurs du changement. Engagez-vous et signez la charte développement durable 2016-2020 !

Site : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>



3. Mobilité durable

3.2 – La politique voyage du ministère : mieux se déplacer

Fiche-action n°9 : Mieux se déplacer

Bilan 2016

L'objectif porte à la fois sur une diminution des coûts et sur une prise en compte de l'impact environnemental des déplacements. À ce titre, le ministère vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre induites par son activité et la valorisation des modes de mobilité durable. Il s'agit de favoriser :

- les modes doux et les moins émissifs en CO₂ ;
- le recours à la visio conférence, l'audio conférence ou le web conferencing, outils collaboratifs qui permettent de se déplacer uniquement si nécessaire.

La rationalisation des déplacements professionnels étant un des enjeux en vue de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, notamment de CO₂, un suivi des déplacements est effectué avec le prestataire voyageur du ministère qui remet, chaque semestre, un état des trajets et leur correspondance en émissions de CO₂. Ce suivi statistique traduit un premier niveau de prise en compte de l'impact environnemental des déplacements.

Les évolutions des pratiques doivent intégrer le respect des missions qui imposent de nombreux trajets – périmètre national, procédure d'urgence, reconduites aux frontières... Ces déplacements sont indispensables ; les pistes d'amélioration résident essentiellement dans leur rationalisation.

2015, 5 356 tours du monde !

214 236 422 kilomètres- 40 405 414,62
kilogrammes équivalent carbone
- 46 % de trajets en avion et 54 % en train

2016, 5 788 tours du monde !

- 231 502 896 kilomètres
- 42 534 224 kilogrammes équivalent carbone
- 45 % de trajets en avion et 55 % en train

| | Nombre de trajets | Distance parcourue en kms | Emission de CO2 (kg EQ. CO2) |
|--------------|-------------------|---------------------------|------------------------------|
| 2015 | | | |
| Air | 70 853 | 179 110 151 | 39 516 410 |
| Fer | 82 174 | 35 126 271 | 889 003 |
| Total | 153 027 | 214 236 422 | 40 405 413 |
| 2016 | | | |
| Air | 75 855 | 191 396 684 | 42 405 664 |
| Fer | 93 662 | 40 106 212 | 128 560 |
| Total | 169 517 | 231 502 896 | 42 534 224 |
| Ecart | + 16 490 | + 17 266 474 | + 2 128 811 |

| Détail par service du ministère | 2015 | | train | | 2016 | | train | |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | % trajets | % kgeqCO2 |
| Administration centrale DGSI, DGSCGC... | 78 | 81 | 29 | 34 | 72 | 76 | 31 | 36 |
| Préfectures | 4 | 3 | 36 | 29 | 6 | 5 | 33 | 25 |
| OFII | 14 | 14 | 4 | 4 | 15 | 15 | 4 | 4 |
| SGAP | 2 | 1 | 28 | 31 | 5 | 2 | 26 | 29 |
| Autres opérateurs | 2 | 1 | 3 | 2 | 2 | 2 | 6 | 6 |

La comparaison entre 2015 et 2016 permet de constater :

- l'évolution du nombre des déplacements d'une année sur l'autre en fonction du niveau d'activité des services ;
- le maintien de la part importante des déplacements en avion pour les services de l'administration centrale, soit 78 % en 2015 et 72 % en 2016 des trajets.

S'agissant du taux d'émission de CO₂ pour les déplacements en train, il diminue très nettement. Cette évolution s'explique par le fait que la SNCF applique, depuis janvier 2016, des taux d'émissions CO₂ spécifiques en fonction de la nature des trains (Intercités, TGV, Transilien, TER...).

Principaux trajets transférables air/fer



Pour un kilomètre parcouru, un trajet en avion est 7 fois plus émissif en CO2 qu'un trajet en train ; 100 kilomètres parcourus génèrent jusqu'à 9 fois plus d'émission de CO2.

Le suivi des déplacements professionnels a permis de repérer trois destinations susceptibles d'être effectuées en train plutôt qu'en avion, au regard du temps de trajet : Paris-Marseille, Paris-Bordeaux et Paris-Strasbourg.

| | Nombre de trajets | Temps | Emission de CO2 par trajet (KG EQ CO2) | Observations |
|-------------------------|-------------------|-------|--|--|
| Paris-Marseille | | | | |
| Avion | 2 969 | 3h10 | 151,89 | Le transfert des 2 969 trajets réalisés, en 2016, en train plutôt qu'en avion permettrait une économie de 384 426 kgeqCO2. |
| Train | 3 602 | 3h20 | 22,41 | |
| Écart | | -0h10 | 129,48 | |
| Paris-Bordeaux | | | | |
| Avion | 2 424 | 3h10 | 120,19 | Le transfert des 2 424 trajets réalisés, en 2016, en train plutôt qu'en avion permettrait une économie de 209 215 kgeqCO2. |
| Train | 2 532 | 3h20 | 33,88 | |
| Écart | | -0h10 | 86,31 | |
| Paris-Strasbourg | | | | |
| Avion | 326 | 2h45 | 151,73 | Le transfert des 326 trajets réalisés, en 2016, en train plutôt qu'en avion permettrait une économie de 42 158 kgeqCO2. |
| Train | 1 796 | 2h50 | 22,41 | |
| Écart | | -0h05 | 129,32 | |

Sur ces trois destinations, une économie de 635 799 kgeqCO2 pourrait être réalisée.

L'incitation du recours à de nouvelles pratiques : une nouvelle offre de covoiturage

La mission développement durable a conçu une nouvelle rubrique permettant aux agents de se déplacer en covoiturage, mise en ligne en janvier 2017.

Les bénéfices de ce type de pratique collaborative sont triples :

- la réduction de l'empreinte carbone : la mutualisation de la voiture permet de diminuer les gaz à effet de serre. En France, le secteur des transports est le premier consommateur de produits pétroliers et la première source d'émission de GES ;
- la réalisation d'économies : le partage du coût de l'essence, des éventuels péages et du stationnement représente une économie non négligeable pour les utilisateurs ;
- le renforcement du lien entre les agents : le partage d'un véhicule permet l'échange et l'établissement du lien social entre les passagers qui n'existe pas forcément dans les transports en commun.

Indicateurs

| | | |
|---------------------|---|---|
| Ministériels | Evolution des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements en train et en avion, dans le cadre du marché voyageur | 2015 – Émissions cumulées : 40 405 413 kgeqCO2 2016 – Émissions cumulées : 42 534 224 kgeqCO2 Cette hausse de 5,2 % des émissions s'explique par une augmentation du nombre de trajets en 2016 par rapport à 2015 (16 490 trajets supplémentaires), induite par un volume d'activités plus important. |
|---------------------|---|---|



4. Économies de ressources et réduction des déchets

4.1 – Rationaliser la gestion de l'eau

Fiche-action n°10 : Rationaliser la gestion de l'eau

Bilan 2016

Le déploiement prochain d'un outil de suivi des fluides permettra un suivi de la consommation en eau de l'ensemble des services (Cf. fiche action n°1-2). Pour 2016, le ministère de l'Intérieur rend compte de la consommation en eau sur le périmètre de l'administration centrale.

| Sites AC | Domanial/ Locatif/LOA | 2015 | | 2016 | | Evolution consommation 2015/2016 | |
|----------------------------|--------------------------|-------------------------|------------|---------|------------|----------------------------------|--------------|
| | | m3 | Total/site | m3 | Total/site | % | Total/site % |
| Rosny | Domanial | NC | NC | NC | NC | NC | NC |
| Lognes | Domanial | 15 397 | 16 418 | 17 761 | 18 669 | 15 | 14 |
| | Locatif | 1 021 | | 908 | | -11 | |
| Levallois | LOA | NC | NC | NC | NC | NC | NC |
| Pantin | Domanial | 3 617 | 3 617 | 2 745 | 2 745 | -24 | -24 |
| BCSP | Domanial | 40 175 | 42 106 | 32 754 | 34 556 | -18 | -18 |
| | Locatif | 1 931 | | 1 812 | | -6 | |
| Asnières | Locatif | 1 911 | 1 911 | 1 904 | 1 904 | -0,4 | -0,4 |
| Issy-les-Moulineaux | LOA | 15 577 | 15 577 | 19 531 | 19 531 | 25 | 25 |
| Oudinot | Domanial | 6 464 | 6 464 | 7 060 | 7 060 | 9 | 9 |
| Lumière | Locatif | NC | NC | NC | NC | NC | NC |
| Nanterre | Locatif | 11 486 | 11 486 | 11 123 | 11 123 | 3 | 3 |
| Garance | LOA | 4 197 (4e trimestre) | 4 197 | 13 902 | 13 902 | 231 | 231 |
| Total | | 101 776 | | 109 490 | | NC | NC |
| Total parc domanial | | 65 653 | | 60 320 | | - 8 % | |

Entre 2015 et 2016, les consommations en eau et les coûts correspondants n'ont pas évolué de la même façon selon les sites. Une diminution très nette des consommations est observée sur le périmètre du parc domanial. Elles demeurent stables sur les autres sites, à l'exception de celui d'Issy-les-Moulineaux, en hausse significative. La comparaison des consommations 2015-2016 pour le site de Garance est quant à elle peu pertinente puisqu'elle se fonde sur des périodes différentes (données du seul quatrième trimestre pour l'année 2015).

Il est prévu de mener des actions de sensibilisation auprès des usagers, intégrant des items sur la rationalisation de la gestion de l'eau.

Sur le périmètre de la Gendarmerie nationale

L'opération « hydroéconome » conduite en 2015 (installation de 43 876 mousseurs et de 21 938 douchettes pour plus de 20 000 logements) doit dégager des économies qui pourront être appréciées à compter du mois de juillet 2017.

Sur le périmètre des préfetures

| Préfecture | Consommations 2015 | Consommations 2016 | Écart |
|----------------------|--------------------|--------------------|----------|
| Ardèche | 2 598 | 1 832 | - 29,5 % |
| Charente | 2 836 | 2 424 | - 14,5 % |
| Lot-et-Garonne | 3 188 | 2 684 | - 15,8 % |
| Pyrénées-Atlantiques | 4 567 | 3 934 | - 13,9 % |

Les préfetures s'inscrivent dans la démarche de maîtrise de leurs consommations d'eau, certains sites affichent des diminutions importantes entre 2015 et 2016.



Indicateurs

| | | |
|--------------------------|--|---|
| Ministériels | Nombre d'actions réalisées pour installer des systèmes hydro économes et gains générés (consommation et coût) | En 2016, le ministère de l'Intérieur est en capacité de répondre sur les périmètres de l'administration centrale et de la gendarmerie nationale, sur lesquels des actions ponctuelles ont été menées. |
| Interministériels | Evolution de la quantité d'eau consommée dans l'année pour les bâtiments propriétés des services et occupés par les services | Périmètre administration centrale (parc domanial, hors site de Rosny) : 2015 : 65 653 m3 2016 : 60 320 m3 |



4. Économies de ressources et réduction des déchets

4.2 – L'optimisation du tri

Fiche-action n°11 : Déployer un dispositif de traitement des déchets de bureaux visant une réduction du volume des déchets

Bilan 2016

Le traitement des déchets est un des axes forts du plan administration exemplaire du ministère de l'Intérieur. Les actions ont porté à la fois sur la mise en place de nouveaux dispositifs et sur le suivi statistique du volume et de la nature des déchets produits par les services.

Pour l'ensemble des sites du ministère, le suivi des volumes doit permettre de se situer par rapport à la moyenne nationale et de dégager les pistes d'actions à mettre en œuvre pour améliorer le tri et diminuer la production de déchets.

Les objectifs

- > Favoriser de nouveaux comportements éco responsables
- > Poursuivre et amplifier la réduction de la production des déchets
- > Améliorer le taux de recyclage*
- > Adapter les prestations aux besoins réels (tri plus sélectif des déchets valorisables, pesée systématique des déchets produits permettant un suivi régulier des volumes collectés...).

Le déploiement du dispositif de tri sélectif des déchets avec apport volontaire

Sachant que le papier représente 80 % des déchets de bureau, le ministère de l'Intérieur a fait le choix de la solution de tri sélectif des déchets avec apport volontaire sur des points collectifs.

La première phase de déploiement du dispositif de tri par apport volontaire a été réalisée sur le site de Garance. Un plan de déploiement établit l'élargissement du dispositif sur d'autres sites d'administration centrale du ministère – site de Lognes (du printemps 2017 à février 2018) et site de Lumière (septembre 2017).

Des résultats probants

| Sites | Taux de PC recyclés | Taux de DIB recyclés |
|---------------------|---------------------|----------------------|
| Garance | 58,4 % | 40,7 % |
| Beauvau | 34,7 % | 65,3 % |
| Oudinot | 41,6 % | 58,3 % |
| Pantin | 35,1 % | 55,8 % |
| Asnières | 35,8 % | 63,9 % |
| Issy-les-Moulineaux | 46,3 % | 52,3 % |

Sur le site de Garance, les premiers résultats statistiques présentent un taux de collecte de déchets triés très satisfaisant. C'est le plus élevé de l'ensemble des sites d'administration centrale : près de 60 % de papier et 40 % de DIB ; ce qui témoigne de l'efficacité du dispositif en termes de tri.

Retours d'expérience

S'agissant de la mise en œuvre du dispositif

- Un suivi précis est important, en lien avec la société de ménage, pour être adapté si nécessaire aux besoins des services ; ainsi, sur le site de Garance, depuis l'installation des services, des actions pour consolider le dispositif et répondre aux besoins ont été conduites – d'une part des actions d'information et de sensibilisation à poursuivre et, d'autre part, des évolutions en termes d'organisation (un plus grand nombre de containers, deux collectes par jour de certains conteneurs...).
- Il est indispensable d'accompagner le déploiement auprès des services et des agents en s'appuyant sur une communication efficace qui donne le sens de la démarche – supports divers, passage de la MDD dans les bureaux, invitation à réagir par l'Intranet, FAQ, communication sur les gains...



Indicateurs

| | | |
|-------------------|--|---|
| Ministériels | Nombre de sites ayant adhéré au dispositif | Le site de Garance |
| Interministériels | Quantité de déchets résiduels produits par agent | Le ministère ne dispose pas de cette information en 2016. |



4. Économies de ressources et réduction des déchets

4.2 – L'optimisation du tri

Fiche-action n°12 : Une collecte des déchets sélective

Bilan 2016

Au-delà du déploiement d'un dispositif de tri sélectif avec apport volontaire en administration centrale (Cf. fiche-action n°11), le ministère de l'Intérieur s'est engagé pour le traitement de certaines catégories de déchets dans des filières adaptées, dans le cadre de conventions adoptées avec des organismes spécialisés.

La convention avec Ecologic

En juillet 2015, le ministère de l'Intérieur a signé une convention nationale avec l'éco organisme Ecologic, agréé par l'État pour le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et des piles et accumulateurs. Cette convention s'applique à toutes les directions du ministère sur l'ensemble du territoire.

Pour l'année 2016, 130,2 tonnes de DEEE ont été collectées sur 37 sites du ministère – en 2015, moins de 30 sites étaient concernés, pour 130 tonnes de DEEE collectées.

Un dispositif complémentaire a permis une collecte séparée des piles et accumulateurs, à compter de l'automne 2016. L'action a été initiée dans le cadre d'un partenariat avec la société Screlec et le Téléthon – il s'agissait de mener une démarche coordonnée autour d'enjeux environnementaux et de solidarité en lien avec l'action sociale du ministère. Au-delà de cet événement, une convention doit être signée entre le ministère et Screlec pour répondre à la demande des services pour des quantités limitées.

La convention avec l'association Bouchons d'amour

Le ministère de l'Intérieur a rejoint la démarche de l'association Bouchons d'amour, pour le recyclage non seulement des bouchons en plastique mais également des embouts usagés d'éthylotest.

En 10 ans, plus de 13 395 tonnes de bouchons ont été collectés par l'association, soit environ 3,7 milliards de bouchons. Pour 2016, cela représente plus de 1 669 tonnes de bouchons.

Le ministère a fait le choix de s'associer à cette opération, avec succès, aussi bien dans les directions d'administration centrale – DEPAFI, DRCPN, DRH, SDRF, DCM – que dans les services déconcentrés. Au niveau local, l'hôtel de Police de Pau, la Préfecture de Police de Versailles ou encore les CRS de Saint-Cyr-sur-Loire ont également adhéré au dispositif.

Pour faciliter cette démarche, la mission développement durable a diffusé une convention type sur l'intranet du ministère. Des containers dédiés et une signalétique adaptée sont également proposés par la mission aux structures intéressées.

La convention avec Valdélia

Le ministère reste dans l'attente de la signature d'une convention interministérielle, pilotée par la DAE. Pour des besoins ponctuels, les services recourent Valdélia à la demande.

L'adhésion au projet de filière de recyclage industrielle des vêtements professionnels – FRIVEP

Dans le cadre d'un engagement pour la croissance verte porté par le MEEM et le ministère de l'économie, il s'agit de mener une étude de faisabilité sur les filières de traitement (tri, démantèlement, effilochage...) au regard de la capacité des parties prenantes à alimenter ces filières avec un volume suffisant de vêtements industriels.

Pour ce projet, la mission développement durable travaille avec ses référents au sein de la Gendarmerie et de la Police nationales et le SAELSI :

> pour le recueil et la transmission d'informations relatives à la description des tenues de service et aux modalités de gestion de ces effets Police et Gendarmerie – type de tenues, matières, modes de gestion, volumes...

> pour la prise en compte de la dimension traitement des effets en fin de vie au titre de la FRIVEP dans le prochain marché habillement Police/Gendarmerie en cours de rédaction.



La collecte et le recyclage des mégots de cigarettes

Le ministère a opté pour un équipement innovant qui compacte les mégots de cigarettes collectés pour être transformés et insérés dans la fabrication de plaques de construction. Des cendriers, appelés « Cy-clopeurs », ont été installés sur le site de Garance et seront prochainement déployés sur d'autres sites d'administration centrale.

En 2016, les quatre « Cy-clopeurs » ont permis de collecter 32kg de mégots – soit 63 140 000 litres d'eau non pollués et 13 plaques de construction de 30 kg.

La mission développement durable communique le bilan des collectes et informe sur les quantités collectées à chaque passage.

La collecte des gobelets, canettes et bouteilles plastiques usagés sur le site de Beauvau

Le ministère a installé, à l'occasion de la semaine européenne de la réduction des déchets 2016, un dispositif adapté sur le site de Beauvau – constitué de bâtiments anciens, particulièrement complexe en termes de circulation. Il s'est agi de proposer aux personnels une collecte des gobelets, des canettes et des bouteilles plastiques, accompagnée d'une démarche d'apprentissage des enjeux du tri et du recyclage.

Cette action est portée conjointement par la Fondation Jean Moulin, la DRH/SPDASAP et la DEPAFI – SDPA/MDD.

La société Lemon Tri a été retenue, car elle présentait une offre tarifaire très satisfaisante pour une prestation complète en termes de collecte/tri, une démarche d'accompagnement très développée et un engagement RSE fort.

Le dispositif permet de lier enjeux environnementaux et solidarité : pour chaque objet jeté, c'est un centime d'euro reversé à l'association Killian, créée par un fonctionnaire de police dont le fils est atteint du syndrome d'Angelman qui vient en aide aux enfants et adultes handicapés.

La collecte et le traitement des cartouches d'impression usagées en cours de rédaction

une convention avec les Ateliers du Bocage pour la collecte et le traitement des cartouches d'impression usagées – cartouches laser, cartouches jet d'encre, rubans et bidons vides. Cette convention s'appliquera à tous les services du ministère sur l'ensemble du territoire ; chaque service intéressé sera invité à adhérer à la démarche. cette action marque l'engagement du ministère dans l'économie sociale et solidaire.

Indicateurs

| | | |
|---------------------|--|---|
| Ministériels | Nombre de sites du ministère ayant recours aux conventions passées avec des éco organismes | 30 sites au titre de la convention avec l'éco organisme Ecologic |
| | Volumes collectés par nature de déchet | Indicateur en cours de déploiement – 130,2 tonnes de DEEE au titre de la convention avec l'éco organisme Ecologic |
| | Nombre de sites disposant du tri sélectif | Indicateur supprimé en 2015, en doublon de l'indicateur de la fiche-action n°11 |



4. Économies de ressources et réduction des déchets

4.3 – Maîtriser la consommation de papier

Fiche-action n°13 : Maîtriser la consommation de papier

Bilan 2016

La stratégie de maîtrise de la consommation de papier au ministère de l'Intérieur s'articule autour de trois problématiques : la qualité de papier utilisé (éco responsable), le niveau de la consommation de papier et le taux de recyclage (enjeu lié à la collecte des déchets de bureaux).

Pour 2016, l'objectif prioritaire était de maîtriser l'augmentation de la consommation de papier, constatée entre 2013 et 2014. En effet, si l'évolution de la dépense de papier pour le ministère de l'Intérieur était stable (- 1 %), le nombre de ramettes achetées était en augmentation (+ 6 %) – réf. UGAP.

Des actions de sensibilisation ont été menées par la mission développement durable pour mettre en regard les enjeux environnementaux et les bonnes pratiques à adopter.

Des services se sont engagés sur l'évolution de modalités de transmission d'informations en privilégiant les formats dématérialisés.

Evolution des achats de papier en 2016 sur le périmètre ministériel (source UGAP)

| | 2015 | 2016 | Evolution |
|-----------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre de ramettes achetées | 1 804 350 | 1 745 528 | - 3,3 % |

Deux directions fortement mobilisées en administration centrale

La DEPAFI s'est engagée à réduire de 10 % l'achat de papier sur l'année. Pour accompagner cette démarche, répondre aux exigences professionnelles de chacun et préserver de bonnes conditions de travail, un plan d'actions a été élaboré par la mission développement durable.

- La diffusion d'un flyer « Bonnes pratiques » et la publication régulière d'articles pour inciter à limiter les impressions.
- Le papier n'est plus en libre service ; sa distribution est coordonnée par les secrétariats.
- Tous les agents doivent opter pour le dispositif d'impression sécurisée par défaut.
- Un suivi des consommations par copieur est mis en place, diffusé chaque trimestre aux points copieur.
- La direction teste l'usage d'un papier de 70gr (80gr actuellement) et le papier recyclé.

Entre 2015 et 2016, la consommation globale de papier aux copieurs a diminué de plus de 10 %. Cette évolution témoigne de la pertinence des actions mises en œuvre et de l'implication de tous les personnels à conduire la démarche.

| | 2015 | 2016 | Evolution |
|-------------------------------|-------|-------|-----------|
| Nombre de ramettes consommées | 3 413 | 3 020 | - 11,5 % |

Au sein de la DRH, une campagne de dématérialisation des documents administratifs a notamment été engagée :

- > les dossiers des commissions administratives paritaires ne sont plus imprimés et des ordinateurs portables sont mis à disposition des participants ;
- > la publication des fiches de poste ainsi que l'envoi des candidatures aux postes sont dématérialisés – soit une économie évaluée à près de 10 000 feuilles de papier par an ;
- > des plates-formes dédiées permettent aux candidats aux concours de s'inscrire, d'avoir accès à leurs convocations et de consulter leurs résultats.

Pour 2017, le ministère conduira une action sur la nature du papier acheté dans la perspective de privilégier trois critères : le label FSC, un grammage de 70 à 75 grammes et du papier recyclé, à moyen constant. Une réflexion sera conduite avec l'UGAP.



Focus sur des évolutions exemplaires en administration déconcentrée

| Préfectures | 2015 – Achat de ramettes | 2016 – Achat de ramettes | Évolution |
|--------------|--------------------------|--------------------------|-----------|
| Ariège | 1 910 | 1 381 | – 27,7 % |
| Charente | 2 836 | 2 424 | – 14,5 % |
| Manche | 3 100 | 2 000 | – 35,5 % |
| Puy-de-Dôme | 3 962 | 3 291 | – 16,9 % |
| Val-de-Marne | 6 800 | 4 800 | – 29,4 % |
| Yonne | 2 752 | 2 460 | – 10,6 % |

Dans les préfectures, l'effort de diminution des consommations de ramettes de papier est inégal. Certaines se démarquent par des diminutions largement supérieures à 10 %.

Indicateurs

| | | |
|-------------------|--|--|
| Interministériels | Quantité de papier recyclé acheté / quantité de papier acheté | 2015 = 2 % 2016 = 3 % <i>Source UGAP</i> |
| | Evolution du nombre de ramettes consommés entre l'année N et l'année N-1 | 2016 : 1 745 528 ramettes achetées 2015 : 1 804 350 ramettes achetées Soit – 3,3 % de diminution |



4. Économies de ressources et réduction des déchets

4.4 – La réparation, le recyclage

Fiche-action n°14 : Prolonger, donner une seconde vie à des objets ou à des matériaux usagés

Bilan 2016

Dans le cadre de la réflexion menée sur les économies de ressources et la réduction des déchets, le ministère de l'Intérieur conduit un travail de parangonnage auprès de structures spécialisées dans la réutilisation de matériaux.

Le partenariat avec bilum

Cette démarche a amené le ministère à rencontrer la société bilum qui, depuis 2005, donne une seconde vie aux matières mises au rebut et les transforme en une large collection de sacs et d'accessoires.

Des drapeaux usagés des préfectures ont été collectés pour être transformés en pochettes, sacs estampillés « Ministère de l'Intérieur » qui deviennent de véritables objets patrimoine.

Une convention avec la Direction générale de la Gendarmerie nationale a été signée en avril 2016. La Gendarmerie met à disposition de bilum un stock de blousons réformés, dont les matériaux de base sont d'excellente qualité, pour la création d'objets – trousse, des sacs, des housses de tablette... -, notamment mis en vente au musée de la Gendarmerie à Medon et sur le site de bilum.

Le travail est réalisé en collaboration avec des entreprises d'insertion sociale, des ateliers partenaires français et notamment des établissements et services d'aide par le travail – ESAT. Il s'agit donc d'un circuit de production court, responsable et local qui s'inscrit dans la démarche solidaire du développement durable.

L'engagement du SAELSI

Équipementier de la sécurité intérieure, le service des achats et des équipements logistiques de la sécurité intérieure et ses partenaires industriels confirment leur engagement en faveur de l'achat responsable et du développement durable, sous plusieurs formes :

- > l'intégration de clauses environnementales dans les marchés, exigeant des industriels le recours à des pratiques, produits et matériaux susceptibles de préserver l'environnement ;
- > l'intégration de clauses sociale dans les marchés ;
- > l'adhésion au projet FRIVEP (Cf. fiche 12).

Indicateurs

| | | |
|---------------------|--|--|
| Ministériels | Nombre d'actions réalisées | – Réalisation d'objets patrimoine à partir de drapeaux usagés et de blousons réformés de la Gendarmerie – Nombreuses actions de sensibilisation auprès des services |
| | Évaluation des gains notamment économiques (calcul à préciser concernant l'impact environnemental) | Cet indicateur sera complété à compter de 2016 |



4. Économies de ressources et réduction des déchets

4.4 – La réparation, le recyclage

Fiche-action n°15 : Sensibiliser à l'économie circulaire

Bilan 2016

La semaine européenne de la réduction des déchets, du 21 au 25 novembre 2016

Des animations ont été proposées sur les sites d'administration centrale du ministère. Elles ont permis d'attirer et de sensibiliser les personnels sur la thématique des économies de ressources et de la réduction des déchets.

La charte d'engagement volontaire, lancée lors de la SEDD 2016, a incité des agents à se déclarer, à titre individuel, impliqués dans la mise en œuvre des objectifs développement durable du ministère. Près d'une centaine de personnes se sont engagées, dont certains se sont portés volontaires pour participer à l'animation des actualités développement durable.

Cette mobilisation a permis de déployer, pour la première fois lors de la SERD 2016, les animations sur cinq sites d'administration centrale, pendant toute la durée des événements.

Ce à quoi s'ajoutent désormais des supports numériques mis à disposition des services déconcentrés auxquels la mission apporte son appui.

La SERD 2016 a été organisé en collaboration avec la direction de la communication et de l'action sociale, sur les sites de Lumière, Beauvau, Garance, Oudinot et Lognes.

Action

- Une « Troc Party » dans une perspective de promotion de l'économie circulaire. Les agents sont invités à amener les objets qui leur sont devenus désuets pour prendre en échange d'autres objets de leur choix.
- Un quiz « Etes-vous un consommateur acteur ? », proposé aux agents pour les sensibiliser sur le recyclage avec, pour les gagnants, un cadeau éco responsable.
- Des animations organisées par des professionnels du recyclage (Véolia, Paprec, Screlec). Des dispositifs innovants sur le tri de canettes, gobelets et bouteilles plastiques ont également été présentés.
- Des ateliers de transformation des objets usagés animés par bilum.
- Une Opération « 1 pile = 1 don, de l'énergie pour le Téléthon » : collecte de piles et batteries usagées se transformant en dons pour le Téléthon.

Lien avec le PMAE

Une action en faveur de la modification des choix et comportements de la société par la diffusion et le partage de l'information sur l'environnement.

À travers l'expérimentation de l'économie circulaire, l'objectif est d'impulser une réflexion sur les habitudes individuelles de consommation et la production de déchets.

Bilan

Cette semaine a été marquée par une mobilisation sans précédent : tous les jours, des animations ont été proposées sur les cinq sites, grâce au soutien des responsables de site et à l'engagement d'agents volontaires convaincus par la nécessité d'agir.

- La nouvelle édition de la « Troc Party » a rencontré un vif succès. De nombreux agents ont déposé et échangé des objets (livres, jouets ou encore vaisselle). Les livres, CD et DVD restants ont été mis à disposition des personnels dans les boîtes à lire sur les sites. Ces échanges sont un moment privilégié pour nouer des relations conviviales entre les participants.
- Au travers des ateliers participatifs animés par des professionnels, les agents ont découvert le « upcycling », démarche de recyclage qui valorise les déchets en les transformant en de nouveaux produits de qualité ou d'utilité supérieure.
- Des actions pérennes :
 - > la collecte de piles pour la fabrication de nouvelles piles, batteries et objets usuels en métal ; pour une tonne de piles recyclées, 250 euros ont été reversés à l'AFM-Téléthon.
 - > la collecte de canettes, gobelets et bouteilles plastiques sur le site de Beauvau, associée à une démarche solidaire.



Indicateurs

| | | |
|--------------|--|--|
| Ministériels | Nombre d'actions de sensibilisation | 5 types d'actions déployées sur 5 sites dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets |
| | Nombre de supports rédigés et diffusés auprès des services | > Articles sur l'intranet développement durable : > Conception d'une news letter « Infos déchets » publiée tous les deux mois sur l'intranet développement durable, avec « La question à recycler » ! |



5. Préservation de la biodiversité

5.1 – Déployer le zéro pesticide pour l'entretien des espaces verts

Fiche-action n°16 : Déployer le zéro pesticides

Bilan 2016

Le ministère de l'Intérieur privilégie une gestion responsable de ses espaces verts.

La mission développement durable a rédigé un cahier des charges zéro pesticides qui a vocation à être utilisé dans le cadre de futurs marchés relatifs à l'entretien des espaces verts d'autres sites du ministère – administration centrale et services déconcentrés.

Administration centrale

Le ministère a fait le choix d'un entretien zéro pesticides pour le jardin du site de Garance. Des actions sont engagées sur le site du grand Lognes, après phase d'importants travaux – toit végétalisé, potagers...

Gendarmerie

L'ensemble des unités immobilières de la gendarmerie en métropole et en Corse représente 5 351 unités – 4 130 (77 %) possèdent des aires aménagées (aire de lavage, citerne, cour de service, espaces verts...) et 3 667 (69 %) possèdent des « espaces verts et aménagés ».

En 2016, la gendarmerie a mis en œuvre une action de grande ampleur visant la suppression intégrale de l'usage des pesticides pour l'entretien de l'ensemble des espaces verts détenus en propre par la gendarmerie nationale. Il s'agit d'un tournant majeur pour la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et pour la santé de tous, et particulièrement celle des enfants dans la mesure où les familles de gendarmes vivent en caserne. L'objectif est de supprimer l'usage des pesticides dans l'entretien des espaces verts de la gendarmerie nationale par l'obligation de mettre en place un entretien selon des modalités de gestion « zéro pesticides » – suppression des achats de produits phytosanitaires – afin de mettre en œuvre des solutions alternatives respectueuses de l'environnement (arrachage manuel, compostage, engrais et traitement naturels...).

L'insertion dans les marchés d'entretien de clauses dites environnementales impose également le recours à des solutions d'entretien basées sur des produits écologiques labellisés. À noter que cette opération « zéro pesticides » est menée sans attendre l'utilisation du stock résiduel des produits phytosanitaires achetés dans le passé. Ces derniers seront rapportés dans les zones de collecte dédiées où il sera procédé à leur prise en charge dans le cadre d'un parcours de traitement chimique responsable.

Cette action repose aussi sur 2 axes majeurs :

- la rédaction des CCTP dans le cadre des appels d'offres ;
- la sensibilisation des personnes en charge de l'entretien des espaces verts.

SGAMI Est

Les services de police occupent 182 sites, dont 41 % possèdent un espace vert. 47 % de ces derniers représentent une surface inférieure à 100 m².

L'entretien courant est classique : tonte de la pelouse et taille des arbustes, à l'aide d'outils motorisés. Le personnel effectue cette mission au besoin, ne disposant d'aucun poste de jardinier. Il n'est pas fait usage de pesticide ou d'engrais sur ces espaces. Les déchets sont conduits par véhicule à la déchetterie dans l'espace réservé. Ces espaces ne disposent pas d'hôtels à insecte, de ruches ou de composteurs.

SGAMI Ouest

Trois espaces verts sont gérés avec une prise en compte de l'impact environnemental.

>ENP Oissel – marché public de deux lots dont un réservé aux ESAT/EA

Lot 1 : Tonte des pelouses (39 592 m²) – utilisation de tondeuses auto ramassantes, récupération des déchets de coupe, mise en dépôt et destruction sur place – L'ESAT évacue les déchets de coupe de gazon dans une déchetterie agréée pour les valoriser en compost.

Lot 2 : entretien de deux terrains de football de 15 911 m² ; débroussaillage de sous-bois (100 000 m²) ; taille de haies ; désherbage, nouvelles plantations, élagage des arbres –



utilisation de tondeuses auto ramassantes, récupération des déchets de coupe, mise en dépôt et destruction sur place.

>Hôtel de Police de Rennes

Tonte des pelouses (5 300 m²) ; entretien des massifs (700 m²) ; entretien des haies, désherbage des allées. La société procède au compostage des déchets de tonte et des feuilles. Les déchets verts sont recyclés sur plate-forme de décompostage soumise à autorisation – les déchets verts sont compostés et transformés en terreau.

>Brigade Canine de Pacé – marché réservé aux ESAT/EA

Tonte de pelouses et désherbage sélectif (2 904 m²) ; fauchage de pelouse (9 559 m²) ; fauchage des fossés (1651 m²) ; entretien des parterres, taille des haies, taille de rosiers, saule pleureur et bambous, désherbage des surfaces gravillonnées et allées, ramassage des feuilles mortes. L'ESAT procède au désherbage manuel des massifs.

SGAMI Sud-Est

Pas d'espace vert géré de manière responsable.

SGAMI Sud-Ouest

Nombre de sites avec des espaces verts : 38 sur 119, soit un pourcentage de 32 %.
Pas d'espace vert géré de manière responsable.

SGAMI Sud

Pas d'espace vert géré de manière responsable. Les espaces verts font l'objet d'un contrat d'entretien classique. Les déchets sont repris par l'entreprise titulaire du contrat.

SGAMI Nord

Les déchets verts sont compostés ; un système de récupération des eaux de pluie a été installé. Le personnel du SGAMI est mobilisé pour les opérations d'entretien.

Préfectures

De nombreuses préfectures sont engagées dans une gestion responsable des espaces verts depuis plusieurs années, avec le déploiement du zéro pesticides.

Cette tendance traduit l'appropriation des méthodes naturelles d'entretien des jardins, au titre de nécessités écologiques combinées avec la réalisation de réelles économies pour les budgets des services. Des politiques très structurées peuvent être déployées aussi bien sur des sites importants par leur superficie et leurs moyens, que sur des préfectures de moindre dimension qui témoignent également d'une implication exemplaire.

Pour 2016, les contributions des services sur la thématique ont permis d'identifier trente-neuf structures ayant en charge la gestion d'un espace vert. Vingt-cinq font état d'une gestion éco responsable. Pour exemple, en outre-mer, le Haut commissariat de la république en Polynésie française propose des formations à ses agents pour une gestion raisonnée des espaces verts.

Sécurité civile

NC

Indicateurs

| | | |
|--------------------------|--|---|
| Interministériels | Pourcentage de sites ayant au moins un espace vert ou non bâtis mettant en œuvre une gestion éco responsable | 2016 : poursuite de l'état des lieux et conduite d'actions de sensibilisation – les éléments chiffrés disponibles ne permettent pas d'établir un bilan exploitable. |
|--------------------------|--|---|



5. Préservation de la biodiversité

5.2 – Une restauration responsable

Fiche-action n°17 : Une restauration responsable

Bilan 2016

S'agissant de la restauration responsable, l'action du ministère de l'Intérieur porte sur deux axes :

- les restaurants administratifs, bien qu'ils soient en nombre limité ;
- les marchés traiteur et boissons (valorisation des filières courtes d'approvisionnement, produits issus de l'agriculture biologique...).

En administration centrale

En 2016, sur le périmètre de l'administration centrale, les actions en faveur d'une restauration responsable s'inscrivent dans la continuité de celles réalisées en 2015.

La fondation Jean Moulin – en charge le service de restauration des personnels sur plusieurs sites de l'administration centrale du ministère (Beauvau, Lognes, Pantin, Asnières, Nanterre et Levallois) – s'engage à plusieurs titres dans la démarche.

> Une part importante des fruits et légumes proviennent des circuits courts ; ces produits sont utilisés quotidiennement dans les restaurants de la FJM pour l'élaboration des « salad'bar » ou plats chauds.

> Des produits issus de l'agriculture biologique sont proposés ; en 2016, 1,4 % du total des achats alimentaires de la FJM – soit 26 000€ – en étaient issus ; cet effort porte principalement sur les féculents et les produits laitiers. Soucieuse de faire progresser son offre, la FJM a initié une étude sur les modalités d'augmentation des produits issus de l'agriculture biologique dans ses restaurants – des rencontres avec d'autres administration plus avancée (Ministère de la Culture notamment) et un questionnaire diffusé auprès des agents en 2017 pour évaluer leur adhésion à la démarche.

> la FJM a conduit une transformation de son organisation avec le tri des bio déchets pour se conformer à la réglementation en faveur de la préservation de l'environnement (loi du 12 juillet 2010). Sur les sites de Beauvau, Levallois et Lognes, elle a mis en place un double système de tri au niveau des plongeurs et des usagers. À la fin de leur repas, les personnels, sensibilisés aux enjeux et impliqués, sont invités à trier les déchets de leur plateau : ils sont acteurs du tri de leurs déchets.

Sur le seul restaurant de Lognes – environ 500 couverts/jour –, 20 tonnes de bios déchets sont produits chaque année.

Au sein de la Gendarmerie nationale

Consciente de l'impact positif sur le plan de la préservation de la santé, de l'environnement, de la qualité et du goût des produits et de la sécurité alimentaire, la Gendarmerie nationale s'implique dans l'introduction de produits biologiques dans les menus et les aliments de ses cercles-mixtes. À ce stade, les dernières données font état d'un ratio encore faible pour les cercles-mixte (en moyenne de 7,10 %). Un travail de recensement est en cours pour identifier les freins à une augmentation de ces produits et permettre de porter l'effort à 25 % en 2025 de denrées et produits biologiques achetés par rapport à la valeur totale des denrées et produits alimentaires. Cet effort sera porté en priorité dans les cercles mixtes servant plus de 300 repas par jour, mais aura vocation à être étendu à toutes les structures collectives de restauration.

En services déconcentrés

- Dans un très grand nombre de sites, il n'existe pas de structure de restauration administrative ou inter administrative. Lorsqu'elle existe, dans la plupart des cas, la structure ne relève pas de l'autorité du préfet, mais de la collectivité locale ou d'une autre direction régionale : l'approvisionnement en produits bio dépend du marché passé par l'autorité.

Dans le cas où la structure relève de l'autorité du préfet, celle-ci s'approvisionne auprès d'un prestataire privé dans le cadre d'un marché ; l'évolution de l'offre alimentaire s'effectue lors du renouvellement du marché. Quelques préfectures font état d'une part notable d'achats de produits bio – de 5 à 15 % – sur l'ensemble des denrées alimentaires achetées. C'est le cas des préfectures de l'Allier, de la Drôme, des Hautes-Alpes et du Val d'Oise.



- Une bonne pratique conduite par la préfecture de Corrèze pour son marché restauration

Le restaurant inter administratif de Tulle connaît une fréquentation moyenne de 400 convives/jour. Le nouveau marché de restauration effectif depuis le 1er janvier 2017 comprend de nombreuses dispositions environnementales.

> Les circuits courts : le prestataire s'est engagé sur la proximité des fournisseurs et sur des volumes avec une marge de progression sur la durée du marché (à titre d'illustration : pour la viande 80 % des fournisseurs sont implantés dans un rayon inférieur à 150 km du RIA). De plus, 30 % des viandes doivent être produites dans un rayon de 150 km. Le prestataire s'est aussi engagé à ce que les procédures de référencement des produits proposés à l'initiative du client soient à sa charge.

Plusieurs actions traduisent la volonté de valoriser les produits issus des circuits courts :

- des animations faisant appel quasi exclusivement à des produits issus des circuits courts ;
- lors des manifestations organisées par le client, le recours à ces produits sera également privilégié ;
- des producteurs locaux sont invités au restaurant pour faire la promotion de leurs produits.

> La valorisation des bio déchets : la valorisation est confiée à un prestataire extérieur qui récupère les bio déchets stockés dans des containers spécifiques selon une périodicité déterminée.

> La lutte contre le gaspillage alimentaire : la société chargée de la restauration mène des actions de sensibilisation des convives à la lutte contre le gaspillage.

Tous ces engagements font l'objet de reporting via un tableau de bord. Leur effectivité est par ailleurs contrôlée par la commission de surveillance (organe associant la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations et la direction départementale des territoires).

Indicateurs

| | | |
|--------------------------|--|--|
| Interministériels | Nombre de restaurants administratifs réalisant le tri des bio-déchets / nombre total de restaurants administratifs | Les restaurants administratifs du ministère mettent progressivement en œuvre les obligations réglementaires. |
| | Valeur des denrées et produits alimentaires biologiques achetés / valeur totale des denrées et produits alimentaires achetés | Données AC : 1,4 % Données Gendarmerie / cercles-mixte : 7,10 % |



5. Préservation de la biodiversité

5.3 – Des actions en faveur des écosystèmes

Fiche-action n°18 : Des actions en faveur des écosystèmes

Bilan 2016

Les services du ministère de l'Intérieur se sont engagés depuis plusieurs années dans des actions de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.

Une nouvelle initiative en administration centrale

En 2016, le CHEMI au fort de Charenton a fait le choix d'une gestion éco pastorale avec la présence d'un troupeau d'ânes, sur la base d'un partenariat avec l'association « Ânes en ville », spécialisée dans la médiation par l'animal. Les 4,5 hectares de terrain sont successivement entretenus par le troupeau tout au long de l'année. Des moutons devraient prochainement être introduits, dans les mêmes conditions qu'au fort de Montlignon, engagé dans l'expérience depuis 2010.

La Gendarmerie amplifie son effort en faveur de la préservation des abeilles

La Gendarmerie s'est fixée pour objectif d'aider au maintien de la biodiversité naturelle et à la préservation des écosystèmes. Elle a ainsi été la première entité de l'État à installer en centrale des ruches dans ses casernes en 2012 – 25 ruches actuellement réparties sur 2 sites de la DGGN. En 2016, elle a amplifié cet effort en faveur de la préservation des abeilles avec le lancement de l'opération « une caserne, un rucher ». La finalité de cette opération est de permettre, dès que possible, l'implantation d'un rucher sur la base du volontariat et avec le soutien de la direction centrale.

Il s'agit, au niveau local, d'identifier des sites susceptibles d'accueillir un rucher – deux ruches au minimum – dont l'entretien sera assuré par un personnel gendarme ou civil volontaire ayant déjà des compétences en matière d'apiculture ou désireux de se former dans ce domaine. Une association nommée « les ruchers de la Gendarmerie nationale » a été créée afin d'aider les volontaires dans les démarches administratives et les formalités nécessaires à ce type d'implantation et leur prodiguer des conseils méthodologiques. Suite à cette vaste opération lancée en juin 2016, un recensement sera effectué en juin 2017 afin d'identifier l'ensemble des sites ayant déjà souscrit à cette démarche utile à tous. Un site intranet est également en construction en vue de mutualiser les expériences, favoriser les échanges et créer du lien autour de l'apiculture.

Deux exemples d'initiatives en faveur de la biodiversité en administration déconcentrée pour 2016

> Des ruches au commissariat de Rennes

> Un hôtel à insectes de la DDSP des Pyrénées-Atlantiques, réalisé par des personnels à partir de matériaux recyclés.

Des actions de sensibilisation : la journée mondiale de la biodiversité du 22 mai 2016

En collaboration avec la direction de la communication et de l'action sociale, sur le site de Beauvau

| | |
|--------------------------|--|
| Action | Un événement a été proposé au titre de la Stratégie ministérielle de développement durable et du PMAE 2015-2020, pour témoigner de l'engagement du ministère de l'Intérieur à la préservation de la biodiversité : – une animation sur les hôtels à insectes, en présence des apiculteurs de Beauvau et une dégustation de miel ; – un quiz sur le thème de la biodiversité, avec en cadeau pour les gagnants une visite du rucher installé sur le toit de l'immeuble Brossolette à Beauvau. |
| Lien avec le PMAE | Une action en faveur de la préservation de la biodiversité. Le but était de sensibiliser les agents à la diversité des êtres vivants et des écosystèmes. |
| Bilan | Les actions mises en place dans le cadre de la journée de la biodiversité ont fait l'objet d'une importante fréquentation. |



Indicateurs

| | | |
|--------------|--|---|
| Ministériels | Nombre d'actions en faveur des écosystèmes | <ul style="list-style-type: none">– Une animation lors de la journée mondiale de la biodiversité sur le site de Beauvau, relayée sur l'intranet développement durable et la diffusion du quiz en version numérique– Des articles sur l'intranet sur les enjeux de la biodiversité et l'engagement des services et des personnels |
|--------------|--|---|



6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée – Exercer la responsabilité de l'État employeur

Fiche-action n°19 : Développer une offre de formation

Bilan 2016

La formation est un levier essentiel pour faire évoluer les pratiques au regard des enjeux environnementaux et sociaux.

L'institut de formation de l'environnement – IFORE est un partenaire privilégié des administrations, et notamment du ministère de l'Intérieur. Les formations dispensées sont gratuites.

La convention avec l'IFORE

En 2016, le ministère de l'Intérieur a renouvelé son partenariat avec l'IFORE. Une nouvelle convention a été signée sur les thèmes de la formation, des conférences et colloques en lien avec les enjeux du développement durable.

L'offre de formation pour l'encadrement supérieur

Pour parfaire les connaissances et postures des administrateurs civils et sous-préfets en matière de développement durable, une action de formation a été menée dans le cadre du cycle supérieur d'études territoriales (CSET 2) du ministère, en collaboration avec l'IFORE. Il a été proposé un module sur la « Gestion de l'eau ». Sept hauts-fonctionnaires ont été formés sur une durée de deux jours.

L'offre de formation ouverte aux autres personnels du ministère

- La formation aux achats responsables

Une bonne pratique conduite par la préfecture de Corrèze pour Les 14 et 15 janvier 2016, une action de formation relative à l'achat responsable a été organisée dans le cadre du cursus achat public, filière Services et Fournitures Courantes. Ce stage intitulé « l'achat public responsable, intégrée la responsabilité sociale et environnementale dans la commande publique » – labellisée par le SAE – était animé par l'IFORE. Les seize stagiaires du cursus services et fournitures courantes y ont participé.

- La formation à la réalisation des bilans carbone

Trente-et-un agents du ministère ont suivi la formation au bilan carbone proposée par l'IFORE.

Indicateurs

| | | |
|--------------|---|--------------|
| Ministériels | Nombre d'actions programmées par thématique | 3 actions |
| | Nombre de personnes ayant suivi les actions programmées (formation/sensibilisation) | 54 personnes |



6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée – Exercer la responsabilité de l'État employeur

Fiche-action n°20 : Agir en faveur de l'insertion sociale

Bilan 2016

Le ministère de l'Intérieur conduit une démarche d'achats responsables pour prendre en compte l'impact social de la commande publique et agir en faveur de l'insertion sociale.

L'intégration de clauses sociales dans les marchés supérieurs à 90 000€ HT

Au total, en 2016, 14,6 % des marchés supérieurs à 90 000€ HT comportent une disposition sociale, soit 173 marchés, sur un total de 1 885 sur le périmètre ministériel.

Depuis juillet 2016, le dispositif des « Avis conformes » est déployé au ministère. Ainsi, lorsqu'un service décide de passer un marché, au-delà de certains seuils – 300 000 euros pour les marchés de fournitures et services / 1 000 000 d'euros pour les marchés de travaux –, il sollicite l'avis préalable du responsable ministériel des achats ; celui-ci vérifie notamment si la dimension développement durable, dans son aspect insertion sociale, est prise en compte par l'acheteur. Lorsque le dossier ne met pas évidence d'effort particulier en la matière, il est demandé une révision du cahier des charges.

La mission développement durable, en partenariat avec le bureau de la commande publique et de la performance des achats du ministère, mène des actions régulières de sensibilisation auprès des services prescripteurs. La mission intervient notamment dans le cadre de la formation achat public responsable et se tient à la disposition des services pour les accompagner dans la rédaction des clauses sociales.

En administration centrale

Le ministère établit des partenariats avec des acteurs de la démarche achats responsables. La Maison de l'emploi de Paris accompagne les services dans le suivi de clauses sociales prévoyant des heures d'insertion. Le ministère participe également au dispositif « Formation sous statut scolaire » piloté par le ministère de l'Éducation nationale avec des heures de formation pour des personnes en situation de décrochage scolaire ; deux marchés ont intégré ce dispositif – CVC et traiteur.

Comparatif des données 2015/2016 relatives aux marchés d'administration centrale avec une clause sociale

| | Nombre de marchés actifs avec clauses sociales | Nombre d'heures d'insertion prévues dans les marchés actifs avec clauses sociales | Nombre d'heures d'insertion réalisées | Taux de réalisation | Marchés notifiés | Contrats (CDI) |
|-------------|--|---|---------------------------------------|---------------------|------------------|------------------|
| 2016 | 16 | 50 086 | 89 049 | 177,79 % | 6 | 49 dont 8 CDI |
| 2015 | 15 | 49 581 | 39 120 | 78,90 % | 2 | 29 dont 6 CDI |

L'écart entre 2015 et 2016 s'explique notamment par le nombre de marchés notifiés en 2016 et deux marchés qui ont généré beaucoup d'heures : la construction du siège de la DRPJ et l'externalisation de la fonction habillement.

En services déconcentrés

Pour le périmètre des préfetures, depuis 2015, un indicateur d'objectif suit la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés. Pour 2016 ; on recense 32,48 % des marchés de plus de 90 000€ HT incluant des clauses sociales.

Les achats auprès des entreprises adaptées et des établissements et services d'aide par le travail

Le ministère de l'Intérieur soutient les EA et les ESAT leur adressant des commandes de fournitures. En 2016, les dépenses réalisées auprès des ESAT et des EA employant des travailleurs handicapés est de 830 371,69 € - montant déclaré par le MI au FIPHFP le 30 mai 2017.

- 495 610,98 € pour les services centraux et déconcentrés du SG + les services hors PN et GN ;
- 49 007,90 € pour la Police nationale ;
- 285 752,81 € pour la Gendarmerie nationale.



Au sein de la direction de l'évaluation de la performance et des affaires financières et immobilières, le dossier a été confié à la mission développement durable en juillet 2015, qui a précisé la démarche autour de trois objectifs :

- établir des plans annuels d'achats qui permettent de donner aux ESAT une visibilité, dès le deuxième trimestre de l'année, sur les commandes en termes de charge de travail et de recettes financières ;
- identifier autant que possible des achats qui ne sont pas couverts par les marchés ministériels et interministériels ;
- favoriser des produits éco responsables à forte valeur ajoutée qui valorisent le travail des travailleurs en situation de handicap.

En 2016, près de quarante ESAT ont sollicité la DEPFI ; 26 commandes ont été passées pour un budget de 50 000 €. Parmi les commandes notables, la réalisation d'une boîte à lire sur mesure pour une salle de repos et des produits alimentaires pour les événements festifs de la direction.

Indicateurs

| | | |
|--------------------------|--|--|
| Interministériels | Pourcentage de marchés supérieurs à 90 000€ HT et plus comprenant au moins une disposition sociale au sens du plan | 14,6 % sur l'ensemble du ministère Soit 173 marchés sur un total de 1 885 |
|--------------------------|--|--|



6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée – Exercer la responsabilité de l'État employeur

Fiche-action n°21-1 : Agir en faveur de l'égalité des droits – Mise en œuvre du protocole ministériel relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Bilan 2016

Le protocole ministériel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été signé en mars 2014 avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives du ministère. Il traduit la volonté du ministère de se montrer exemplaire dans un domaine porteur d'enjeux pour la gestion des ressources humaines. Le protocole s'applique à tous les personnels du ministère : personnels administratifs et techniques, mais aussi ceux des corps actifs de la Police nationale et les militaires de la Gendarmerie nationale.

Dans la continuité de la signature de ce protocole, un plan d'action ministériel pluriannuel a été rédigé et mis en place. Il se décline autour de quatre axes et quatorze mesures. Ce plan d'actions est mis à jour régulièrement ; il fait l'objet d'un suivi au sein d'un comité semestriel rassemblant les responsables du Secrétariat général, de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale, la haute fonctionnaire à l'égalité des droits, ainsi que l'ensemble des organisations syndicales signataires du protocole. En 2016, le comité de suivi s'est réuni à deux reprises : le 4 février et le 15 novembre.

Indicateur

| | | |
|---------------------|---|---|
| Ministériels | Augmentation du taux de données sexuées | Depuis 2013, le rapport de situation comparée ministériel présente une photographie et une évolution des données sexuées au MI. Le RSC 2016 sera publié au cours de l'année 2017. |
| | Nombre d'actions conduites | Le plan d'action rassemble 51 actions, dont 40 ont été conduites à ce jour, le reste étant en cours d'élaboration ou de finalisation. |
| | Flux annuels de nominations aux emplois supérieurs et dirigeants | On dénombre 350 nominations au ministère de l'intérieur (29 % de femmes et 71 % d'hommes). Parmi ces nominations, 118 représentent les primo-nominations (32 % de primo-nominations femmes et 68 % de primo-nominations hommes). |
| | Ratios promus/promouvables par grade et durée moyenne entre deux promotions | <i>Filière administrative</i> > Attaché d'administration Promouvables : 6 408, (76,5 % de femmes et 23,5 % d'hommes) Promus : 123 (74,7 % de femmes et 25,3 % d'hommes) > Secrétaire administratif Promouvables : 23 175 (75,3 % de femmes et 24,7 % d'hommes) Promus : 163 (91,4 % de femmes et 8,6 % d'hommes) <i>Filière technique et spécialisée des services d'information et de communication</i> >Ingénieur SIC Promouvables : 423 (19,4 % de femmes et 80,6 % d'hommes) Promus : 11 (18,2 % de femmes et 81,8 % d'hommes) >Technicien SIC Promouvables : 423 (30,9 % de femmes et 69,1 % d'hommes) Promus : 24 (37,5 % de femmes et 62,5 % d'hommes) <i>Filière sécurité routière</i> >Délégué du permis de conduire et de la sécurité routière Promouvables : 518 (28,7 % de femmes et 67,3 % d'hommes) Promues : 2 (100 % de femmes) |
| | Part des femmes dans la composition des jurys de concours et examens professionnels | 46,7 % au titre de 2016 pour le périmètre SG (44,2 % en 2015). |



6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée

6.2 – Exercer la responsabilité de l'État employeur

Fiche-action n°21-2 : Agir en faveur de l'égalité des droits – Lutter contre les discriminations et promouvoir la diversité

Intitulé précédent : Agir en faveur de l'égalité des droits – L'obtention du label diversité

Bilan 2016

Le ministère de l'Intérieur souhaite être exemplaire dans la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité. Pour répondre à cet objectif, il doit évaluer l'ensemble des process RH existants et procéder aux éventuelles corrections nécessaires afin de prévenir tout risque de discrimination lié aux vingt-trois critères définis par la loi – âge, origine, sexe, mœurs, orientation sexuelle, situation de famille, opinions politiques, activités syndicales, convictions religieuses, apparence physique, état de santé, handicap...

Indicateurs

| | | |
|---------------------|--|--|
| Ministériels | Obtention de la double labellisation « égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « diversité » | Dans une volonté de marquer l'exemplarité de son engagement en faveur de la diversité et de la lutte contre les discriminations, le ministère s'est engagé dans l'obtention d'une double labellisation « égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « diversité », pour l'intégralité de ses services – Secrétariat général, Police nationale, Gendarmerie nationale. Cette démarche permet de valoriser la diversité des métiers, des corps et des statuts représentés au sein du ministère. |
| | Nombre d'actions conduites dans le cadre de la lutte contre les discriminations | Un protocole « Diversité » est en cours d'élaboration par la mission du pilotage de la fonction ressources humaines ministérielle (MPFRHM), avec la collaboration de l'ensemble des périmètres du ministère de l'Intérieur et, en concertation avec les organisations syndicales. Il sera décliné dans un plan d'actions ministériel, afin de structurer le pilotage et les actions du Secrétariat général, de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale. |



Conclusion

Conçu avec et validé par l'ensemble des parties prenantes du ministère de l'Intérieur, la conduite du plan ministériel administration exemplaire repose sur des pilotes identifiés pour chaque action, coordonnés par la mission développement durable. En fonction de la nature des actions conduites et du degré d'appropriation des enjeux de développement durable par les pilotes, la mission assure un rôle d'accompagnement variable – du reporting à la rédaction de documents cadres et à la mise en œuvre d'actions.

Chaque bilan d'étape répond à un double objectif :

- dresser un état des lieux de la mise de place du plan d'actions, afin de mesurer l'avancée des projets, d'identifier les succès, les difficultés et les marges de progrès éventuelles du ministère ;
- apporter, si nécessaire, des amendements aux fiches action, en fonction des réalisations, des freins rencontrés et des éléments de contexte ; réviser, le cas échéant, les objectifs ou proposer de nouvelles actions.

Le ministère s'inscrit ainsi dans une démarche d'amélioration continue, en adéquation avec les objectifs fixés au niveau national en matière du développement durable.

En 2016, les services du ministère ont confirmé leur engagement dans la conduite des actions et l'atteinte des objectifs.

Au regard des avancées, ce bilan met en évidence les domaines sur lesquels une attention particulière devra être portée en 2017.

| | |
|--|---|
| Immobilier | Réalisation des bilans carbone et de plans d'actions ans en vue de la diminution des GES |
| | Déploiement d'un outil de suivi des fluides |
| Mobilité | Vers un parc de véhicules moins émissif en CO2 Au regard de la nouvelle circulaire de gestion du parc, à partir de l'état des lieux, identifier des actions de progrès pour diminuer la part de diesel et acquérir des véhicules hybrides et électriques |
| | Suivi des bilans carbone des déplacements professionnels en avion et train des agents de l'AC pour dégager des actions qui permettent de diminuer les émissions |
| Économies de ressources et réduction de la production de déchets | Déploiement du dispositif de traitement des déchets de bureau par apport volontaire |
| | Mise en place de suivis statistiques des volumes de déchets collectés et des quotas recyclés |
| | L'adhésion du ministère au projet de Filière de réemploi et de recyclage industrielle des vêtements professionnels |
| | Maîtrise de la consommation de papier |
| Achat responsable | Mise en œuvre d'une feuille de route ministérielle |
| | Intégration de clauses environnementale et sociale dans les marchés de plus de 25.000 € HT Restauration responsable (filère courte, produits de saison...) |
| Biodiversité | Recensement des espaces verts et déploiement du dispositif zéro pesticide |
| Sensibilisation aux enjeux | Renforcement des réseaux de référents |
| | Actions sur l'ensemble du territoire (réalisation d'outils dématérialisés...) Réalisation d'un film sur l'éco responsabilité dans les services du ministère, réalisé avec la DICOM |

Le calendrier détaillé de déploiement des actions est précisé dans chaque fiche-action.

Le plan ministériel administration exemplaire est conduit de manière participative avec les directions, les services et les agents, ce qui est une des clefs de l'engagement de tous et de l'atteinte des objectifs.



Annexe 1 – Fiches-action de référence

1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°1-1 : Coordonner un plan d'action immobilier – Constituer des réseaux de référents

1-1-1 – Le réseau de référents immobilier durable

PRESENTATION DE L'ACTION

| | |
|--|--|
| Pilote | SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable |
| | Jean-Paul Le Vaillant, chargé de mission développement durable jean-paul.levaillant@interieur.gouv.fr |
| Périmètre | Ministériel |
| Cf. SNTEDD | Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone |
| Définition de l'action Objectif / Description | La constitution de ce réseau s'inscrit dans la continuité de la circulaire du 11 juillet 2013 relative à la transition énergétique du parc immobilier du ministère. Elle permettra d'optimiser les actions menées au regard des objectifs nationaux fixés par la loi Grenelle 1 qui portent sur une réduction de 40 % de la consommation énergétique et de 50 % des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments de l'État et de la situation budgétaire qui impose une rigueur accrue dans la consommation et la gestion des dépenses d'énergie. La mission développement durable aura un rôle d'animation, de coordination et d'accompagnement des référents dans le cadre de leurs travaux. Elle assurera une veille réglementaire et technique, et leur apportera toute information utile. Un espace collaboratif dédié sur l'Intranet développement durable du ministère sera à la disposition du réseau : http://developpement-durable.sg.minint.fr Les échanges s'effectueront à double niveau : MDD–référents et référents–référents. |
| Indicateur d'efficacité | > Nombre de référents > Nombre de réunions |
| Conditions de réalisation | > L'adhésion des structures > Définition et mise en œuvre d'un planning de travail sur la durée par la mission DD > Collaboration avec la SDAI |
| Facteurs de risques | > Temps et implication limitée des services et leur hiérarchie |

ORGANISATION DE L'ACTION

| | |
|-------------------------------|---|
| Ressources disponibles | > Intranet développement durable > Veille documentaire |
| Moyens | Temps : une 1/2 journée/semaine pour la MDD |
| | Budget : déplacements ponctuels si nécessaire |

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

| Étapes | Calendrier | Périmètres | Responsables | Contributeurs | Financement |
|--|--|--|--------------|-------------------|-------------|
| 2015 Expérimentation | Juin : nomination de deux référents Octobre : identification des thématiques de travail, priorisation Novembre : traitement d'une ou deux thématiques | SGAMI Nord SGAMI Sud-Est | MDD | SDAI Référents | - |
| | Définition d'un plan de veille : quelles informations, quelle diffusion, quelles attentes ? | | | | |
| 2016 Constitution du réseau et lancement de l'animation | Mai : production d'un outil de référence Juin : évaluation de l'expérimentation Septembre : déploiement du dispositif | MI – périmètre à préciser (échelon régional ?) | | | |
| | Mise en œuvre du plan de veille | | | | |
| 2017-2020 pilote | – rencontres (visioconférences) : 2 fois par an – production régulière de documents et évaluation – échanges mutualisés, partage des bonnes pratiques – offre de formations ciblées | | | | |

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

| | |
|----------------------|---|
| Fiche n°1-1-2 | Le réseau de référents énergie |
| Fiche n°1-4 | Conduire un plan d'actions amélioration énergétique |
| Fiche n°1-5 | Promouvoir le recours aux CEE |



1-1-2 – Le réseau de référents énergie

PRESENTATION DE L'ACTION

| | |
|--|---|
| Pilote | SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable Jean-Paul Le Vaillant, chargé de mission développement durable jean-paul.levaillant@interieur.gouv.fr |
| Périmètre | Ministériel |
| Cf. SNTEDD | Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone |
| Définition de l'action Objectif / Description | La constitution de ce réseau s'inscrit dans la continuité de la circulaire du 11 juillet 2013 relative à la transition énergétique du parc immobilier du ministère. Elle permettra d'optimiser les actions menées au regard des objectifs nationaux fixés par la loi Grenelle 1 qui portent sur une réduction de 40 % de la consommation énergétique et de 50 % des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments de l'État et de la situation budgétaire qui impose une rigueur accrue dans la consommation et la gestion des dépenses d'énergie. Le référent assure la promotion de la maîtrise de l'énergie au sein de son entité, notamment par le biais d'une connaissance précise des consommations. Il est un relais privilégié de la mission développement durable. La mission développement durable aura un rôle d'animation, de coordination et d'accompagnement des référents dans le cadre de leurs travaux. Elle assurera une veille réglementaire et technique, et leur apportera toute information utile. Un espace collaboratif dédié sur l'intranet développement durable du ministère sera à la disposition du réseau : http://developpement-durable.sg.minint.fr/ Les échanges s'effectueront à double niveau : MDD-référents et référents-référents |
| Indicateur d'efficacité | > Nombre de référents > Nombre de réunions |
| Conditions de réalisation | > L'adhésion des structures > Définition et mise en œuvre d'un planning de travail sur la durée par la mission DD > Collaboration avec la SDAI |
| Facteurs de risques | > Temps et implication limitée des services et leur hiérarchie |

ORGANISATION DE L'ACTION

| | |
|-------------------------------|--|
| Ressources disponibles | > Intranet développement durable > Veille documentaire |
| Moyens | Temps : une 1/2 journée/semaine pour la MDD Budget : déplacements ponctuels si nécessaire |

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

| Étapes | Calendrier | Périmètres | Responsables | Contributeurs | Financement |
|--|--|------------|--------------|----------------------------|-------------|
| 2015-2016 Constitution du réseau | Définition de la mission | MI | MDD | SDAI Référents IFORE | € |
| | Désignation des responsables | | | | |
| | Conception d'une formation avec l'IFORE | | | | |
| 2017-2020 Animation | – groupe de travail thématique – mise en ligne de supports de sensibilisation (rédaction d'un guide relatif à l'optimisation des contrats d'électricité et de gaz à l'intention des gestionnaires d'énergie...) – mutualisation de bonnes pratiques – offre de formations ciblées | | | | |

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

| | |
|----------------------|---|
| Fiche n°1-1-2 | Le réseau de référents immobilier durable |
| Fiche n°1-4 | Conduire un plan d'actions amélioration énergétique |
| Fiche n°1-5 | Promouvoir le recours aux CEE |



1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°1-2 : Coordonner un plan d'action immobilier – Déployer l'outil expert de suivi des fluides

PRESENTATION DE L'ACTION

| | |
|--|--|
| Pilote | SG/DEPAFI/sous-direction des affaires immobilières |
| | Armelle de Ribier, cheffe du bureau de la synthèse, du Patrimoine et de la Stratégie armelle.de-ribier@interieur.gouv.fr |
| Périmètre | Ministériel |
| Cf. SNTEDD | Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone |
| Définition de l'action Objectif / Description | Toutes les structures du ministère sont tenues de se doter d'un outil de suivi des fluides et l'exploitent (disposition réglementaire). <i>Pour information</i> En 2015, 100 % des sites de la gendarmerie renseignent l'application ; 33 % des autres sites du ministère la renseignent également. – Évaluer l'opportunité et la faisabilité de recourir à un outil du secteur privé, au regard du périmètre couvert. ✓ 1ère option : le ministère choisit de s'en remettre à l'outil privé pour l'ensemble du périmètre ministériel. ✓ 2e option : le ministère choisit de s'en remettre à l'outil privé pour partie du ministère. L'outil Geaude Compteur est déployé sur la partie non couverte par l'outil privé. ✓ 3e option : le ministère choisit de déployer son propre outil (Geaude Compteur) sur l'ensemble du périmètre. – Connaître les consommations de fluides pour les maîtriser |
| Indicateur d'efficacité | > Nombre de compteurs créés > Nombre de compteurs renseignés <i>Cf. indicateurs interministériels</i> > Quantité d'énergie réelle en kWh consommée chaque année pour les bâtiments propriétés de l'État et occupés par les services > Consommation annuelle moyenne d'énergie par m2 |
| Conditions de réalisation | > Adhésion des structures et identification des intervenants > Options 1 et 2, budget dédié adapté > Options 2 et 3, collaboration régulière avec le ST(SI) ² |
| Facteurs de risques | > Option 1 : Budget trop élevé > Option 2 : Compatibilité des deux dispositifs > Option 3 : Insuffisance de l'adhésion des services |

ORGANISATION DE L'ACTION

| | |
|-------------------------------|--|
| Ressources disponibles | > Requêtes configurables de Geaude Compteur permettant une vision précise de l'avancement du déploiement > Formations organisées par la sous-direction du recrutement et de la formation > Retours d'expériences dont les référents GEAUDE (fichier de gestion patrimoniale) |
| Moyens | Temps : Option 1, association du ministère (BCPPA/SDAI/MDD) à la réflexion interministérielle et à la rédaction du cahier des charges pilotés par le SAE Options 2 et 3 -conception par le ST(SI) ² -accompagnement du déploiement (SDAI/DMAT/MDD) Budget : Options 1 et 2, coût à déterminer Option 3, disponibilité d'équipes internes |

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

| Étapes | Calendrier | Périmètres | Responsables | Contributeurs | Financement |
|--|--|------------|--------------|------------------------------------|-------------|
| 2015 Choix du dispositif | Choix du dispositif | MI | SDAI SDPA | | |
| 2016-2017 Définition du plan d'action | Option 1 Définition d'un plan d'actions avec le prestataire -déploiement -relevé et enregistrement des données de consommation -exploitation des données par le MI | | SDAI SDPA | Pôle domanialité/ MDD/ BCPPA | €€€€ |
| | Option 2 -définition d'un plan d'actions avec le prestataire -définition d'un plan d'actions MI > évolution de l'outil (conception d'un dispositif d'alimentation automatique de la base de données et intégration d'un cadre type relatif aux contrats fluides) > appropriation par les services (formations) | | SDAI SDPA | ST(SI) ² | €€ |



| | | | | | |
|----------------------------|--|--|----------|---|---------------------------------|
| | Option 3 Définition d'un plan d'actions MI > évolution de l'outil (conception d'un dispositif d'alimentation automatique de la base de données et intégration d'un cadre type relatif aux contrats fluides) > appropriation par les services (formations) | | SDAI/MDD | ST(SI) ² | ressources internes |
| 2018 – 2019 Déploiement | Déploiement et appropriation progressive du dispositif par les services > 2018 – 50 % > 2019 – 75 % Le plan de déploiement sera précisé début 2017 au regard de l'option retenue – en termes de coût, de moyens, d'implication des services et de calendrier. | | SDAI/MDD | en fonction de l'option retenue | en fonction de l'option retenue |
| 2020 | 100 % (caractéristique des contrats et consommations) | | SDAI/MDD | ST(SI) ² /Pôle domanialité/MDD | |

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

| | |
|--------------------|---|
| Fiche n°1-3 | Réaliser les BEGES et les plans d'actions |
| Fiche n°1-4 | Conduire un plan d'actions amélioration énergétique |



1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°1-3 : Coordonner un plan d'action immobilier – Réaliser les BEGES et les plans d'actions

PRESENTATION DE L'ACTION

| | |
|----------------------------------|--|
| Pilote | SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable |
| | Jean-Paul Le Vaillant, chargé de mission développement durable jean-paul.levaillant@interieur.gouv.fr |
| Périmètre | Ministériel |
| Cf. SNTEDD | Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone |
| Définition de l'action | Évaluer la réduction de gaz à effet de serre. |
| Objectif / Description | Cette action repose sur : – un réseau de référents BEGES formés à la méthode – une connaissance des consommations – la réalisation des bilans carbone et conception des plans d'actions en vue de la réduction – le suivi des plans d'actions sur 3 ans. |
| Indicateur d'efficacité | <i>Cf. indicateurs interministériels</i> > Taux des bilans de gaz à effet de serre attestant d'une baisse des émissions sur les périmètres obligatoires 1 et 2 |
| | > Nombre de bilans carbone réalisés en 2016 sur les données 2015 et en 2019 sur les données 2018 et définition de plans d'actions correspondants |
| Conditions de réalisation | > Implication des services (désignation des référents au plan local, remontée des informations...) > Formation des nouveaux référents (dispositif IFORE) |
| Facteurs de risque | > Disponibilité des services > Insuffisance du déploiement de l'OESF |

ORGANISATION DE L'ACTION

| | |
|-------------------------------|---|
| Ressources disponibles | > Supports sur l'intranet développement durable et l'espace collaboratif > Formations dispensées par l'IFORE > Accompagnement de la MDD > Retours d'expériences en vue d'une mutualisation des pratiques |
| Moyens | Temps : Formations proposées par l'IFORE – Mise en place de procédures de collecte des données |
| | Budget : Budgets alloués au plan d'actions |

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

| Étapes | Calendrier | Périmètres | Responsables | Contributeurs | Financement |
|------------------------------------|---|------------|--------------|---------------|------------------------------|
| 2015 État des lieux | Premier semestre : État des lieux Deuxième semestre : – Relancer les référents BEGES et les structures en vue de la réalisation des BEGES de 2016 sur les données 2015. – Actualisation de l'état des lieux et de la liste des référents – Mise en ligne des BEGES et des plans d'actions sur les sites internet de l'AC et des préfetures – Programme de formations au bilan et au plan d'actions Par voie de circulaires, de courriels, d'échanges sur l'espace collaboratif... | MI | MDD | Services | € Budget formation MDD |
| 2016-2017 Réalisation des BEGES | – Poursuite d'une politique de formation – Réalisation des bilans carbone sur les données 2015 – Suivi trimestriel de la MDD | | | | |
| 2017-2018 Évaluation | – Évaluation du nombre de structures qui ont conduit la démarche – Comparatif des émissions de GES sur la base des BEGES 2013 et 2016 – Suivi de la mise en œuvre des plans d'actions | | | | Budget PA à prévoir |
| 2019 Réalisation des BEGES | Réalisation des BEGES sur les données 2018 et définition des plans d'actions | | | | - |
| 2017-2020 Formation | Offre de formations adaptées aux besoins | | | | |

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

| | |
|--------------------|---|
| Fiche n°1-2 | Déployer l'OESF |
| Fiche n°1-4 | Conduire un plan d'actions amélioration énergétique |



1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°1-4 : Coordonner un plan d'action immobilier – Conduire un plan d'actions amélioration énergétique

PRESENTATION DE L'ACTION

| | |
|----------------------------------|--|
| Pilote | SG-DEPAFI-sous-direction des affaires immobilières |
| | Olivier Du Cray, sous-directeur des affaires immobilières olivier.du-cray@interieur.gouv.fr |
| Périmètre | Ministériel |
| Cf. SNTEDD | Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone |
| Définition de l'action | Diminuer la consommation énergétique du parc immobilier du ministère. |
| Objectif / Description | Cette action repose sur : – la conduite de travaux d'amélioration énergétique ; – une optimisation de la maintenance des sites. À partir d'opérations ciblées, il s'agira d'analyser la pertinence de la nature des travaux ; à termes, la stratégie d'amélioration énergétique incitera les services à donner la priorité aux travaux dont le temps de retour sur investissement est le plus réduit. Selon les résultats obtenus en termes de diminution des consommations de fluides, et des gains, ces opérations pourront être reconduites sur un périmètre plus large. L'opportunité d'une enveloppe budgétaire dédiée à l'amélioration énergétique devra être examinée. |
| Indicateur d'efficacité | > Nombre de KWH économisés suite à la réalisation d'opérations de travaux > Écart des consommations par rapport à la consommation de référence dans le cadre des dispositifs de maintenance |
| Conditions de réalisation | > Adhésion des RPROG > Implication des services ayant en charge la conduite des opérations > Collaboration SDAI/MDD |
| Facteurs de risque | > Une vision à moyen terme insuffisamment prise en compte > Budgets limités |

ORGANISATION DE L'ACTION

| | |
|-------------------------------|--|
| Ressources disponibles | > La circulaire du 11 juillet 2013 relative à la transition énergétique du parc immobilier du ministère de l'Intérieur > Intranet développement durable > Documentation de l'ADEME, du MEDDE |
| Moyens | Temps : des conducteurs de travaux – suivi et collecte de données pour l'analyse de la MDD |
| | Budget : pas de dépense en dehors des budgets des opérations |

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

| Étapes | Calendrier | Périmètres | Responsables | Contributeurs | Financement |
|--|--|------------|-------------------------------|------------------------|--------------------|
| 2015-2020 DGGN | Opérations ciblées de travaux Direction générale de la Gendarmerie nationale Plan d'actions d'amélioration des logements domaniaux de la gendarmerie nationale avec un axe d'effort sur la performance énergétique via le traitement du clos et du couvert (isolation par l'extérieur, menuiseries performantes, optimisation des dispositifs de chauffage, ...) 2015-2017 : suivi particulier des sites de Gap (220 logements), Quimper (54), Bouillac (350), Moulins (189), Niort (34) 2016-2019 : en fonction des arbitrages retenus, de nouvelles opérations seront lancées qui pourront être suivies à titre d'exemplarité – Annecy, Roanne, Cannes, Perpignan, Bayonne, Arras, Chalons en Champagne, Melun... 2017-2020 : d'autresancements à préciser en 2016 dès confirmation des budgets | DGGN | DGGN-SDIL et SDAI-BAIGN | SDAI-BAIGN | 80 millions par an |
| 2015-2020 Opérations de travaux par nature de travaux | Pour chaque opération, la méthode sera la suivante : – relevé des consommations énergétiques – conduite des travaux – suivi des consommations et analyse (gains induits en KWH, temps de retour sur investissement...) – information des RPROG sur l'exemplarité des opérations afin de les inciter à reconduire les opérations bénéfiques 2018-2020 Au regard des résultats – définition d'une programmation pluriannuelle avec les RPROG (par exemple, campagnes d'opérations pour des travaux identifiés comme étant très rentables sur plusieurs sites d'un même territoire (PN, GN, AT...) ?). – conduite des travaux – relevé des gains induits et analyse | MI | SDAI | Les services concernés | €€€ |



| | | | | | |
|--|---|-------------|------------------|-----------------------------|--|
| | Opérations ciblées de travaux Isolation – changement de menuiseries Préfecture de Seine Maritime : Calendrier en cours de définition Commissariat de police du 11 : Calendrier en cours de définition | DMAT/ PN | | | 250 000 € (prog.307) 75 000 € |
| | Opérations ciblées de travaux Remplacement de chaudières L'UIISC7 de Brignoles 2016 : relevé des consommations sur une année de référence 2016-2017 : réalisation des travaux – identification des points de vigilance et de contrôle 2017-2020 : relevés annuels et optimisation des consommations énergétiques – rapport annuel UIISC 5 Corté (remplacement des chaudières et du transformateur) 2016 : relevé des consommations sur une année de référence 2016-2017 : réalisation des travaux ; identification des points de vigilance et de contrôle 2017-2020 : relevés annuels et optimisation des consommations énergétiques – rapport annuel | SC | SDAI- BAIPPSC | | 150 000 € (prog.0161 -CPIS- CIMO) |
| 2015-2018 Opérations de maintenance | Définition d'un cahier des charges type relatif à la maintenance | | SDAI | MDD/ SGAMI | € |
| | Opérations ciblées de maintenance CRA de Metz 2015-2016 : Relevé des consommations sur une année de référence 2017-2018 : Définition des indicateurs – Optimisation de la maintenance 2018-2020 : Relevé des consommations et évaluation des gains. L'intérêt de cette expérimentation est liée à la spécificité du site dont le taux d'occupation fluctue. Garance (HQE et BREAM) 2016 : relevé des consommations sur une année de référence 2017 : définition des indicateurs avec l'AMO énergie, des points de vigilance et de contrôle 2017-2020 : relevés annuels et optimisation des consommations énergétiques – rapport annuel Nîmes-Garons 2015-2016 : Consultation des entreprises et chantier 2017-2018 : relevé des consommations sur une année de référence 2018-2020 : définition des indicateurs avec l'AMO énergie, des points de vigilance et de contrôle, relevés annuels et optimisation des consommations énergétiques – rapport annuel | MI | SDAI | les services concernés | €€ |
| 2016-2020 Extinction des postes informatiques | Action spécifique sur l'extinction systématique des postes informatiques au sein du ministère – identification de sites ayant déjà mis en place et/ou volontaires – construction d'un argumentaire en valorisant les gains – déploiement progressif sur l'ensemble des sites du ministère | | DSIC | Services techniques/ MDD | € |

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

| | |
|--------------------|---|
| Fiche n°1-2 | Déployer l'OESF |
| Fiche n°1-3 | Réaliser les BEGES et les plans d'actions |



1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°1-5 : Coordonner un plan d'action immobilier Promouvoir le recours aux certificats d'économies d'énergie

PRESENTATION DE L'ACTION

| | |
|----------------------------------|--|
| Pilote | SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable |
| | Jean-Paul Le Vaillant, chargé de mission développement durable jean-paul.levaillant@interieur.gouv.fr |
| Périmètre | Ministériel |
| Cf. SNTEDD | Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone |
| Définition de l'action | Promouvoir le recours aux CEE sur l'ensemble du périmètre du ministère grâce à l'établissement de conventions, en vue de bénéficier de subventions induites par les CEE. |
| Objectif / Description | Établir les conventions sur les administrations centrale et territoriale. Promouvoir le recours aux certificats d'économies d'énergie. Accompagner les services sur la mise en œuvre des premiers CEE. |
| Indicateur d'efficacité | > Nombre d'opérations inscrites dans une démarche de CEE > Nombre de KWH cumacs et montant des subventions |
| Conditions de réalisation | > Implication des services immobiliers |
| Facteurs de risque | > Manque d'implication |

ORGANISATION DE L'ACTION

| | |
|-------------------------------|--|
| Ressources disponibles | > Intranet développement durable (sept. 2015) > Réglementation > Fiches travaux du MEDDE |
| Moyens | Temps : préparation du dossier par les services immobiliers (collecte de données) |
| | Budget : - |

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

| Étapes | Calendrier | Périmètres | Responsables | Contributeurs | Financement |
|--------------------------------------|---|-------------|--------------|------------------------------|-------------|
| 2015-2016 Conventions | Établir des conventions sur l'ensemble du périmètre du ministère – choix de la procédure : de gré à gré ou par une consultation | DMAT/ AC | MDD | BCPPA en cas d'appel d'offre | - |
| 2015-2020 Promotion du dispositif | Sensibilisation à la démarche – Fiche méthodologique (explication de la démarche et des intérêts, bonnes pratiques...) mise en ligne sur l'intranet DD et diffusée aux services immobiliers – Promouvoir les CEE (diffusion d'exemples d'opérations sur le site intranet, des fiches type...) Doter les services d'outils. Document type à intégrer dans les CCTP des opérations afin que le maître d'œuvre identifie au stade des études les travaux d'amélioration énergétique pouvant donner lieu à CEE. | | | DICOM | |
| 2015-2020 Valorisation | Suivi de l'évolution des KWH Cumac et du montant des subventions. Communication sur les retours d'expériences. | MI | MDD | Services immobiliers | |

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

| | |
|--------------------|---|
| Fiche n°1-4 | Conduire un plan d'actions amélioration énergétique |
|--------------------|---|



1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°2-1 : Les équipements informatiques – Rationaliser les Data Centers

PRESENTATION DE L'ACTION

| | |
|----------------------------------|---|
| Pilote | SG-Direction des systèmes d'information et de la communication |
| | Laurent Hottiaux, directeur des systèmes d'information et de la communication laurent.hottiaux@interieur.gouv.fr |
| Périmètre | Ministériel |
| Cf. SNTEDD | Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone |
| Définition de l'action | Optimiser la consommation d'énergie du parc des Data Center |
| Objectif / Description | Définir et mettre en œuvre une stratégie pluriannuelle visant à rationaliser les implantations, optimiser les surfaces et réduire les consommations d'énergie pour l'ensemble des sites (immobilier et matériel informatique) |
| Indicateur d'efficacité | > Evolution des consommations du parc en KWH |
| Conditions de réalisation | > Implication des services > Budgets alloués aux études et aux travaux |
| Facteurs de risque | > Budget insuffisant |

ORGANISATION DE L'ACTION

| | |
|-------------------------------|---|
| Ressources disponibles | > DSIC, ST(SI) ² |
| Moyens | Temps : mobilisation importante de la MDD, de la DSIC, de la SDAI |
| | Budget : €€€ |

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

| Étapes | Calendrier | Périmètres | Responsables | Contributeurs | Financement |
|--------------------------------------|--|------------|--------------|--------------------------------|-------------|
| 2015-2016 État des lieux physique | Réaliser un état des lieux pour l'ensemble des Data Center, sites à fort enjeux énergétique (localisation, surface, consommations, nature des équipements, date de construction...) | MI | MDD | DSIC/SDAI/SGAMI | - |
| 2017 Étude technique | <i>Dans le cadre d'un appel d'offres pour retenir un bureau d'études spécialisé</i> Réalisation un audit énergétique. Formulation de propositions : – amélioration en termes d'équipements techniques immobiliers – optimisation des surfaces – vérification des puissances souscrites – amélioration en termes d'équipements informatiques (prescriptions relatives au choix des serveurs...) – ... Rédaction d'un plan d'actions pluriannuel visant à optimiser le parc des Data Center et réduire ses consommations (surfaces, consommations énergétiques, puissances souscrites) | | SDAI | DSIC/MDD/ services immobiliers | €€€ |
| 2018-2020 Déploiement | Lancement du plan d'actions au regard des priorités établies. Évaluation des gains financiers et environnementaux sur les premiers travaux | | | | |

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

| | |
|--------------------|---|
| Fiche n°1-2 | Déployer l'OESF |
| Fiche n°1-3 | Réaliser les BEGES et les plans d'actions |
| Fiche n°1-4 | Conduire un plan d'actions amélioration énergétique |



1. Économies d'énergie

1.1 – Réduire les consommations d'énergie – Performance énergétique

Fiche-action n°2-2 : Les équipements informatiques – Le parc des matériels informatiques

PRESENTATION DE L'ACTION

| | |
|----------------------------------|---|
| Pilote | SG-Direction des systèmes d'information et de la communication |
| | Laurent Hottiaux, directeur des systèmes d'information et de la communication laurent.hottiaux@interieur.gouv.fr |
| Périmètre | Ministériel |
| Cf. SNTEDD | Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone |
| Définition de l'action | Rationalisation du parc et déploiement d'équipements informatiques adaptés aux modalités de travail et sobres en énergie. |
| Objectif / Description | Cette action repose sur : – la définition et la mise en œuvre d'un plan de renouvellement (durée des équipements, étiquette énergétique...) ; – la mise à disposition d'équipements adaptés à l'évolution des modalités de travail (Span/poste nomade sécurisé, terminaux légers/unité centrale légère transportable...). |
| Indicateur d'efficacité | > Nombre d'équipements mobiles mis en service > Évaluation de la satisfaction des utilisateurs par le biais d'une enquête |
| Conditions de réalisation | > Appropriation des nouveaux dispositifs par les agents > Performance des équipements |
| Facteurs de risque | > Budget insuffisant |

ORGANISATION DE L'ACTION

| | |
|-------------------------------|--|
| Ressources disponibles | > Modes d'emploi de la DSIC > ST(SI) ² |
| Moyens | Temps : - |
| | Budget : €€ |

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

| Étapes | Calendrier | Périmètres | Responsables | Contributeurs | Financement |
|---|--|------------|------------------------------|---------------------|-------------|
| 2015-2016 État des lieux | Réaliser un point d'étape sur les actions déjà engagées en termes de nature des équipements et de périmètre | MI | DSIC/ ST(SI) ² | DSIC/SDAI/ SGAMI | - |
| 2015-2020 Déploiement Calendrier à préciser | <i>Les terminaux légers en remplacement d'unité centrale</i> – Déployés dans quelques préfectures et en AC – Plus de sécurité, moins de maintenance, économies d'énergie, durée de vie allongée, prix économique <i>Le Span</i> Déploiement du span, connexion à son environnement de travail et aux applications métiers de n'importe quel point Plan de déploiement par service ? | | DSIC | | €€ |

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

| | |
|--------------------|---|
| Fiche n°1-3 | Réaliser les BEGES et les plans d'actions |
| Fiche n°7 | Le télétravail |



1. Économies d'énergie

1.2 – Changer les comportements

Fiche-action n°3 : Changer les comportements pour maîtriser l'énergie

PRESENTATION DE L'ACTION

| | |
|--|---|
| Pilote | SG-Délégation à l'information et à la communication |
| | David Julliard, directeur de la délégation à l'information et à la communication david.julliard@interieur.gouv.fr |
| Périmètre | Ministériel |
| Cf. SNTEDD | Axe 7 :Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique |
| Définition de l'action Objectif / Description | Faire évoluer les comportements en sensibilisant aux éco gestes sur la maîtrise de l'énergie. |
| | Cette sensibilisation repose à la fois sur la construction d'une politique de communication ciblée et sur la mise en œuvre d'actions de sensibilisation relatives aux comportements des agents en tant qu'usagers/citoyens. |
| Indicateur d'efficacité | > Nombre de connexions sur le site intranet DD et l'espace collaboratif > Nombre d'actions de sensibilisation |
| Conditions de réalisation | > Collaboration MDD/DICOM |
| Facteurs de risque | > Insuffisance du relais d'information par l'ensemble des directions > Difficulté à atteindre les cibles de communication identifiées |

ORGANISATION DE L'ACTION

| | |
|-------------------------------|---|
| Ressources disponibles | > Site intranet DD > Espace collaboratif dédié > Valorisation des bonnes pratiques > Réseau de partenaires déjà associés à des opérations de sensibilisation |
| Moyens | Temps : DICOM et MDD – recueillir les informations, rédiger, mettre en page – animation des actions de sensibilisation |
| | Budget : €, réparti entre la DICOM et la MDD |

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

| Étapes | Calendrier | Périmètres | Responsables | Contributeurs | Financement |
|---|--|------------|--------------|---|-------------|
| 2015- 2020 Politique de communication ciblée | 2015-2016 Formaliser un dispositif pour la remontée d'informations relatives aux bonnes pratiques dans les services : -pour les valoriser sur le site Intranet ou lors d'événements dédiés -pour identifier des services pilotes sur des types d'actions | MI | MDD | DICOM/ réseaux des communica nts AC et préfectures | - |
| | 2016 Définir un plan de communication : -identifier des cibles prioritaires (R Prog, gestionnaires des sites, les occupants...) -concevoir des supports et une charte graphique (bonnes pratiques ; bilan d'opérations d'amélioration énergétique, valorisation ; informations générales) | | | | € |
| 2015-2020 Actions de sensibilisation | 2015-2020 Diffusion de supports adaptés sous différents formats (ex. 2015 – livret d'accueil de Garance) | | MDD | DMAT/DICOM/ référénts DD | - |
| | 2015-2020 -animation de l'intranet dédié et de l'espace collaboratif -des campagnes de sensibilisation, conférence grand public à l'occasion notamment des actualités nationales et internationales – journée mondiale de la biodiversité, semaine européenne du développement durable, semaine européenne de la mobilité, semaine européenne de la réduction des déchets... | | | | € |
| | Évaluation des opérations conduites en vue des nouvelles actions | | | | |

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

| | |
|-----------------------|---------------------|
| Fiches n°1 à 2 | Économies d'énergie |
|-----------------------|---------------------|



2. Le parc de véhicules – Constituer un parc automobile moins émissif en CO2

Fiche-action n°4-1 : Constituer un parc automobile moins émissif en CO2 – Périmètre flotte de service

PRESENTATION DE L'ACTION

| | |
|--|---|
| Pilote | SG-DEPAFI-SDPA-Responsable ministériel des achats |
| | Yves Bentolila, sous-directeur des programmes et de l'achat yves.bentolila@interieur.gouv.fr |
| Périmètre | Ministériel |
| Cf. SNTEDD | Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone |
| Définition de l'action Objectif / Description | <p>Les objectifs sont définis par la circulaire du 16 février 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'exemplarité de l'État en matière environnementale ; -une bonne gestion des deniers publics (réaliser une économie de 150 millions d'euros sur le coût annuel global de l'ordre de 600 millions d'euros). <p>Au regard des objectifs de la circulaire et d'un état des lieux sur le périmètre ministériel, il s'agit d'étendre la démarche engagée. Partant d'un parc automobile pour une part importante encore thermique, les objectifs fixés seront difficiles à atteindre. Il s'agira dans un premier temps d'imposer le remplacement d'une part des véhicules thermiques par des véhicules électriques ou hybrides rechargeables + le reste des véhicules thermiques à acheter respectant des normes d'émissions de CO2 faibles (105 g CO2/km).</p> <p><i>S'agissant de la gestion mutualisée des véhicules</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -réduction de la taille du parc d'au moins 10 % d'ici fin 2017 <p><i>S'agissant du retrait du parc des véhicules particuliers les plus anciens</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -mise en vente des véhicules effectuée au bout de 120.000km et au plus tard dans le courant de leur 7^e année <p>Il s'agira de faire évoluer les dispositifs actuels pratiqués dans certains services et notamment à la GN : 145.000 km pour les véhicules essences et 175.000 km pour les véhicules diesels et au plus tard dans le courant de leur 9^e année.</p> |
| Indicateur d'efficacité | <ul style="list-style-type: none"> > Conception et mise en œuvre d'un plan d'accompagnement des services par la MDD > Nombre de bornes de rechargement installées sur le parc |
| | <p><i>Cf. indicateurs interministériels</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Proportion de véhicules propres acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc <p><i>Sous-indicateur : proportion de véhicules électriques ou hybrides acquis ou utilisés lors du renouvellement du parc</i></p> <ul style="list-style-type: none"> > Nombre d'agents bénéficiant d'une autorisation de conduite d'un véhicule de l'administration formés à l'éco conduite |
| Conditions de réalisation | <ul style="list-style-type: none"> > Budget > Diversité d'une offre adaptée aux besoins |
| Facteurs de risques | > Achats au niveau local de véhicules thermiques ne répondant pas aux exigences environnementales |

ORGANISATION DE L'ACTION

| | |
|-------------------------------|---|
| Ressources disponibles | <ul style="list-style-type: none"> > Données sur le parc automobile existant et les renouvellements > Retours d'expériences > Plan d'actions parc automobile du SAE |
| Moyens | Temps : accompagnement de la MDD – suivi de la performance par le BCPPA en lien avec le SAE |
| | Budget : €€€ |

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

| Étapes | Calendrier | Périmètres | Responsables | Contributeurs | Financement |
|---|--|------------|----------------------------|------------------|-------------|
| 2015-2017 Déploiement et actions pilotes | – Intégration des directives de la circulaire dans les politiques d'achat des véhicules de services et de gestion du parc – Accompagnement de la MDD – incitation et évaluation | MI | responsables de structures | BCPPA/acheteurs | - |
| | Une action exemplaire au sein des préfectures – évolution vers un parc moins émissif (équipement des préfets en véhicules hybrides, scooters électriques, bornes de rechargement...) – projet de mutualisation des parcs de véhicules préfectures et DDI | AT | DMAT | AT/BCPPA | €€ |
| | Étude du projet de e-voiture du ministère de la Défense dans l'éventualité de s'y associer (mutualisation de parcs automobiles de service en interministériel) | MI | MDD | SAELSI/DMAT | - |
| | Évaluation en termes de gains et de changements de comportements | | | Référents DD | - |
| 2018-2020 Poursuite de la démarche | Poursuite de la démarche au regard des nouvelles dispositions nationales | | MDD/BCPPA | Services usagers | €€ |

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

| | |
|----------------------|---|
| Fiche n°1-3 | Réaliser les BEGES et les plans d'actions |
| Fiche n°5 à 9 | Mobilité durable |



2. Le parc de véhicules – Constituer un parc automobile moins émissif en CO2

Fiche-action n°4-2 : Constituer un parc automobile moins émissif en CO2 – Périmètre véhicules opérationnels

PRESENTATION DE L'ACTION

| | |
|----------------------------------|---|
| Pilote | SG-Service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure |
| | Michel Vilbois, directeur du service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure michel.vilbois@interieur.gouv.fr |
| Périmètre | Ministériel |
| Cf. SNTEDD | Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone |
| Définition de l'action | Vers un parc de véhicules opérationnels moins émissif |
| Objectif / Description | À partir d'un état des lieux effectué auprès des services de la police, de la gendarmerie et de la sécurité civile (description du parc, usages, taux d'émission), il s'agira d'identifier des pistes d'actions en termes d'évolution du parc d'une part et d'évolution des organisations d'autre part. |
| Indicateur d'efficacité | > Evolution du nombre de véhicules propres sur l'ensemble des véhicules opérationnels > Conception et mise en œuvre d'un plan d'accompagnement et de sensibilisation des services par la MDD |
| Conditions de réalisation | > Adhésion des services (s'interroger sur les besoins et les moyens d'y répondre) > Budgétaire |
| Facteurs de risques | > Faisabilité technique > Budget insuffisant > Frein aux changements |

ORGANISATION DE L'ACTION

| | |
|-------------------------------|---|
| Ressources disponibles | > Descriptif du parc automobile > Perspective d'achats sur la période 2015-2020 > Réflexions en cours au SAELSI |
| Moyens | Temps : accompagnement de la MDD Budget : à préciser |

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

| Étapes | Calendrier | Périmètres | Responsables | Contributeurs | Financement |
|-------------------------|--|---|--------------|-------------------------------|--------------|
| 2015-2016 Diagnostic | Diagnostic -le parc de véhicules (équipements/usages) -focus sur des actions pour analyser les retours d'expériences possibles / analyse des gains obtenus et de la pertinence de la répliquabilité Cf La gendarmerie de St Tropez équipée de véhicules électriques Cf COP21 | Police Gendarm erie Sécurité civile | SAELSI | services opérationnels/MDD | - |
| | Identification des calendriers d'achats | | | services opérationnels/SAELSI | - |
| | Plan d'accompagnement – sensibilisation des services | | MDD | SAELSI | - |
| 2017 Plan d'actions | Identification de pistes d'action pour faire évoluer le parc (réduction du nombre de véhicules, achats de véhicules propres) et les organisations (usages/besoins des missions) | | SAELSI | services opérationnels/MDD | à déterminer |
| 2017-2020 Actions | Mise en œuvre des actions qui devraient permettre d'amorcer une dynamique sur un plus long terme | | | | |

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

| | |
|--------------------|---|
| Fiche n°1-3 | Réaliser les BEGES et les plans d'actions |
|--------------------|---|



3. Mobilité durable

3.1 – Rationaliser les déplacements

Fiche-action n°5 : Se déplacer autrement

PRESENTATION DE L'ACTION

| | |
|--|--|
| Pilote | SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable Anne Guiheux, cheffe de la mission développement durable - anne.guiheux@interieur.gouv.fr |
| Périmètre | Ministériel |
| Cf. SNTEDD | Axe 2 – S’engager dans l’économie circulaire et sobre en carbone Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique |
| Définition de l’action Objectif / Description | -Questionner les pratiques de déplacement – apprendre à se déplacer uniquement si nécessaire -En cas de déplacement, favoriser les modes doux et les moins émissifs en CO2 La maîtrise des déplacements et la valorisation de modes de déplacements doux, et du covoiturage en particulier, permet de moins polluer, de consommer moins de ressources et d’énergie, et de dépenser moins. -Convaincre les services de la nécessité de moins se déplacer, de se déplacer autrement dans le respect des missions, en proposant des solutions alternatives en termes d’organisation (covoiturage...) et de modes de transport (modes doux, voitures électrique...) -Identifier le périmètre des missions dont les déplacements et les modalités de déplacements ne pourront pas évoluer compte tenu de la nature des métiers (reconduite à la frontière...) |
| Indicateur d’efficacité | > Evolution des émissions de gaz à effet de serre des services ayant adopté de nouvelles pratiques de déplacements > Sondage tous les deux ans sur l’évolution des usages auprès des services ciblés par le plan d’actions |
| Conditions de réalisation | > Implication des services ciblé dans le plan d’actions > Dégager une solution informatique/technique pour la création du module covoiturage sur l’intranet |
| Facteurs de risques | > Frein aux changements |

ORGANISATION DE L'ACTION

| | |
|-------------------------------|---|
| Ressources disponibles | > Émissions de CO2 par service remis par le prestataire voyage du ministère (voyages en train et en avion) |
| Moyens | Temps : travail régulier de la MDD en termes d’animations et d’évaluation Budget : € – éventuels développements de modules intranet de covoiturage / accompagnement d’actions exemplaires de certaines structures (plan de déplacement administration, acquisition d’équipements propres...) |

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

| Étapes | Calendrier | Périmètres | Responsables | Contributeurs | Financement |
|-------------------------|---|------------|--------------|------------------------|--|
| 2016 Diagnostic | État des lieux – équipements en mode doux et usages (vélo, rollers...) | MI | MDD | réf. DD | - |
| | Développer un module de covoiturage sur le site Intranet DD du MI, à partir de la rédaction d’un cahier des charges | | | DICOM/ DSIC | à déterminer |
| 2017 Plan d’actions | – Atelier de travail pour identifier des priorités et axes d’actions – Réalisation d’un plan d’action avec un double objectif : → faire connaître les avantages de nouvelles pratiques de déplacements (mutualisations des véhicules de courtoisie, offres de covoiturage...) → l’acquisition d’équipements « doux » (accompagnement des services pour trouver les équipements adaptés, sourcing, aide à l’acquisition...) | | | services opérationnels | budget des structures pour l’acquisition de nouveaux équipements |
| | Sensibilisation des services à se déplacer autrement (valorisation d’actions exemplaires, communiquer sur les avantages en termes de santé et d’émissions de CO2) | | | | |
| 2018 Déploiement | Identification de quatre ou cinq sites relevant de directions différentes (préfecture, commissariat...) que la MDD accompagnerait sur cette thématique de manière à dégager un cahier des charges applicables à l’ensemble du ministère. | | | | |
| 2019—2020 Poursuite | Au regard du bilan de la première étape de déploiement, extension progressive du périmètre concerné | | | | |
| 2018-2020 Évaluation | Évaluation de l’évolution des usages par des sondages réguliers auprès des sites acteurs | - | | | |

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

| | |
|--------------------|--|
| Fiche n°1-3 | Réaliser les BEGES et les plans d’actions |
| Fiche n°3 | Changer les comportements pour maîtriser l’énergie |
| Fiche n°8 | Sensibiliser à la mobilité durable |



3. Mobilité durable

3.1 – Rationaliser les déplacements

Fiche-action n°6 : Systématiser le recours à la visio et l'audio conférence

PRESENTATION DE L'ACTION

| | |
|--|--|
| Pilote | SG-Direction des systèmes d'information et de communication |
| | Laurent Hottiaux, directeur des systèmes d'information et de la communication laurent.hottiaux@interieur.gouv.fr |
| Périmètre | Ministériel |
| Cf. SNTEDD | Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique |
| Définition de l'action Objectif / Description | Rationalisation des déplacements pour contribuer à : – la réduction des émissions de gaz à effet de serre ; – une meilleure organisation du travail. Le recours à ces modalités de travail limite l'impact environnemental et la consommation des ressources énergétiques, tout en contribuant à diminuer les coûts de fonctionnement. Les services du ministère sont largement équipés. La qualité du service rendu est enrichie depuis 2014 par la visio conciergerie en cours de déploiement. L'enjeu aujourd'hui : – questionner les pratiques de déplacement – apprendre à se déplacer uniquement si nécessaire ; – proposer des solutions alternatives en termes d'organisation pour systématiser le recours à la visio et l'audio conférence ; – convaincre les services de la nécessité de changer leurs habitudes de travail en valorisant les gains de ces modes d'organisation en termes environnemental, d'efficacité et de conditions de travail. |
| Indicateur d'efficacité | > Taux d'équipements de visio conciergerie > Taux d'utilisation des équipements |
| Conditions de réalisation | > Équipements suffisants et adaptés aux besoins > Appropriation du dispositif par les agents > Exemplarité de la hiérarchie |
| Facteurs de risque | > Frein aux changements |

ORGANISATION DE L'ACTION

| | |
|-------------------------------|--|
| Ressources disponibles | > Ressources de la DSIC > Intranet DSIC (fiches pratiques) > Retours d'expériences |
| Moyens | Temps : travail régulier de la MDD en termes d'animations et d'évaluation |
| | Budget : - |

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

| Étapes | Calendrier | Périmètres | Responsables | Contributeurs | Financement |
|--------------------------------------|--|------------|--------------|--------------------------|-------------|
| 2015 Diagnostic | État des lieux des équipements et des usages | MI | MDD | Référents DD/ DSIC | - |
| 2015-2017 Plan d'actions | Plan d'action pour le déploiement de la visio conciergerie | | | DSIC/ DICOM | |
| | Rédaction d'une charte des usages et d'un mode d'emploi : – pourquoi choisir la visioconférence ? – valorisation des gains en termes d'efficacité pour le service (gains financier et de temps) et en termes de conditions de travail (réduction de la fatigue liée aux déplacements, diminution du stress...) – sensibiliser à la facilité de l'usage – retours d'expériences | | | | |
| 2016-2020 Suivi du plan d'actions | Actions régulières de sensibilisation et d'information sur l'usage de la téléconférence – en lien avec animations la semaine de la mobilité durable – informations régulières Suivi des usages | MDD | | | |

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

| | |
|------------------|--|
| Fiche n°3 | Changer les comportements pour maîtriser l'énergie |
| Fiche n°8 | Sensibiliser à la mobilité durable |



3. Mobilité durable

3.1 – Rationaliser les déplacements

Fiche-action n°7 : Le télétravail

PRESENTATION DE L'ACTION

| | |
|--|--|
| Pilote | SG-DRH-Sous direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel |
| Périmètre | Ministériel |
| Cf. SNTEDD | Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique |
| Définition de l'action Objectif / Description | Rationalisation des déplacements pour contribuer à : – la réduction des émissions de gaz à effet de serre ; – une meilleure organisation du travail. Rendre possible que des agents puissent exercer leur activité professionnelle à leur domicile, grâce par exemple à un aménagement de temps de travail pour les cadres (3 jours de présence obligatoires sur le lieu de travail : lundi, mercredi, vendredi et les mardi et jeudi en télétravail ?) – les mardi et jeudi étant les jours où la circulation est la plus dense = désengorgement des routes et diminution de la pollution/émission de CO2. Construire des modalités d'organisation du travail qui s'inscrivent dans le cadre d'une rationalisation des déplacements et d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre. – dresser un état des lieux des situations et identifier le périmètre des missions concernés ou non en fonction de la nature des métiers (mission de terrain...) – définir la position du MI et construire un cadre – convaincre de l'intérêt du télétravail |
| Indicateur d'efficacité | > Définition du cadre ministériel réglementaire > Nombre d'agents en télétravail |
| Conditions de réalisation | > Définition d'un cadre ministériel et rédaction d'une circulaire > Acceptation de la hiérarchie |
| Facteurs de risque | > Refus de ce dispositif par les encadrants |

ORGANISATION DE L'ACTION

| | |
|-------------------------------|---|
| Ressources disponibles | > Ressources réglementaires > Retours d'expériences |
| Moyens | Temps : temps pour la DRH pour la conception du cadre Budget : équipements des agents, accessibilité des données partagées |

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

| Étapes | Calendrier | Périmètres | Responsables | Contributeurs | Financement |
|-----------------------------|---|----------------|----------------------------|------------------|-------------|
| 2015-2016 Etat des lieux | Constituer un dossier qui permettrait de mettre en œuvre le dispositif à partir de 2017 : – dispositif réglementaire – faisabilité technique et logistique – faisabilité financière Questionner les services et les agents sur leur intérêt (enquête dématérialisée auprès des services RH et des agents) | MI | Mission égalité des droits | MDD/DRH/ DSIC | - |
| 2017 Expérimentation | Cibler des services volontaires pour déployer le télétravail dans leurs équipes qui prendront en compte le dispositif et définiront de nouvelles modalités d'organisation du travail | Services tests | DRH | DSIC | €€ |
| 2018 Évaluation | Évaluation à la fois des services et des agents en vue d'une diffusion du dispositif sur l'ensemble du ministère | MI | DRH | DSIC | €€ |
| 2019-2020 Déploiement | Déploiement du dispositif, sur la base du volontariat | | | | |

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

| | |
|--------------------|---|
| Fiche n°1-3 | Réaliser les BEGES et les plans d'actions |
| Fiche n°8 | Sensibiliser à la mobilité durable |



3. Mobilité durable

3.1 – Rationaliser les déplacements

Fiche-action n°8 : Sensibiliser à la mobilité durable

PRESENTATION DE L'ACTION

| | |
|--|--|
| Pilote | SG-Délégation à l'information et à la communication |
| | David Julliard, directeur de la délégation à l'information et à la communication david.julliard@interieur.gouv.fr |
| Périmètre | Ministériel |
| Cf. SNTEDD | Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique Axe 9 – Promouvoir le développement durable au niveau européen et international |
| Définition de l'action Objectif / Description | Convaincre les services d'évoluer dans leurs modes de déplacement en proposant des alternatives qui permettent soit de se déplacer avec des équipements plus propres (modes « doux » de mobilité, covoiturage...), soit d'éviter de se déplacer (visio et audio conférences, télétravail...). |
| | <ul style="list-style-type: none"> – S'interroger sur la pertinence des déplacements et le cas échéant sur l'intérêt de recourir à des solutions alternatives – Donner le sens de l'action : communiquer sur l'impact environnemental des déplacements (évaluer les gains environnementaux et financiers des actions engagées, simulations en termes de GES...) – Valoriser des actions engagées en matière de mobilité durable (au sein du ministère, ailleurs dans l'administration ou le secteur privé) – Accompagner les services volontaires (analyse des besoins, identification des axes d'évolution) |
| Indicateur d'efficacité | <ul style="list-style-type: none"> > Nombre d'actions de sensibilisation > Nombre de supports rédigés et diffusés auprès des services |
| Conditions de réalisation | > Collaboration MDD/DICOM |
| Facteurs de risque | <ul style="list-style-type: none"> > Insuffisance du relais d'information par l'ensemble des directions > Difficulté à atteindre les cibles de communication identifiées |

ORGANISATION DE L'ACTION

| | |
|-------------------------------|---|
| Ressources disponibles | <ul style="list-style-type: none"> > Intranet développement durable > Veille documentaire > Réseau de partenaires déjà associés à des opérations de sensibilisation > Retours de bonnes pratiques |
| Moyens | Temps : DICOM et MDD – recueillir les informations, rédiger, mettre en page, diffuser, animer, accompagner les services |
| | Budget : €, réparti entre la DICOM et la MDD |

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

| Étapes | Calendrier | Périmètres | Responsables | Contributeurs | Financement |
|--|---|------------|--------------|--|-------------|
| 2015-2020 Animations de sensibilisation | Septembre : semaine européenne de la mobilité Juin : semaine européenne du développement durable Conception et mise en œuvre d'actions de sensibilisation (théâtre, projections de film, conférences, expositions thématiques, présentations de démarches innovantes, ateliers pratiques ...) dans le cadre des actualités nationales | MI | DICOM | MDD/ réseaux des communica nts AC et préfecture | € |
| 2015 -2016 Création d'outils | Mettre à disposition des référents DD et des services des fiches pratiques (enjeux, informations pratiques) pour communiquer au niveau local et relayer les informations sur : – la visio et audio conférences ; – les modes de déplacements éco responsables ; – comment garer son vélo en toute sécurité sur son site professionnel (notamment les sites parisiens que sont Lumière, Beauvau, Garantie...). Plan de diffusion (supports, format...) | | MDD | Référents DD/ réseaux des communica nts AC et préfecture | - |

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

| | |
|------------------|--|
| Fiche n°6 | Mieux se déplacer |
| Fiche n°7 | Systématiser le recours à la visio et l'audio conférence |
| Fiche n°8 | Le télétravail |



3. Mobilité durable

3.2 – La politique voyage du ministère : mieux se déplacer

Fiche-action n°9 : Mieux se déplacer

PRESENTATION DE L'ACTION

| | |
|--|---|
| Pilote | SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable |
| | Anne Guiheux, cheffe de la mission développement durable anne.guiheux@interieur.gouv.fr |
| Périmètre | Ministériel |
| Cf. SNTEDD | Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique |
| Définition de l'action Objectif / Description | <p>Agir sur la politique voyage du ministère pour changer les modalités de déplacements en vue de diminuer les émissions de gaz à effet de serre :</p> <ul style="list-style-type: none"> – questionner les pratiques de déplacement – apprendre à se déplacer uniquement si nécessaire ; – promouvoir et faciliter l'accès aux technologies de la communication (outils collaboratifs sur internet, visioconférence, l'audio conférence...) – en cas de déplacement, favoriser les modes doux et les moins émissifs en CO2 (mise à disposition de parking pour vélo et deux roues légers). <p>La maîtrise des déplacements et la valorisation de modes de déplacements doux permet de moins polluer, de consommer moins de ressources et d'énergie, et de dépenser moins.</p> <p>Élaborer un document de référence sur les déplacements professionnels par service au ministère (réunions, visites de site, formations, concours...) intégrant :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les dispositions réglementaires sur la prise en charge des frais de déplacements et d'hébergement par le ministère ; – les recommandations du ministère pour limiter les déplacements et ses objectifs en termes de diminution d'émissions de gaz à effet de serre. <p>Diffuser le document et favoriser l'appropriation de nouvelles modalités de travail et de déplacement.</p> |
| Indicateur d'efficacité | > Evolution des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements en train et en avion, dans le cadre du marché voyageur |
| Conditions de réalisation | <ul style="list-style-type: none"> > Implication des services > Exemplarité de la hiérarchie > Des modalités alternatives simples à mettre en œuvre (visio conférence, le covoiturage, la voiture électrique...) |
| Facteurs de risque | > Frein aux changements |

ORGANISATION DE L'ACTION

| | |
|-------------------------------|--|
| Ressources disponibles | <ul style="list-style-type: none"> > Circulaire du 10 septembre 2007 relative à la réforme des frais de missions (nouvelle rédaction) > Arrêté du 31 janvier 2012 portant sur la politique voyages des personnels civils du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire > Rapport annuel du voyageur du ministère relatif aux émissions de gaz à effet de serre concernant les voyages en train et en avion effectués par les agents du ministère > Retours d'expériences |
| Moyens | Temps : rédaction du document, accompagnement des services |
| | Budget : - |

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

| Étapes | Calendrier | Périmètres | Responsables | Contributeurs | Financement |
|--|---|------------|---------------|---|-------------|
| 2015 Diagnostic | État des lieux : – analyse des données du voyageur (année de référence 2014) – identification des axes d'amélioration | MI | MDD | BCPPA | - |
| | Projet de rédaction d'une nouvelle version de la politique voyage intégrant les préoccupations environnementales | | MDD/ BCPPA | | |
| 2016 Conception d'un plan d'actions | – diffusion de la politique voyage – accompagnement des services sur les axes d'amélioration – réfléchir à un système de compensation pour les voyages dont les modalités ne peuvent pas être modifiées pour des raisons opérationnelles (Retex MAEDI) | | MDD | BCPPA/références DD/services prescripteurs | €€ |
| | Actions de sensibilisation et de communication <i>Quand ?</i> – en continu, en visant particulièrement les agents amenés à se déplacer – lors d'actualité telle que la semaine européenne de la mobilité <i>Quoi ?</i> – sensibilisation sur les émissions de GES (informations sur les émissions de GES du ministère/des services et traduction concrète, comparaison d'un même trajet en avion ou en train, informations sur les coûts...) | | | BCPPA/ DICOM | - |



| | | | | |
|--------------------------|--|--|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - rédaction d'une fiche réflexe (comment construire un déplacement éco responsable ?) - valorisation des bonnes pratiques | | | |
| 2017-2020 Déploiement | Appropriation par les services (actions avec des services pilotes volontaires ?) Évaluation : <ul style="list-style-type: none"> - diminution des émissions de GES - évolution des pratiques des services | | | BCPPA/références DD/services prescripteurs |

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

| | |
|--------------------|--|
| Fiche n°1-3 | Réaliser les BEGES et les plans d'actions |
| Fiche n°2 | Constituer un parc automobile moins émissif en CO2 – périmètre flotte de service |



4. Économies de ressources et réduction des déchets

4.1 – Rationaliser la gestion de l'eau

Fiche-action n°10 : Rationaliser la gestion de l'eau

PRESENTATION DE L'ACTION

| | |
|--|--|
| Pilote | SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable Anne Guiheux, cheffe de la mission développement durable anne.guiheux@interieur.gouv.fr |
| | SG-sous-direction des affaires immobilières Olivier Du Cray, sous-directeur des affaires immobilières olivier.du-cray@interieur.gouv.fr |
| Périmètre | Ministériel |
| Cf. SNTEDD | Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique |
| Définition de l'action Objectif / Description | Maîtriser la consommation en eau : – limiter la consommation en eau potable – réutiliser les eaux pluviales en remplacement de l'eau potable quand l'usage le permet (lavage de voiture, arrosage d'espaces verts...) – remplacer l'eau par d'autres dispositifs (toilettes sèches) Cette action repose sur : – une connaissance des consommations – des équipements spécifiques pour diminuer la consommation (système hydro économe, double chasse d'eau...) – des nouvelles pratiques autour de la réutilisation des eaux pluviales – une évolution des comportements |
| Indicateur d'efficacité | > Nombre d'actions réalisées pour installer des systèmes hydro économes et gains générés (consommation et coût) <i>Cf. indicateurs interministériels</i> > <i>Evolution de la quantité d'eau consommée dans l'année pour les bâtiments propriétés des services et occupés par les services</i> |
| Conditions de réalisation | > Déploiement de l'OESF > Budget dédié > L'adhésion des structures |
| Facteurs de risques | > Insuffisance de la connaissance des consommations (OESF...) |

ORGANISATION DE L'ACTION

| | |
|-------------------------------|--|
| Ressources disponibles | > Connaissance partielle des consommations > Veille documentaire > Intranet développement durable dont l'espace collaboratif |
| Moyens | Temps : travail de services logistiques Budget : à préciser (voir évaluation action GN) |

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

| Étapes | Calendrier | Périmètres | Responsables | Contributeurs | Financement |
|--|--|------------|--------------|-----------------------------------|-------------------------------------|
| 2015-2020 Connaître la consommation pour agir | Cf fiche action n°1-2 – Déployer l'OESF | MI | SDAI | Les services | Cf fiche OESF |
| 2015-2020 Installation de dispositifs adaptés | Systématiser la pose de dispositifs type économiseurs et chasse d'eau à double commande 2015-2016 – définition d'un plan d'action > la nature des équipements concernés > les modalités du déploiement (calendrier, périmètre et budget) > évaluation des gains obtenus en termes de diminution d'eau potable 2017-2020 – mise en œuvre du plan d'actions | MI | MDD/ SDAI | MDD | À déterminer |
| | Une action exemplaire dès 2015 au sein de la gendarmerie 2015-2018 – déploiement de système hydro économes au sein de tous les bâtiments de la gendarmerie – valorisation des bonnes pratiques au profit du plan d'actions ministériel | DGGN | DGGN | DGGN/ SDAI | En cours d'évaluation |
| 2015-2020 Déploiement de nouvelles pratiques | Arrosage des espaces verts (taux d'arrosage et nature de l'eau utilisée) 2016 – état des lieux (les actions réalisées, les contraintes de déploiement, les structures susceptibles d'adhérer à la démarche) 2017 – identification de sites pilotes 2018-2020 – mise en œuvre d'actions, valorisation, incitation des services à | MI | MDD | Les services pilotes (DMAT, DGGN) | À déterminer – petit investissement |



| | | | | | |
|---|--|------|---------------|-----------------------------------|-------------------------------------|
| | adhérer au dispositif L'objectif en termes de diminution d'eau potable sera défini au regard de l'état des lieux. | | | | |
| | Lavage de voitures avec l'eau de pluie 2016 – état des lieux (les actions réalisées, les contraintes de déploiement, les structures susceptibles d'adhérer à la démarche) 2017 – identification de sites pilotes 2018-2020 – mise en œuvre d'actions, valorisation, incitation des services à adhérer au dispositif L'objectif en termes de nombre de sites impliqués sera défini au regard de l'état des lieux. | MI | MDD | Les services pilotes (DMAT, DGGN) | À déterminer – petit investissement |
| | Une action exemplaire dès 2015 au sein des écoles de la gendarmerie 2016 – état des lieux (les actions réalisées, les contraintes de déploiement, les structures susceptibles d'adhérer à la démarche) 2017 – identification de sites pilotes 2018-2020 – mise en œuvre d'actions, valorisation des bonnes pratiques au profit du plan d'actions ministériel | DGGN | DGGN | Les services pilotes GN | À préciser |
| 2015-2020 Actions de sensibilisation | Concevoir et mettre en œuvre des opérations de sensibilisation 2015-2016 – concevoir des supports de communication 2017-2020 – diffusion des supports et organisation d'événements phares sur la thématique de l'eau au regard de l'actualité nationale | MI | MDD/ DICOM | Référénts communication et DD | À déterminer |
| | – Retours d'expérience et valorisation des actions menées sur la période – Favoriser les échanges ainsi que la mutualisation des pratiques et des projets entre les services | | | | |

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

| | |
|--------------------|---------------------------------------|
| Fiche n°1-2 | Déployer l'OESF |
| Fiche n°18 | Des actions en faveur des écosystèmes |



4. Économies de ressources et réduction des déchets

4.2 – L'optimisation du tri

Fiche-action n°11 : Déployer un dispositif de traitement des déchets de bureaux visant une réduction du volume des déchets

PRESENTATION DE L'ACTION

| | |
|--|--|
| Pilote | SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable |
| | Anne Guiheux, cheffe de la mission développement durable anne.guiheux@interieur.gouv.fr |
| Périmètre | Ministériel |
| Cf. SNTEDD | Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique |
| Définition de l'action Objectif / Description | Optimiser le tri et réduire la production de déchets, au regard des enjeux suivants : – favoriser de nouveaux comportements éco responsables ; – poursuivre et amplifier la réduction de la production des déchets ; – améliorer le taux de recyclage par un tri plus rigoureux ; – adapter les prestations aux besoins réels pour dégager des actions porteuses d'économies La solution de la collecte des déchets par apport volontaire sur des points collectifs s'est imposée, car elle répond à l'ensemble des objectifs – optimisation du tri, responsabilisation des agents, réduction des passages dans les bureaux à une fois par semaine pour le nettoyage, jusqu'à la réduction du volume des déchets / diminution du coût de la prestation. |
| Indicateur d'efficacité | > Nombre de sites ayant adhéré au dispositif |
| | <i>Cf. indicateurs interministériels</i> > <i>Quantité de déchets résiduels produits par agent</i> |
| Conditions de réalisation | > Organisation du bâtiment (espaces adaptés) > Collaboration avec les services logistiques > Exemplarité de la hiérarchie > Adhésion des services |
| Facteurs de risque | > Incivilité |

ORGANISATION DE L'ACTION

| | |
|-------------------------------|---|
| Ressources disponibles | > Retours d'expériences du MEDDE et de structures privées |
| Moyens | Temps : temps d'accompagnement auprès des services |
| | Budget : - |

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

| Étapes | Calendrier | Périmètres | Responsables | Contributeurs | Financement |
|---|---|-------------------------|--------------|--|-------------|
| 2015 Adoption du dispositif de tri par apport volontaire | Premier semestre Sourcing, définition du projet et validation hiérarchique Mai : validation du dispositif en COPIL DD et d'un premier périmètre de déploiement sur Garance / présentation du dispositif aux services emménageant à Garance / rédaction d'une fiche de sensibilisation sur le tri sur Garance Automne : déploiement du dispositif sur Garance / accompagnement sur le site lui-même Fin d'année : bilan sur le respect du dispositif, sur l'évaluation des volumes de déchets collectés et des gains générés | Administration centrale | MDD | SDAI | - |
| 2016-2020 Déploiement | – Introduire progressivement le dispositif de tri par apport volontaire sur les sites du ministère – Concevoir un accompagnement pour les services (support, animation) – Déploiement selon un mode à déterminer – Suivi du dispositif, retour d'expérience des services concernés et évaluation des gains financiers et environnementaux | MI | MDD | BGSAC/ BCPPA/ services prescripteurs | |
| 2020 Bilan | Bilan et plan d'actions pour aboutir la démarche sur tous les services | MI | MDD | | |

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

| | |
|--------------------|---|
| Fiche n°1-3 | Réaliser les BEGES et les plans d'actions |
| Fiche n°12 | Une collecte des déchets sélective |
| Fiche n°18 | Des actions en faveur des écosystèmes |



4. Économies de ressources et réduction des déchets

4.2 – L'optimisation du tri

Fiche-action n°12 : Une collecte des déchets sélective

PRESENTATION DE L'ACTION

| | |
|----------------------------------|---|
| Pilote | SG-sous-direction des affaires immobilières |
| | Olivier Du Cray, sous-directeur des affaires immobilières olivier.du-cray@interieur.gouv.fr |
| Périmètre | Ministériel |
| Cf. SNTEDD | Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique |
| Définition de l'action | Mettre en place et améliorer le tri dans les structures du ministère au niveau de la collecte pour traitement en déchetterie. |
| Objectif / Description | <ul style="list-style-type: none"> – Mise en place progressive d'un tri – papier, canettes, bouteilles plastiques, DIB et respect des filières – Traitement des déchets spécifiques et convention avec des éco organismes (D3E, mobilier de bureaux) – Gérer et traiter les déchets de chantier – Des démarches volontaires : le tri des bouchons et des embouts d'éthylotest / éthylomètre |
| Indicateur d'efficacité | <ul style="list-style-type: none"> > Nombre de sites du ministère ayant recours aux conventions passées avec des éco organismes > Volumes collectés par nature de déchet > Nombre de sites disposant du tri sélectif |
| Conditions de réalisation | <ul style="list-style-type: none"> > Organisation adaptée des espaces de traitement des déchets > Collaboration avec les services logistiques |
| Facteurs de risque | <ul style="list-style-type: none"> > Coût > Bâtiments anciens peu fonctionnels |

ORGANISATION DE L'ACTION

| | |
|-------------------------------|--|
| Ressources disponibles | <ul style="list-style-type: none"> > Dispositif réglementaire sur les éco organismes > Fiches réflexes du SAE sur les filières de collecte |
| Moyens | Temps : temps de mise en œuvre d'un nouveau dispositif |
| | Budget : gains issus de prestations gratuites en termes de collecte des D3E et de mobiliers de bureau |

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

| Étapes | Calendrier | Périmètres | Responsables | Contributeurs | Financement |
|-----------------------------|--|------------|--------------|----------------------|-------------|
| 2015-2016 État des lieux | – Nombre de structures disposant d'un tri sélectif ? Quel type de tri ? Quelles perspectives ? – Plan d'actions en vue de déployer les systèmes de tri sur le ministère | MI | MDD | Référents DD | - |
| | Le tri des bouchons et des embouts éthylotest / éthylomètre Avril 2015 – signature de la convention Bouchons d'Amour Juin-juillet 2015 – communication via le SAELSI, les services de communication des différents directions Été 2015 – communication incitative pour une adhésion des services déconcentrés à la convention | | | SAELSI/ DICOM | |
| | Convention avec des éco organismes – D3E et les piles (Ecologic) – étude et rédaction pour les mobiliers de bureau (Valdelia) | | | Services logistiques | |
| | Gérer et traiter les déchets de chantier État des lieux – évaluer pour 2/3 chantiers importants déjà réalisés (construction, réhabilitation) le mode opératoire retenu pour la gestion des déchets, à partir de l'analyse du cahier des charges et du retour d'expérience | | | Services immobiliers | |
| 2017-2020 Déploiement | Tri sélectif : Mise en œuvre du plan d'actions / – Suivi des volumes collectés / Évaluation des gains | | MDD | Services | |
| | Actions de sensibilisation pour promouvoir les enjeux et les gestes individuels (diffusion des conventions, supports de communication...) | | | DICOM | |
| | Gérer et traiter les déchets de chantier : Déploiement – Veiller à l'intégration des préconisations au cahier des charges de nouvelles opérations (réhabilitation de l'ENP Roubaix, l'hôtel de police de Tourcoing) | | | Services immobiliers | |

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

| | |
|--------------------|--|
| Fiche n°1-3 | Réaliser les BEGES et les plans d'actions |
| Fiche n°14 | Déployer un dispositif de traitement des déchets de bureaux visant une réduction du volume des déchets |
| Fiche n°18 | Des actions en faveur des écosystèmes |



4. Économies de ressources et réduction des déchets

4.3 – Maîtriser la consommation de papier

Fiche-action n°13 : Maîtriser la consommation de papier

PRESENTATION DE L'ACTION

| | |
|--|--|
| Pilote | SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable |
| | Anne Guiheux, cheffe de la mission développement durable anne.guiheux@interieur.gouv.fr |
| Périmètre | Ministériel |
| Cf. SNTEDD | Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique |
| Définition de l'action Objectif / Description | Maîtriser la consommation de papier : – diminuer sa consommation inutile ; – plus de papier recyclé, papier moins épais. La réduction de la consommation de papier et une utilisation d'un papier plus vertueux permettent d'économiser des ressources et de diminuer l'impact environnemental. Cette action se repose sur : – une étude des besoins en papier de chaque service, de leur organisation afin de voir ce qu'il est envisageable de mettre en place pour diminuer cette consommation dans le respect de la bonne réalisation des missions ; – une sensibilisation de terrain pour mettre en avant des bonnes pratiques ; – un suivi des achats et des consommations par trimestre ou par semestre. |
| Indicateur d'efficacité | <i>Cf. indicateurs interministériels</i> > <i>Quantité de papier recyclé acheté / quantité de papier acheté</i> > <i>Evolution du nombre de ramettes consommés entre l'année N et l'année N-1</i> |
| Conditions de réalisation | > Copieurs multifonctions adaptés au papier 70g et recyclé > Adhésion de la hiérarchie > Implication des agents |
| Facteurs de risque | > Persistance de modalités de gestion traditionnelles (vote papier, dépôts de plaintes, factures, marchés,...) > Incivilité |

ORGANISATION DE L'ACTION

| | |
|-------------------------------|--|
| Ressources disponibles | > Retour d'expériences de la DEPAFI > Veille documentaire > Stratégie ministérielle papier (cf. stratégie interministérielle UGAP) |
| Moyens | Temps : temps d'accompagnement auprès des services et des agents au moment de l'introduction de nouvelles dispositions |
| | Budget : économies générées à terme |

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

| Étapes | Calendrier | Périmètres | Responsables | Contributeurs | Financement |
|---|---|------------|--------------|----------------|-------------|
| 2015 Expérimentation sur une direction | Janvier : mise en œuvre du plan d'action de maîtrise de la consommation de papier à la DEPAFI (suivi des copieurs) – réduction de 10 % des achats de papier Mars : lancement de la communication (mails d'informations et quizz) / déploiement de l'impression sécurisée / accompagnement des services / diffusion d'une fiche réflexe sur les éco gestes / dématérialisation du plus grand nombre de documents Fin juin : bilan d'étape : analyse du nombre de ramettes achetées pour apprécier la capacité à atteindre l'objectif Fin décembre : analyse des achats et de la consommation de papier sur l'année 2015 | DEPAFI | MDD | DSIC/ BCPPA | - |
| 2016 Analyse | Élaboration d'un guide de bonnes pratiques afin de le déployer. Définir un plan de déploiement Déploiement d'équipements informatiques adaptés à des procédures dématérialisées | MI | DSIC | services du MI | |
| 2015-2020 Plan de déploiement | Déploiement au regard de la stratégie papier ministérielle : vers un grammage 70g, papier recyclé... (volontariat des services ? administration centrale puis services déconcentrés ? par direction ?...à déterminer) | | MDD | | |

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

| | |
|-------------------|--------------------------------------|
| Fiche n°12 | Une collecte des déchets sélective |
| Fiche n°15 | Sensibiliser à l'économie circulaire |



4. Économies de ressources et réduction des déchets

4.4 – La réparation, le recyclage

Fiche-action n°14 : Prolonger, donner une seconde vie à des objets ou à des matériaux usagés

PRESENTATION DE L'ACTION

| | |
|--|---|
| Pilote | SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable Anne Guiheux, cheffe de la mission développement durable anne.guiheux@interieur.gouv.fr |
| | SG-Service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure Michel Vilbois, directeur du service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure michel.vilbois@interieur.gouv.fr |
| Périmètre | Ministériel |
| Cf. SNTEDD | Axe 2 – S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone Axe 8 – Mobiliser les acteurs à toutes les échelles |
| Définition de l'action Objectif / Description | <p>Cette action recouvre quatre types de démarches :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la réparation permet de remettre en fonction un équipement de telle sorte que le service initiateur en garde l'usage ; – le réemploi ou reconditionnement conserve la fonction initiale de l'objet ; – la réutilisation conserve la forme ; – le recyclage ne conserve que la matière. <p>Les quatre démarches contribuent à la fois à une économie des ressources, une économie budgétaire et une réduction des déchets. Cette action s'inscrit dans la logique de l'économie circulaire.</p> <p>Cette action correspond à une capacité à reconsidérer les objets/matériaux soit disant usagés et à privilégier la réparation plutôt que le remplacement. Elle repose sur une sensibilisation des usagers et une formation des services prescripteurs et acheteurs.</p> <p>Son déploiement nécessite de disposer d'une expertise technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> – identifier des filières de réparation en interne ou en externe et le cas échéant en développer ; – une connaissance des matériaux usagés pour déterminer la démarche à mettre en œuvre et identifier une filière ; – des métiers qui permettent cette transformation des objets/matériaux (compétences en interne ou appel à des prestataires externes) ; – les procédures internes de gestion adaptées à ces nouvelles pratiques. |
| Indicateur d'efficacité | <ul style="list-style-type: none"> > Nombre d'actions réalisées > Évaluation des gains notamment économique (calcul à préciser concernant l'impact environnemental) |
| Conditions de réalisation | <ul style="list-style-type: none"> > Soutien hiérarchique > Adhésion des services > Expertise relative à l'emploi des équipements > Disposer des compétences techniques |
| Facteurs de risques | <ul style="list-style-type: none"> > Faisabilité technique > Frein aux changements |

ORGANISATION DE L'ACTION

| | |
|-------------------------------|--|
| Ressources disponibles | <ul style="list-style-type: none"> > Retours d'expériences > Veille sur des pratiques innovantes |
| Moyens | <p>Temps : procédure un peu plus longue pour les services gestionnaires que la simple procédure d'achat</p> <p>Budget : réduction des coûts (dépense de réparation est inférieure au budget achat)</p> |

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

| Étapes | Calendrier | Périmètres | Responsables | Contributeurs | Financement |
|-------------------------|---|------------|-----------------------------------|-----------------------|-------------|
| 2015 État des lieux | <p>Identification des démarches :</p> <ul style="list-style-type: none"> -maintenance des bâtons télescopiques désormais garantis à vie – reconditionnement des gilets pare-balle – remplacement de la housse une seule fois – casques motos – maintenance séparée des casques (remplacement des mousses et des visières) et du système audio (durée de vie plus longue que le casque) / formation à la maintenance des casques pour les SGAMI – ceinturon – récupération aux moments du départ des agents, vérification pour être remis en service/réparation/déchets – habillement – récupération des treillis, casquettes...(tout ce qui peut être nettoyé et remis en service) | MI | SAELSI/ services prescripteurs | MDD/ référénts DD | - |
| | <p>Valorisation des actions réalisées ou engagées</p> <ul style="list-style-type: none"> – réparation de sièges de bureau en DDSP30 | | | | |
| 2016 Fiches réflexes | <p>Rédiger des procédures :</p> <ul style="list-style-type: none"> -par nature d'objets et de matériaux (à partir du recensement des actions réalisées) -sur les outils et moyens à disposition des services (procédures administratives, | | MDD | services déjà engagés | |



| | | | | |
|--------------------------|--|--|--|-----------------------------|
| | partenariat avec des prestataires externes...) | | | |
| | Expertiser l'idée d'une plate-forme d'échanges inter-services | | | DICOM |
| 2017-2020 Déploiement | – Suivi du développement des actions et évaluation en termes d'efficacité et de gains. – Étendre la démarche au plus grand nombre d'objets/matériaux. | | SAELSI/ services prescripteur s | MDD/ référénts DD |
| | Veille, mise à jour de la fiche procédure avec l'intégration des nouvelles actions | | MDD | services déjà engagés |
| | Sensibilisation des services (cf. fiche action 15) | | | DICOM |
| | Évaluation des démarches engagées | | | services déjà engagés |

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

| | |
|--------------------|---|
| Fiche n°1-3 | Réaliser les BEGES et les plans d'actions |
| Fiche n°15 | Sensibiliser à l'économie circulaire |



4. Économies de ressources et réduction des déchets

4.4 – La réparation, le recyclage

Fiche-action n°15 : Sensibiliser à l'économie circulaire

PRESENTATION DE L'ACTION

| | |
|--|---|
| Pilote | SG-Délégation à l'information et à la communication |
| | David Julliard, directeur de la délégation à l'information et à la communication david.julliard@interieur.gouv.fr |
| Périmètre | Ministériel |
| Cf. SNTEDD | Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique |
| Définition de l'action Objectif / Description | Convaincre les services d'évoluer dans leur mode de consommation en privilégiant la réparation, le réemploi, la réutilisation et le recyclage. |
| | Valoriser des actions exemplaires. Dégager les gains financiers et environnementaux. Donner les moyens de consommer autrement. Accompagner les services volontaires. |
| Indicateur d'efficacité | > Nombre d'actions de sensibilisation > Nombre de supports rédigés et diffusés auprès des services |
| Conditions de réalisation | > Collaboration MDD/DICOM |
| Facteurs de risques | > Insuffisance du relais d'information par l'ensemble des directions |

ORGANISATION DE L'ACTION

| | |
|-------------------------------|--|
| Ressources disponibles | > Veille documentaire > Réseau de partenaires déjà associés à des opérations de sensibilisation |
| Moyens | Temps : DICOM et MDD – recueillir les informations, rédiger, mettre en page, diffuser, animer |
| | Budget : €, réparti entre la DICOM et la MDD |

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

| Étapes | Calendrier | Périmètres | Responsables | Contributeurs | Financement |
|------------------------------------|---|------------|--------------|--|-------------|
| 2015-2020 Actualités nationales | Conception et mise en œuvre d'actions de sensibilisation (théâtre, projections de film, conférences, expositions thématiques, présentations de démarches innovantes, ateliers pratiques, concours, quizz, découvertes de nouvelles technologies...) Juin : semaine européenne du développement durable Novembre : semaine européenne de la réduction des déchets | MI | DICOM | MDD/ réseaux des communica nts AC et préfecture | € |
| 2016 Plan de communication | Conception du plan de communication : -faire connaître la démarche auprès des services -lancer un dispositif d'appels à projets pour assurer la pérennité de la démarche (accompagnement des services, aide à expertise technique, valorisation, mutualisation des moyens...) -communiquer sur les retours d'expérience (réalisation d'un film) -création d'une rubrique dédiée sur l'intranet DD | | MDD | DICOM/ réseaux des communica nts AC et préfecture | € |
| 2017-2020 | Suivi des projets et évaluation | | | Services engagés | - |

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

| | |
|-------------------------|---|
| Fiches n°10 à 14 | Économies des ressources et réduction des déchets |
|-------------------------|---|



5. Préservation de la biodiversité

5.1 – Déployer le zéro pesticide pour l'entretien des espaces verts

Fiche-action n°16 : Déployer le zéro pesticides

PRESENTATION DE L'ACTION

| | |
|----------------------------------|--|
| Pilote | SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable |
| | Anne Guiheux, cheffe de la mission développement durable anne.guiheux@interieur.gouv.fr |
| Périmètre | Ministériel |
| Cf. SNTEDD | Axe 1 – Développer des territoires durables et résilients Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique |
| Définition de l'action | Étendre à l'ensemble du ministère l'obligation d'un entretien des espaces verts selon des modalités de gestion zéro pesticide. Recyclage des produits phytosanitaires en stock. Ne pas attendre l'écoulement du stock pour la mise en œuvre de cette action. |
| Objectif / Description | Cette action correspond à de nouveaux modes de gestion des espaces verts afin de préserver la biodiversité. Cette action repose sur : – une formation des jardiniers internes ; – une nouvelle rédaction des CCTP dans le cadre des appels d'offres ; – une sensibilisation des usagers à l'esthétique des espaces verts. |
| Indicateur d'efficacité | <i>Cf. indicateurs interministériels</i> > <i>Pourcentage de sites ayant au moins un espace vert ou non bâtis mettant en œuvre une gestion éco responsable</i> |
| Conditions de réalisation | > Information des services > Formation des services |
| Facteurs de risque | > Changements des habitudes (accepter un autre aspect visuel des espaces verts) |

ORGANISATION DE L'ACTION

| | |
|-------------------------------|---|
| Ressources disponibles | > Retours d'expériences du MI (préfectures, GN, PN...), du MEDDE, de collectivités locales, d'associations prônant le zéro pesticides > Intranet développement durable |
| Moyens | Temps : adaptation aux nouvelles techniques pour les jardiniers en interne Budget : lors des changements de pratiques, du matériel plus adapté pourra être acquis en fonction des besoins des services |

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

| Étapes | Calendrier | Périmètres | Responsables | Contributeurs | Financement |
|--------------------------------|--|------------|--------------|---------------|-------------|
| 2015-2016 Garance | Juin-juillet 2015 : rédaction d'un cahier des charges zéro pesticide pour l'entretien des espaces verts de l'immeuble Garance Septembre 2015 : livraison du bâtiment Mise en place d'une gestion sans pesticide | Garance | BCPPA | BGSAC/ MDD | - |
| 2015-2020 AT | Déploiement du zéro pesticide en administration territoriale. 2015 – état des lieux et validation du SG pour un déploiement du dispositif zéro pesticide sur l'ensemble des espaces verts de l'administration territoriale d'ici 2020 | AT | DMAT | MDD | € |
| 2015-2020 Déploiement MI | État des lieux des bonnes pratiques et valorisation (PN, GN, SC, AC) | MI | MDD | Services | - |
| | 2016 – rédaction de guide sur les nouvelles pratiques écologiques et d'un cahier des charges type pour les services déconcentrés | | BCPPA | MDD | |
| | 2017-2020 – suivi et évaluation du déploiement du zéro pesticide – communication sur des points d'étapes, mutualisation des pratiques | | MDD | Services | |

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

| | |
|-------------------|---------------------------------------|
| Fiche n°18 | Des actions en faveur des écosystèmes |
|-------------------|---------------------------------------|



5. Préservation de la biodiversité

5.2 – Une restauration responsable

Fiche-action n°17 : Une restauration responsable

PRESENTATION DE L'ACTION

| | |
|--|---|
| Pilote | SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable |
| | Anne Guiheux, cheffe de la mission développement durable anne.guiheux@interieur.gouv.fr |
| Périmètre | Ministériel |
| Cf. SNTEDD | Axe 1 – Développer des territoires durables et résilients Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique |
| Définition de l'action Objectif / Description | S'engager dans une restauration plus responsable (agriculture biologique, produits locaux, produits de saison...) afin de réduire l'impact environnemental en préservant la santé. Cette action repose sur : – l'insertion de clauses environnementales dans les marchés traiteurs (filières courtes, produits de saison...); – une promotion de l'agriculture biologique dans les restaurants collectifs (stand bio dédié, produits AB...); – la prise en considération de l'impact environnemental d'un repas (nouvel équilibre des repas, diminution de la quantité de viande, les emballages produits et jetés...); – un tri et valorisation des déchets alimentaires ; – la prise en compte de l'impact environnemental de la prestation (mutualisation des déplacements, modalités d'emballage...). |
| Indicateur d'efficacité | <i>Cf. indicateurs interministériels</i> > Nombre de restaurants administratifs réalisant le tri des bio-déchets / nombre total de restaurants administratifs > Valeur des denrées et produits alimentaires biologiques achetés / valeur totale des denrées et produits alimentaires achetés |
| Conditions de réalisation | > Adhésion des services prescripteurs > Collaboration MDD/BCPPA > Accepter de changer ses habitudes alimentaires |
| Facteurs de risque | > Coût |

ORGANISATION DE L'ACTION

| | |
|-------------------------------|---|
| Ressources disponibles | > Retours d'expériences sur les premiers appels d'offres > Documentation MEDDE, ADEME, IFORE > Les énergivores, vidéos pédagogiques |
| Moyens | Temps : accompagnement de la MDD – temps de la transition pour les services |
| | Budget : - |

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

| Étapes | Calendrier | Périmètres | Responsables | Contributeurs | Financement |
|-------------------------------------|--|------------|--------------|--|-------------|
| 2015 Premières expériences | Premières expériences d'appels d'offres en AC : – intégration de clauses environnementales dans la rédaction des CCTP traiteurs cabinet du ministre La restauration responsable de Garantie Partenariat avec l'Economat des Armées, une démarche éco responsable : -en termes de fonctionnement (prendre en compte l'impact environnemental de la prestation : les livraisons, les équipements, les modalités d'emballage, le traitement des déchets) -en termes d'approvisionnement (privilégier les filières locales d'approvisionnement, la saisonnalité des produits, développer une offre bio) | AC | SDASAP | MDD/ services prescripteurs / BCPPA | - |
| 2016 Accompagnement des services | Construire des supports pour les services et proposer des clauses types – Développer un argumentaire de sensibilisation sur le sens et les avantages d'une offre alimentaire responsable. – Sensibiliser sur la notion de gaspillage pour réduire les déchets | MI | | | |
| 2017-2020 Déploiement | – Accompagnement des services sur la prise en compte de la dimension environnementale de la restauration au moment du renouvellement des marchés, et notamment de la fondation Jean Moulin – Suivi et évaluation | | | | |

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

| | |
|--------------------|---|
| Fiche n°1-2 | Réaliser les BEGES et les plans d'actions |
| Fiche n°12 | Une collecte des déchets sélective |
| Fiche n°15 | Sensibiliser à l'économie circulaire |
| Fiche n°18 | Des actions en faveur des écosystèmes |



5. Préservation de la biodiversité

5.3 – Des actions en faveur des écosystèmes

Fiche-action n°18 : Des actions en faveur des écosystèmes

PRESENTATION DE L'ACTION

| | |
|--|---|
| Pilote | SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable |
| | Anne Guiheux, cheffe de la mission développement durable anne.guiheux@interieur.gouv.fr |
| Périmètre | Ministériel |
| Cf. SNTEDD | Axe 1 – Développer des territoires durables et résilients Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique |
| Définition de l'action Objectif / Description | Agir pour la préservation de la biodiversité à travers des actions en faveur des écosystèmes. |
| | Il s'agit d'actions innovantes privilégiant des pratiques naturelles. Ce sont le plus souvent des initiatives locales que le ministère souhaite étendre. Ces actions participent directement de la sensibilisation aux enjeux de la biodiversité. Exemples d'actions déjà réalisées – des moutons pour une gestion pastorale (centre de tir de Montlignon) – installation de ruches (Issy-les-Moulineaux, Beauvau...) |
| Indicateur d'efficacité | > Nombre d'actions en faveur des écosystèmes |
| Conditions de réalisation | > Motivation des services |
| Facteurs de risque | > Freins aux changements |

ORGANISATION DE L'ACTION

| | |
|-------------------------------|--|
| Ressources disponibles | > Sites Intranet DD, PN, GN |
| Moyens | Temps : temps de transition vers de nouvelles modalités de gestion ; accompagnement des services |
| | Budget : € |

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

| Étapes | Calendrier | Périmètres | Responsables | Contributeurs | Financement |
|---|---|------------|--------------|---------------------------------|-------------|
| 2015 État des lieux | Installation de ruches sur le site de Beauvau en mai. | AC | MDD | Services concernés/référents DD | € |
| | Recensement des initiatives locales pour une campagne de valorisation | MI | | | - |
| 2015-2020 Sensibilisation et accompagnement des services | Encourager de nouvelles initiatives | | | MI | MDD |
| | Actions de sensibilisation et de communication <i>Quand ?</i> – en continu, en communiquant sur les solutions alternatives – lors d'actualité telle que la journée mondiale de la biodiversité ou la semaine européenne du DD <i>Quoi ?</i> – les enjeux – démontrer que d'autres modes de fonctionnements qui intègrent la dimension environnementale sont possibles, dans le respect du bon accomplissement des missions – valorisation des bonnes pratiques | - | | | |

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

| | |
|--------------------|---|
| Fiche n°1-3 | Réaliser les BEGES et les plans d'actions |
| Fiche n°10 | Rationaliser la gestion de l'eau |



6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée – Exercer la responsabilité de l'État employeur

Fiche-action n°19 : Développer une offre de formation

PRESENTATION DE L'ACTION

| | |
|----------------------------------|--|
| Pilote | <i>Pilote pour les formations tous agents</i> SG-DEPAFI-SDPA-Mission développement durable Anne Guiheux, cheffe de la mission développement durable anne.guiheux@interieur.gouv.fr |
| | <i>Pilote pour les formations encadrement supérieur</i> SG-DRH-Sous-direction du recrutement de la formation Isabelle Chauvenet-Forin, Sous-directrice du recrutement et de la formation isabelle.chauvenet-forin@interieur.gouv.f |
| Périmètre | Ministériel |
| Cf. SNTEDD | Axe 7 – Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique |
| Définition de l'action | Former sur les thèmes de l'environnement et du développement durable l'ensemble des agents du ministère au regard de deux cibles : – l'encadrement supérieur du ministère, et plus particulièrement le corps préfectoral ; – les agents du ministère (socle de base de formations, conférences et colloques...). |
| Objectif / Description | Cette action repose sur : – l'établissement de deux conventions avec l'IFORE – la conception et la mise en œuvre de programmes de formations et de sensibilisation, avec un suivi et une évaluation des actions |
| Indicateur d'efficacité | > Nombre d'actions programmées par thématique > Nombre de personnes ayant suivi les actions programmées (formation/sensibilisation) |
| Conditions de réalisation | > Budget formation > Adhésion de la hiérarchie et des services |
| Facteurs de risque | > Désintérêt des services |

ORGANISATION DE L'ACTION

| | |
|-------------------------------|--|
| Ressources disponibles | > Site IFORE > Espace collaboratif intranet DD |
| Moyens | Temps : élaboration du programme de formation, convaincre les services de s'inscrire |
| | Budget : € |

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

| Étapes | Calendrier | Périmètres | Responsables | Contributeurs | Financement |
|---|--|------------|--------------|---------------|-------------|
| 2015 Partenariat formation | Signature des deux conventions avec l'IFORE. Convention MDD – avril. Convention SDRF – en cours. | MI | MDD/SDRF | MDD/SDRF | - |
| 2016-2020 Programme de formations générales et évaluation annuelle | Accès aux formations IFORE proposées en interministériel sur les bases du développement durable : – développement durable et éco responsabilité – efficacité énergétique des bâtiments – bilan carbone et plans d'actions correspondants – achat public durable (module au sein du cursus formation « Acheteur » du MI) – conduire une démarche éco responsable – l'éco conduite de véhicules... Formation bilan carbone et l'élaboration des plans d'actions Au-delà du socle de base, formations adaptées aux enjeux spécifiques du ministère, avec un focus sur l'élaboration et le suivi des plans d'actions. L'efficacité énergétique des bâtiments publics Au-delà du socle de base, conception de formations spécifiques destinées aux services immobiliers du ministère sur une durée de trois ans. Suivi et évaluation du programme de formations (nombre d'actions, nombre de stagiaires, identification de projets conduits à l'issue des formations...) | | MDD | IFORE/SDRF | € |
| 2016-2020 Actions de sensibilisation | Le MI sollicite l'IFORE pour l'assister dans la préparation de conférences/colloques spécifiques notamment pour les semaines européennes du développement durable, de la mobilité, de la réduction des déchets et la journée mondiale de la biodiversité. | | MDD | IFORE | € |
| 2016-2020 | Conception et mise en œuvre de formations pour l'encadrement supérieur du mi- | | SDRF | IFORE/ | € |



| | | | | | |
|--|--|--|--|-----|--|
| Actions de formations pour l'encadrement supérieur | nistère, et plus particulièrement du corps préfectoral sur les thèmes de l'environnement et du développement durable. 2015 – thématique de l'eau 2016-2020 – à définir | | | MDD | |
|--|--|--|--|-----|--|

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

| | |
|-----------------------|--|
| Fiche n°1-2 | Réaliser les BEGES et les plans d'actions |
| Fiche n°4-1 | Constituer un parc automobile moins émissif en CO2 – Périmètre flotte de service |
| Fiche n°1-3 | Conduire un plan d'actions amélioration énergétique |
| Fiche n°3 | Changer les comportements pour maîtriser l'énergie |
| Fiches 5 à 9 | Mobilité durable |
| Fiches 10 à 15 | Économies de ressources et de réduction des déchets |
| Fiches 20 | Agir en faveur de l'insertion sociale |



6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée – Exercer la responsabilité de l'État employeur

Fiche-action n°20 : Agir en faveur de l'insertion sociale

PRESENTATION DE L'ACTION

| | |
|--|---|
| Pilote | SG-DEPAFI-SDPA-Responsable ministériel des achats Yves Bentolila, sous-directeur des programmes et de l'achat yves.bentolila@interieur.gouv.fr |
| Périmètre | Ministériel |
| Cf. SNTEDD | Axe 3 – Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales Axe 4 – Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers |
| Définition de l'action Objectif / Description | Insérer des clauses sociales dans les marchés. Cf. Plan national d'action pour les achats publics durables (PNAAPD) Le plan national d'action pour les achats publics durables, qui s'étend sur la période 2014-2020, s'inscrit dans une politique communautaire visant à orienter la production et la consommation des biens et services vers le développement durable. Les achats publics durables permettent aux personnes publiques d'assumer leur responsabilité environnementale, sociale et économique, tout en apportant des gains à leur structure. Les achats publics durables permettent d'agir sur l'emploi, local ou national, grâce : – aux clauses sociales d'insertion des personnes éloignées de l'emploi ; – au dispositif « jeunes décrochés » ; – au recours aux structures employant des travailleurs handicapés (secteur protégé). Le code des marchés publics permet aux acheteurs publics de tenir compte des objectifs de développement durable dès la détermination des besoins à satisfaire. Le PNAAPD vise à faciliter le recours aux clauses sociales, au-delà des seules obligations réglementaires. Il complète des initiatives déjà solides auxquelles le premier plan a donné l'impulsion, comme le dispositif État exemplaire qui vise les services de l'État, ou bien la constitution de réseaux territoriaux « commande publique et développement durable ». Cet objectif figure dans les objectifs de performance annuels que le service des achats de l'État a assigné à tous les ministères, qui rendent compte par l'intermédiaire des plans annuels de performance et du rapport annuel du SAE. Cf. Code de marchés publics Articles 14 (clauses sociales d'insertion) et 15 (marchés réservés – EA et ESAT) |
| Indicateur d'efficacité | <i>Cf. indicateurs interministériels</i> > Pourcentage de marchés supérieurs à 90 000€ HT et plus comprenant au moins une disposition sociale au sens du plan |
| Conditions de réalisation | > Implication des services |
| Facteurs de risques | > Dispositif perçu comme une contrainte difficile à intégrer par les services |

ORGANISATION DE L'ACTION

| | |
|-------------------------------|--|
| Ressources disponibles | > Plan national d'action pour les achats publics durables (PNAAPD) > Site Intranet MI-rubrique achats ; site Intranet développement durable ; site du SAE > Veille achats durables MEDDE > Formation achats durables (sous-direction du recrutement et de la formation) |
| Moyens | Temps : accompagnement de la MDD – temps de la transition pour les services Budget : - |

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

| Étapes | Calendrier | Périmètres | Responsables | Contributeurs | Financement |
|------------------------------|---|------------|--------------|-----------------------|-------------|
| 2015-2020 Sensibilisation | Mise à disposition d'outils pour les services achats – rédaction d'articles types pour les CCTP, accompagnement... Sensibilisation des services – retour d'expériences, valorisation Exemple semaine européenne du développement durable 2015 : réparation de fauteuils à la DDSP30 à l'initiative d'un agent de la structure | MI | RMA | MDD/ BCPPA | - |
| 2015-2020 Objectifs | 2015 – 10 % des marchés supérieurs à 90 000€ passés au cours de l'année comprennent au moins une disposition sociale 2020 – 15 % des marchés supérieurs à 90 000€ passés au cours de l'année comprennent au moins une disposition sociale | | | services acheteurs | |
| | L'évaluation annuelle permettra d'apprécier le déploiement des clauses sociales dans les marchés et le cas échéant d'engager une démarche d'incitation plus active. | | | MDD/ BCPPA | |

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

| | |
|-------------------|-----------------------------------|
| Fiche n°19 | Développer une offre de formation |
|-------------------|-----------------------------------|



6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée – Exercer la responsabilité de l'État employeur

Fiche-action n°21-1 : Agir en faveur de l'égalité des droits – Mise en œuvre du protocole ministériel relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

PRESENTATION DE L'ACTION

| | |
|--|--|
| Pilote | SG-Direction des ressources humaines SG/DRH/Bureau de la gestion prévisionnelle des ressources humaines Amélie Guilloteau, adjointe du BGPRH - amelie.guilloteau@interieur.gouv.fr |
| Périmètre | Ministériel |
| Cf. SNTEDD | Axe 3 – Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales Axe 4 – Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers |
| Définition de l'action Objectif / Description | Mise en œuvre du protocole ministériel relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes Le protocole signé par toutes les organisations syndicales représentatives du ministère le 7 mars 2014 constitue un signe fort de la modernité dans laquelle s'inscrit le ministère de l'intérieur, et traduit la volonté du ministère de se montrer exemplaire dans un domaine porteur d'enjeux pour la modernisation de la gestion des personnels. Le protocole s'applique à tous les personnels du ministère : personnels administratifs et techniques, mais aussi ceux des corps actifs de la police nationale et les militaires de la gendarmerie nationale. Il se veut concret et pragmatique. Il est structuré en 4 axes, déclinés en 14 mesures : – le dialogue social, élément structurant pour parvenir à l'égalité professionnelle ; – pour une égalité effective entre les femmes et les hommes dans les rémunérations et parcours professionnels au ministère de l'intérieur ; – vers une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle des agents ; – prévenir toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et lutter contre le harcèlement sexuel et le harcèlement moral. Pour mettre en œuvre les différentes mesures du protocole, un plan d'actions pluriannuel, piloté par la DRH a été élaboré. Au sein de ce plan d'actions, chacune des mesures comporte plusieurs actions avec un calendrier définissant les délais de réalisation des travaux. |
| Indicateur d'efficacité | > Augmentation du taux de données sexuées > Flux annuels de nominations aux emplois supérieurs et dirigeants. Ratios promus/promouvables par grade et durée moyenne entre deux promotions > Part des femmes dans la composition des jurys de concours et examens profession |
| Conditions de réalisation | > Implication des services > Mise à disposition d'outils de travail adaptés |
| Facteurs de risques | > Freins à une évolution de la culture professionnelle |

ORGANISATION DE L'ACTION

| | |
|-------------------------------|--|
| Ressources disponibles | > Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique > Intranet égalité des droits (http://egalite-chances.sg.mi/) > Protocole d'accord du 8 mars 2013 portant sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique |
| Moyens | Temps : conduite du projet Budget : € |

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

| Étapes | Calendrier | Périmètres | Responsables | Contributeurs | Financement |
|-----------|--|------------|--------------|----------------------|-------------|
| 2016-2020 | Plan d'action en cours d'élaboration | MI | MPFRHM | Référents à préciser | à préciser |
| 2016 | Comité de suivi du protocole égalité réunissant SG, PN, GN, OS | | | SG, PN, GN | |
| 2016 | Dépôt de la candidature du ministère aux labels égalité et diversité | | | SG, PN, GN | |

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

| | |
|---------------------|---|
| Fiche n°21-2 | Agir en faveur de l'égalité des droits – lutter contre les discriminations et promouvoir la diversité |
|---------------------|---|



6. Responsabilité sociale et environnementale intégrée

6.2 – Exercer la responsabilité de l'État employeur

Fiche-action n°21-2 : Agir en faveur de l'égalité des droits - Lutter contre les discriminations et promouvoir la diversité

PRESENTATION DE L'ACTION

| | |
|--|---|
| Pilote | SG-Direction des ressources humaines |
| | SG/DRH/Bureau de la gestion prévisionnelle des ressources humaines Amélie Guilloteau, adjointe du BGPRH - amelie.guilloteau@interieur.gouv.fr |
| Périmètre | Ministériel |
| Cf. SNTEDD | Axe 3 – Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales Axe 4 – Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers |
| Définition de l'action Objectif / Description | L'obtention du label diversité Le label Diversité traduit l'engagement du ministère en matière de prévention des discriminations, d'égalité des chances et de promotion de la diversité dans le cadre de la gestion des ressources humaines. Il permet d'évaluer les processus de ressources humaines et de les modifier le cas échéant. Cette certification délivrée par l'Afnor reconnaît et fait connaître les bonnes pratiques de recrutement et d'évolution professionnelle valorisant la diversité dans la sphère du travail. La procédure d'audit et d'évaluation est fondée sur un cahier des charges en six points : <ul style="list-style-type: none"> • un diagnostic préalable portant sur l'ensemble des critères de discriminations ; • la définition et la mise en œuvre d'une politique en matière de prévention des discriminations et de promotion de la diversité ; • la mise en place d'actions de communication interne, de sensibilisation et de formation ; • la prise en compte de la diversité dans la gestion des ressources humaines ; • la communication externe, l'ancrage territorial, les relations avec les fournisseurs, les clients et les usagers ; • l'évaluation et les axes d'amélioration de la démarche diversité. Le dossier, s'il répond aux critères définis par l'Afnor, est soumis à la validation de la commission externe multipartite composée d'experts et de parties prenantes. Le label est accordé pour quatre ans. |
| Indicateur d'efficacité | > Obtention de la double labellisation « égalité professionnelle entre les hommes et les femmes » et « diversité » > Nombre d'actions conduites dans le cadre de la lutte contre les discriminations |
| Conditions de réalisation | > Implication des services > Mise en place de cellules d'écoute |
| Facteurs de risques | > Freins à une évolution de la culture professionnelle |

ORGANISATION DE L'ACTION

| | |
|-------------------------------|--|
| Ressources disponibles | > Décret du 14 mars 2014 relatif à la commission de labellisation du label diversité > Décret n° 2008-1344 du 17 décembre 2008 relatif à la création d'un label en matière de promotion de la diversité et de la prévention des discriminations > Comité interministériel sur l'égalité et la citoyenneté (mars 2015) > Retours d'expériences (Finances, ministère sociaux) > Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes > Le Label Diversité dans la fonction publique (février 2013) |
| Moyens | Temps : conduite du projet Budget : €€ |

DEPLOIEMENT PLURIANNUEL

| Étapes | Calendrier | Périmètres | Responsables | Contributeurs | Financement |
|--------------------------------------|---|------------|--------------|-------------------------|-------------|
| 2016 | Élaboration des outils nécessaires à la certification Identification des référents Prises de contacts avec les ministères déjà labellisés Dépôt de la candidature du ministère aux labels égalité et diversité | MI | MGMRH | Mission égalité/ MDD | €€ |
| 2016-2017 | Mise en œuvre de la procédure AFNOR – Création de cellules d'écoute | | | | |
| Pas de date planifiée | Obtention du label diversité selon la procédure AFNOR | | | | |
| Dépendra de la date de certification | Modalités de gestion conformes au label avec des rendus réguliers à l'AFNOR | | | | |

LIEN AVEC D'AUTRES FICHES-ACTION

| | |
|---------------------|---|
| Fiche n°21-1 | Mise en œuvre du protocole ministériel relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes |
|---------------------|---|



Annexe 2 – Programme de travaux d'amélioration énergétique du parc immobilier de l'administration centrale

Issu du bilan carbone de l'administration centrale 2016 sur les données 2015

| Actions | Coût prévisionnel | Temps de retour | calendrier | | | | | Réduction GES KgeqCO2/an | Réf. CEE (*) | Observations | Total en euros |
|--------------|---|-----------------|------------|---------|---------|---------|---------|--------------------------|------------------------|---|-------------------|
| | | | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | | | | |
| Ilôt Beauvau | Projet de rénovation des toitures Isolation des toitures sous combles Remplacement de l'ensemble des menuiseries inclus dans le projet rénovation toiture | 14,6 ME | | x | x | x | | | BAT-EN-01 BAT-EN-04 | Etudes en cours-2ème tranche | 14 735 300 |
| | Remplacement de l'éclairage fluorescent par un éclairage performant à leds | 50 000 | | x | x | x | | | BAT-EQ-27 | en fonction des budgets et des mouvements de services | |
| | Mise en place d'un système de gestion de l'éclairage des sanitaires | 15 000 | | x | x | x | | | BAT-EQ-27 | en fonction des budgets et des mouvements de services | |
| | Remplacement des pompes par des pompes à variateurs de vitesse haut rendement et Pose de vannes thermostatiques | 55 300 | 7 | | | | | 21 200 | | | |
| | Mise en place d'un système de gestion de l'éclairage des sanitaires | 15 000 | 25 | x | | | | 4 019 | | BAT-EQ-132 | |
| Levallois | Campagne lumineaire LED | 10 000 | 9 | x | | | | | BAT-EQ-27 | | 10 000 |
| Pantin | Isolation des parois par l'extérieur intégrant les menuiseries et double vitrage basse émissivité | | | x | | | | | BAT-EN-05 BAT-EN-04 | | 1 639 000 |
| | Remplacement de l'éclairage fluorescent par un éclairage performant | 88 000 | 9 | x | | | | | BAT-EQ-27 | | |
| | Mise en place d'un système de gestion de l'éclairage dans les zones à occupation intermittente | 11 000 € | 3 | | | x | | | BAT-EQ-27 | | |
| | Remplacement de l'éclairage fluorescent par un éclairage performant type LED | 80 000 € | 9 | x | x | | | 14 904 | BAT-EQ-27 | en cours | |
| Asnières | Campagne lumineaire LED | 50 000 € | 9 | x | | | | | BAT-EQ-27 | | 200 000 |
| | Campagne lumineaire LED | 50 000 € | 9 | | x | | | | BAT-EQ-27 | | |
| | Campagne lumineaire LED | 50 000 € | 9 | | | x | | | BAT-EQ-27 | | |
| | Campagne lumineaire LED | 50 000 € | 9 | | | | x | | BAT-EQ-27 | | |
| Val-Maubuee | Remplacement des ampoules énergivores par des ampoules basses consommation | 800 € | 12 | x | | | | 3 944 | BAT-EQ-27 | | 5 100 |
| | Système de gestion de l'éclairage dans les zones à occupation intermittentes | 4 300 € | 12 | x | | | | | BAT-EQ-27 | | |
| Lognes | Amélioration régulation chauffage | 140 000 € | | x | x | | | | | | 248 000 |
| | Mise en conformité et modernisations des armoires électriques SIL (régulations, détection automatique...) | 100 000 € | | x | x | | | | | | |
| | Mise en place de sous-compteurs électriques pour connaitre les consommations des salles informatiques (meilleure prise en compte de la partie tertiaire) | 8 000 € | | x | | | | | | | |
| Lumiére | Améliorations électriques (LED, programmation, by-pass onduleurs...) | 150 000 € | | x | | | | | BAT-EQ-27 | | 150 000 |
| Nanterre | Remplacement des luminaires par des luminaires led (propriétaire) | 150 000 | | 50 000 | 50 000 | 50 000 | | | BAT-EQ-27 | | 2 010 000 |
| | Remplacement des robinets thermostatiques défaillants (propriétaire) | 30000 | | 10 000 | 10 000 | 10 000 | | | BAT-TH-04 | | |
| | Remplacement chassis des fenêtres (environ 660 fenetres) - propriétaire | 1 500 000 | | 375 000 | 375 000 | 375 000 | 375 000 | | BAT-EN-04 | | |
| | Détection de présence dans les sanitaires et escaliers | | | | | | | | BAT-EQ-27 | | |
| Oudinot | remplacement de menuiseries extérieurs (environ 150 unités) | 900 000 € | | x | x | x | | | BAT-EN-04 | | 900 000 |
| Total | | | | | | | | | | | 19 977 400 |



| Actions à coût zéro | Intervenants | Échéances/fréquences |
|--|-----------------------------------|--------------------------------------|
| 1 - Contrôler les températures | Ingénieurs/Société de maintenance | Selon contrat |
| Examiner chacun des contrats pour relever les modalités relatives au relevé des températures . | | |
| Contrôler les relevés auprès de la société de maintenance | | |
| Le cas échéant demander des contrôles complémentaires | | |
| <i>Expérimentation à mener sur le site de Lognes avec le gestionnaire de site et la société de maintenance</i> | | |
| <i>Programmer une réunion régulièrement avec le gestionnaire de site et la société de maintenance</i> | | |
| 2 - Paramétrer les installations de génie climatique | Ingénieurs/Société de maintenance | Ajustement ponctuel si nécessaire |
| Modalité identiques au point 1 et ajuster si nécessaire les puissances souscrites | | |
| <i>Expérimentation à mener sur le site de Lognes avec le gestionnaire de site et la société de maintenance</i> | | |
| 3 - Relever les consommations par site et les coûts correspondants | BGSAC | Novembre à février et février à juin |
| Comparatif N/N-1 à communiquer aux ingénieurs | | |
| Consommations rectifiées DJU pour le chauffage | | |
| <i>Expérimentation à mener sur le site de Lognes avec le gestionnaire de site et la société de maintenance</i> | | |
| 4 - Optimiser les contrats d'électricité | BGSAC | Semestre |
| Contrôle des puissances souscrites une fois par semestre et ajustement si nécessaire | | |
| <i>Faire un point semestriel avec le BGSAC</i> | | |
| 5 - Recourir au bail vert | MDD/Ingénieurs/propriétaires | 2017 à 2019 |
| Définition d'un cadre type dans le cadre des travaux de la CNIP | | |
| Rédaction et finalisation des baux verts avec les propriétaires | | |
| Suivi du plan d'actions par site | | |
| <i>Programmer une réunion avec le propriétaire du site Lumière</i> | | |
| <i>Participer aux travaux du CNTE concernant la définition d'un cadre type pour le bail vert</i> | | |
| 6 - Recourir aux certificats d'économies d'énergie | MDD/ingénieurs | 2017 à 2019 |
| Identification des travaux valorisables et recours à un obligé ou prestataire | | |
| Préparation des dossiers | | |
| Suivi des dossiers | | |
| <i>Passer une convention avec un prestataire ou un obligé</i> | | |
| <i>Programmer une réunion de présentation du dispositif au bénéfice des ingénieurs et contrôleurs</i> | | |
| <i>Suivre chaque opération programmée avec les gestionnaires de site</i> | | |
| 7 - Rationaliser des datas centers | MDD/DSIC/BGSAC | Suivant programmation DSIC |
| Suivi des réflexions menées par la DSIC en termes de rationalisation | | |
| Suivi des travaux sur le site de ROSNY (93) | | |
| <i>Instaurer avec la DSIC des réunions de suivi relatives à l'opération menée sur Rosny</i> | | |
| 8 - Rationaliser les surfaces | MDD/BSPS/BGSAC | 2017 à 2019 |
| Contrôle des programmes immobiliers | | |
| Propositions d'optimisation | | |
| <i>S'assurer avec le BSPS du respect des ratios de surfaces et de leur optimisation</i> | | |
| 9 - Sensibiliser aux usages éco responsables | MDD/DICOM/BGSAC | 2017 à 2019 |
| Messages à définir avec la DICOM (étiquette énergétique, chiffres clés, bonnes pratiques...) | | |
| Supports à définir avec la DICOM (affichage, site intranet, courriels...) | | |
| Communication sur les résultats des sites ayant mis en œuvre des actions, valorisation | | |
| <i>Expérimentation à mener sur le site de Lognes avec le gestionnaire de site et la société de maintenance</i> | | |



Annexe 3 – Exemple de fiches de suivi immobilière

| FICHE D'OPERATION IMMOBILIER DURABLE OPERATIONS NEUVES | |
|---|---|
| I - INTITULE DE L'OPERATION | |
| Maîtrise d'ouvrage | MI-DEPAFI-SDAI-BAIPPSC |
| Fiche d'opération mise à jour le | 11/05/2017 |
| II - REFERENCES FICHES PMAE | |
| N°1-2 - Réaliser les BEGES et les plans d'actions | |
| N°1-4 - Conduire un plan d'action amélioration énergétique | |
| N°1-5 - Promouvoir le recours aux certificats d'économies d'énergie | |
| III - LE PROJET | |
| Descriptif du projet (nature du/des bâtiments, activité...) | Les bâtiments de la nouvelle Base Avions de la Sécurité Civile à Nîmes-Garons impliqués dans la démarche développement durable sont : le bâtiment principal (pôles opérations, direction commandement, restauration...) et bâtiments annexes (Pôle simulation et pélicandrome). |
| Surface plancher | 3 685 |
| Surface utile | 2 828 |
| Coefficient de rendement (surf. surf. Utile/SHON) | 77% |
| Services et effectifs | 116 |
| Date prévisionnelle de réception | 28/02/2017 |
| IV - CHOIX DES CIBLES HQE niveau très performant | |
| Cibles choisies : | <p>La qualité de l'enveloppe, associée à l'orientation du bâtiment, est mesurée par le coefficient Bbio issu de l'étude thermique réglementaire.</p> <p>L'objectif fixé afin d'être au niveau très performant en termes de gestion de l'énergie (cible 4 de la démarche HQE) est une valeur de Bbio inférieure de 20% à la valeur réglementaire.</p> <p>Facteur Lumière du Jour (FLJ)</p> <p>Tous les locaux sur les façades disposent d'un niveau de FLJ supérieur à 3% (soit au delà des exigences HQE). Les locaux donnant sur les Terrasses (moins 20% des locaux de bureaux) ont un apport plus restreint, mais l'exigence HQE est respectée.</p> <p>La qualité des luminaires permet de réduire fortement la puissance installée (7 à 10W/m² contre 12W/m² pour un bâtiment standard). Ces luminaires sont couplés à de la détection de présence et à une gradation en fonction de la lumière naturelle pour les bureaux, salle de réunion, circulation et hall. Les sanitaires seront sur détection de présence et la restauration / Détente sur gradation à la lumière naturelle. La plupart des salles sont éclairées à deux endroits : l'une côté couloir et l'autre côté fenêtre (cette dernière étant bien moins souvent allumée).</p> |



| | |
|--------------------------------------|--|
| | La proximité des pistes de l'aéroport de Nîmes entraîne de fortes contraintes acoustiques prises en compte sur le mode constructif et le choix des matériaux, la nature des systèmes ainsi que le contrôle en phase chantier. |
| | La future maintenance est traitée dans le document "Détermination" du coût d'exploitation, chantier vert, relative à la limitation et au traitement des déchets, à la réduction des consommations en ressources ainsi qu'à la limitation des pollutions. |
| Certification par un organisme agréé | Oui |
| Si oui, préciser l'organisme | Bâtiments Durables Méditerranéen |

V - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES AU REGARD DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE

| | |
|--|---------|
| > Choix de l'énergie pour le chauffage/climatisation | |
| > Consommation prévisionnelle annuelle toutes énergies | 392 770 |

VI - COUT PREVISIONNEL DE L'OPERATION

| | |
|--------------------------------------|---------------|
| Programme | Programme 161 |
| Coût toute dépense confondue (€ TTC) | 18,709 M€. |
| dont coût des travaux (€ TTC) | 6 053 053 € |
| Coût constaté | |

Illustration avant travaux



VII - ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION

| | Etudes de faisabilité | Avant-Projet Sommaire | Avant-Projet Définitif | Plan d'exécution | Travaux | Réception |
|---------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|---------------------|---------------------|--------------------|
| Date de réalisation | 2012 | 4ème trimestre 2014 | 1er trimestre 2015 | 2ème trimestre 2015 | 4ème trimestre 2015 | 1er trimestre 2017 |

VIII - SITUATION ENERGETIQUE

| | Consommations | |
|--|------------------------|-----------------------|
| | Estimées après travaux | Réelles après travaux |
| Consommation annuelle d'électricité | 392 770 | |
| Consommation chauffage/climatisation(KWh/an) | 84 947 | |
| Consommation annuelle de gaz | 0 | |
| Consommation annuelle de fuel | 0 | |



| | | |
|--|--------|--|
| Consommation chauffage/climatisation(KWh/an) | 84 947 | |
| Consommation annuelle de gaz | 0 | |
| Consommation annuelle de fuel | 0 | |

| | | |
|--|---|--|
| Consommation annuelle autres fluides | 0 | |
| Etiquette énergétique (kWh ep/m2.an) | | |
| Etiquette climat (kgeqCO2/m2.an) | | |

Illustration après travaux



Observations :

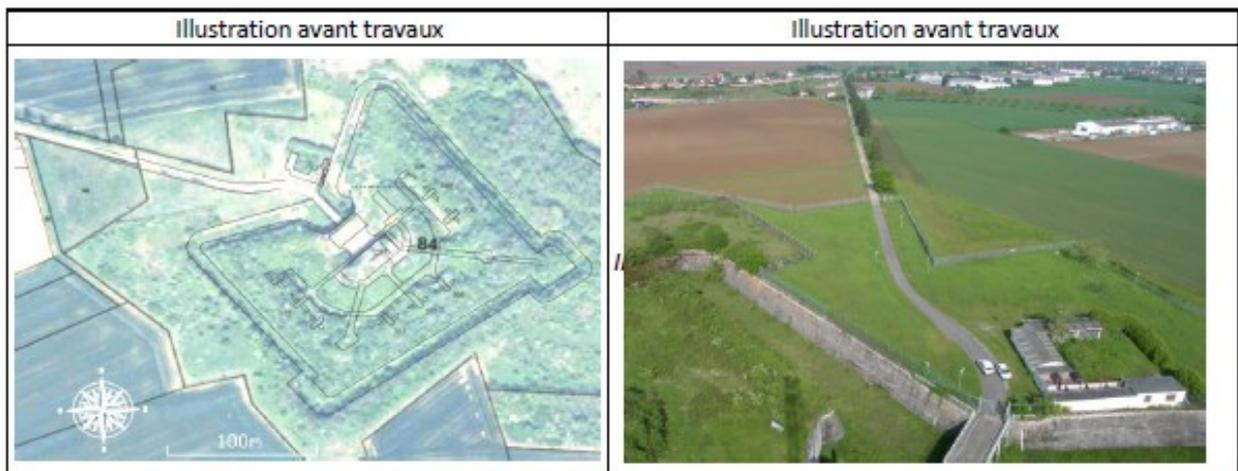
Les bâtiments de la BASC ont été développés afin de limiter leurs impacts énergétique et environnemental. Cette approche pourra donner lieu à une démarche de certification Bâtiment Durable Méditerranéen – BDM[®]. Dans la démarche BDM, le projet est analysé à travers 7 facteurs que sont :

- Gestion de projet
- Territoire et site
- Matériaux
- Energie
- Eau
- Confort et Santé
- Social et Economie



| FICHE D'OPERATION IMMOBILIER DURABLE Centre de déminage de LYON | |
|--|---|
| I - INTITULE DE L'OPERATION | Centre de déminage de Lyon |
| Maîtrise d'ouvrage | MI-DEPAFI-SDAI-BAIPPSC |
| Fiche d'opération mise à jour le | 12-mai-17 |
| II - REFERENCES FICHES PMAE | |
| N°1-2 - Réaliser les BEGES et les plans d'actions | |
| N°1-4 - Conduire un plan d'action amélioration énergétique | |
| N°1-5 - Promouvoir le recours aux certificats d'économies d'énergie | |
| III - LE PROJET | |
| Descriptif du projet (nature du/des bâtiments, activité...) | Construction (site de la sécurité civile de Corbas), de la zone administrative du centre (bureaux, zone de soutien et garage) et réhabilitation de la zone de stockage pyrotechnique pour les explosifs modernes et munitions collectées des derniers conflits. Architecture Durable qui fasse écho au fort. |
| Surface plancher | 990 m ² neuf et 2531m ² de réhabilitation |
| Surface utile | |
| Coefficient de rendement (surf. SHON/surf. utile) | |
| Services et effectifs | 18 personnes environ |
| Date prévisionnelle de réception | juin-19 |
| IV - CHOIX DES CIBLES HQE niveau très performant | |
| Cibles choisies : | Insertion dans le paysage en respectant les équilibres existants par une vaste toiture végétalisée |
| | Protection solaire par un large débord de toiture |
| | création de talus planté à l'image de ceux du fort |
| | Gestion des Eaux Pluviales (Pas de réseaux) |
| Certification par un organisme agréé | |
| Si oui, préciser l'organisme | |
| V - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES AU REGARD DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE | |
| > Choix de l'énergie pour le chauffage des locaux | Electricité |
| > Consommation prévisionnelle annuelle toutes énergies | |
| VI - COUT PREVISIONNEL DE L'OPERATION | |
| Programme | Programme 161 |
| Coût toute dépense confondue (€ TTC) | 3 860 000 |
| dont coût des travaux (€ TTC) | 2 800 000 |
| Coût constaté | en attente |





VII - ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION

| | Etudes de faisabilité | Avant-Projet Sommaire | Avant-Projet Définitif | Plan d'exécution | Travaux | Réception |
|---------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|------------------|---------|-----------|
| Date de réalisation | | | | | | |

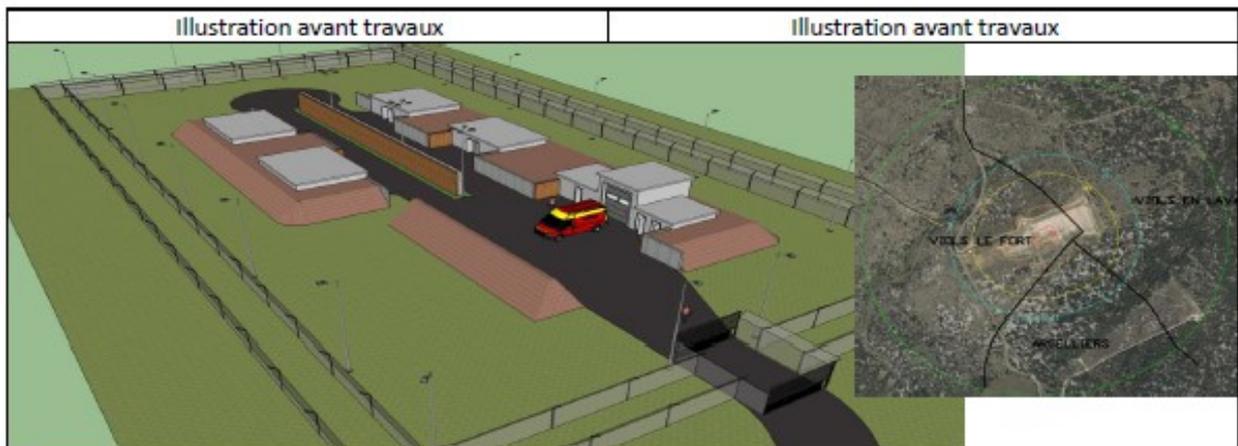
VIII - SITUATION ENERGETIQUE

| | Consommations | |
|---|------------------------|-----------------------|
| | Estimées après travaux | Réelles après travaux |
| Consommation annuelle d'électricité | | |
| Consommation annuelle chauffage (KWh) | | |
| Consommation annuelle de gaz | | |
| Consommation annuelle de fuel | | |
| Consommation annuelle autres fluides | | |
| Etiquette énergétique (kWh/m2.an) | | |
| Etiquette climat (kgeqCO2/m2.an) | | |



| FICHE D'OPERATION IMMOBILIER DURABLE Centre de déminage de Montpellier (34) | |
|--|---|
| I - INTITULE DE L'OPERATION Centre de déminage de Lyon | |
| Maîtrise d'ouvrage | MI-DEPAFI-SDAI-BAIPPSC |
| Fiche d'opération mise à jour le | 15-mai-17 |
| II - REFERENCES FICHES PMAE | |
| N°1-2 - Réaliser les BEGES et les plans d'actions | |
| N°1-4 - Conduire un plan d'action amélioration énergétique | |
| N°1-5 - Promouvoir le recours aux certificats d'économies d'énergie | |
| III - LE PROJET | |
| Descriptif du projet (nature du/des bâtiments, activité...) | Construction d'un dépôt aux normes pour le stockage des munitions collectées et des explosifs du service : cinq bâtiments : quatre magasins de stockage des munitions et explosifs et un bâtiment technique incluant une zone de stationnement temporaire pour un poids-lourds. |
| Surface plancher | 990 m ² neufs sur une emprise de 19,3 hectares |
| Surface utile | |
| Coefficient de rendement (surf. SHON/surf. utile) | |
| Services et effectifs | 2 à 3 personnes |
| Date prévisionnelle de réception | févr-16 |
| IV - CHOIX DES CIBLES HQE niveau très performant | |
| Cibles choisies : | Economie de moyen et intervention des équipes de la Sécurité Civile : auto suffisance |
| | Utilisation des Engins TP de la Sécurité Civile : sur site pendant toute l'intervention |
| | Utilisation des terres du site : Protections |
| | Gestion des Eaux Pluviales , récupération des végétaux et recyclage |
| Certification par un organisme agréé | |
| Si oui, préciser l'organisme | |
| V - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES AU REGARD DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE | |
| > Choix de l'énergie pour le chauffage des locaux | Electricité |
| > Consommation prévisionnelle annuelle toutes énergies | consommation réduite au minimum |
| VI - COUT PREVISIONNEL DE L'OPERATION | |
| Programme | Programme 161 |
| Coût toute dépense confondue (€ TTC) | 1,43 M€ |
| dont coût des travaux (€ TTC) | 1,16 M€ |
| Coût constaté | 1,43M€ |



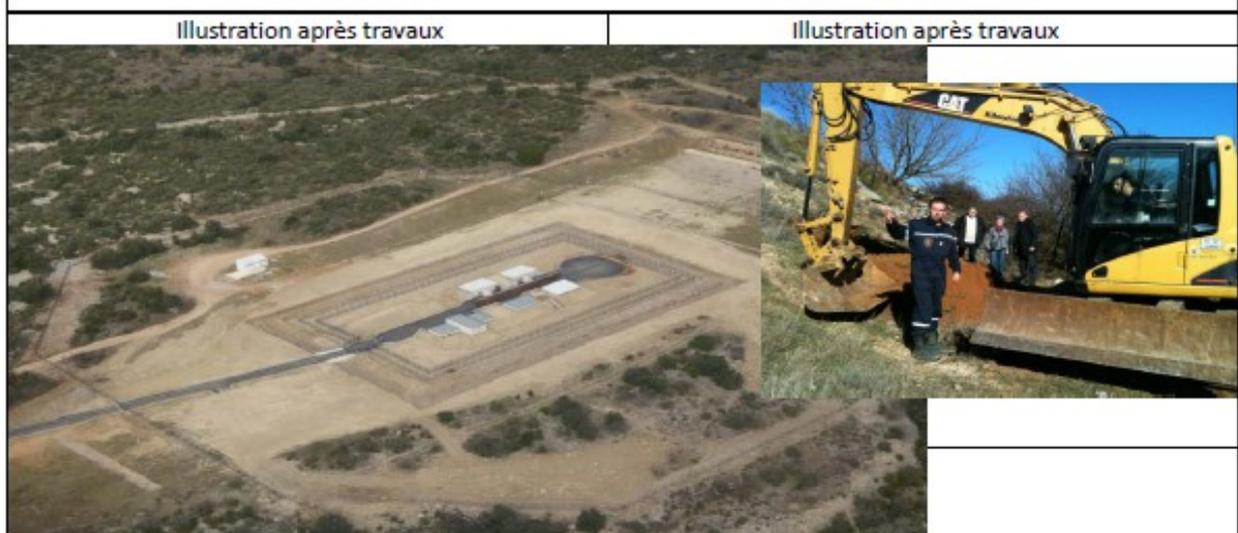


VII - ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION

| | Etudes de faisabilité | Avant-Projet Sommaire | Avant-Projet Définitif | Plan d'exécution | Travaux | Réception |
|---------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|------------------|---------|-----------|
| Date de réalisation | | | | | | févr-16 |

VIII - SITUATION ENERGETIQUE

| | Consommations | |
|---|------------------------|-----------------------|
| | Estimées après travaux | Réelles après travaux |
| Consommation annuelle d'électricité | | |
| Consommation annuelle chauffage (KWh) | | |
| Consommation annuelle de gaz | | |
| Consommation annuelle de fuel | | |
| Consommation annuelle autres fluides | | |
| Etiquette énergétique (kWh/m2.an) | | |
| Etiquette climat (keqCO2/m2.an) | | |



Observations : opération exemplaire dans sa conduite et sa gestion.

